

République du Bénin



Royaume des Pays-Bas



Dans le cadre de la coopération bilatérale de
Pays-Bas et Benin.

Évaluation externe
Du
Programme Pluriannuel Eau et
Assainissement phase II (PPEA II/2012-2015)
au Bénin

Annexes Rapport final, Septembre 2016



SIGLES ET ABREVIATIONS

A

ABO	Agence du Bassin de l'OUEME
ACEP	Association des Consommateurs d'Eau Potable
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excréta
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AFEB	Association Fédérative des Exploitants de mini réseaux d'eau du Bénin
AGETUR	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Eau
APB	Ambassade des Pays-Bas
ASS	Afrique subsaharienne
AT	Assistance Technique
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
AUE	Associations des Usagers de l'Eau

B

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDI	Banque de Données Intégrée (à la DG-Eau)
BF	Borne fontaine
BPO	Budget Programme par Objectif

C

CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAD	Conférence Administrative Départementale
CB	Comité de Bassin
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CCEA	Comité de Concertation Eau et Assainissement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEMOS	Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples
CePEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
CFME	Centre de Formation pour les Métier de l'Eau
CIE	Comité Interministériel de l'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CNE	Conseil National de l'Eau
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
COS	Comité d'Orientation et de Suivi

D

DAO	Dossier d'Appel d'Offres
-----	--------------------------

SIGLES ET ABREVIATIONS

DCF	Délégué du Contrôleur Financier (dans chaque ministère)
DGAER	Direction Générale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural
DGB	Direction Générale du Budget (MEF)
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau (MERPMEDER)
DGIS	Direction Générale de la Coopération Internationale (Pays Bas)
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique (MS)
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
E	
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique, ex-CREPA
ESA	Eau et Sécurité Alimentaire
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EPE	Equivalent Point d'Eau
F	
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FCFA	Francs de la Compagnie Française d'Afrique
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FIFO	First In First Out (premier entré, premier sorti)
FN-Eau	Fonds National de l'Eau
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine (ou FPMH)
G	
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
H	
HAB	Hygiène et Assainissement de Base
I	
IC	Ingénieur – conseils
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IGF	Inspection Générale des Finances
INE	Institut National de l'Eau
J	
JMP	Joint Monitoring Program
M	
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MERPMEDER	Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSP	Ministère de la Santé Publique
MO	Maîtrise d'Ouvrage

SIGLES ET ABREVIATIONS

MOC	Maîtrise d’Ouvrage Communale
N	
NPT ProfEau	Instrument d’information du Programme de Formation en Eau (Université d’Abomey -Calavi)
O	
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OLE	Organe local de l’eau
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l’Eau et de l’Assainissement (Burkina Faso)
ORIO	Ontwikkelings Relevante Infrastructuur Ontwikkeling,
P	
PAAC	Plan Annuel d’Appui Conseil aux communes
PAI	Plan Annuel d’Investissement
PC-Eau	Plan Communal Eau
PDC	Plan de Développement Communal
PEA	Programme Eau et Assainissement (Banque Mondiale)
PEA	Poste d’Eau Autonome
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l’Eau
PHA	Promotion de l’Hygiène et de l’Assainissement
PHAC	Plan d’Hygiène et d’Assainissement Communal
PIP	Programme des Investissements Publics (sur Budget National)
PIRC	Programme Intégré de Renforcement des Capacités
PNA	Politique Nationale d’Assainissement
PNE	Partenariat National de l’Eau
PNHA	Politique Nationale d’Hygiène et d’Assainissement
PNHAB	Politique Nationale d’Hygiène et d’Assainissement de Base
P/P	Planification / Programmation
PPDE	Plan Prévisionnel de Développement de l’Entreprise (SONEB)
PPEA	Programme Pluriannuel d’appui au secteur de l’Eau et de l’Assainissement (coopération néerlandaise)
PPP	Partenariat Public-Privé
PPPLM	Partenariat Public-Privé pour le lavage des mains au savon
PRODOC	Document de Projet du PPEA II
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PUGEMU	Programme d’Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain
R	
REHA	Responsable Eau Hygiène et Assainissement

SIGLES ET ABREVIATIONS

S

SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SIS	Structure d'Intermédiation Sociale
SIG	Système d'Information Géographique
ST	Secrétariat Technique
S-Eau	Service de l'Eau
S&E	Suivi et Evaluation
\$EU	Dollars Etats Unis
SHAB	Service de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SNI-Eau	Système National d'Information sur l'Eau
SNPHAB	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SNPHABu-pu	Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieux Urbain et Périurbain
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSQE	Stratégie nationale de Surveillance de la Qualité de l'Eau de Consommation
ST	Secrétariat Technique (du PPEA)
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (= FFOM en français)

U

UD	Unité Départementale
----	----------------------

V

VIP	Ventilated Improved Pit
-----	-------------------------

Table des matières

Annexe 1 : Termes de Références de l'évaluation externe de PPEA-II.....	1
Annexe 2 : Les différents acteurs dans le secteur d'Eau potable et Assainissement	7
Annexe 3 : Les résultats de la composante GIRE	10
Annexe 4 : Les résultats de la composante Eau et Sécurité Alimentaire.....	21
Annexe 5 : Les résultats de la composante Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural	30
Annexe 6 : Les résultats de la composante Hygiène et Assainissement de Base en milieu rural.....	33
Annexe 7 : Les résultats de la composante Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu urbain.....	41
Annexe 8 : COMPTE-RENDU DES ATELIERS ET SEANCES DE TRAVAIL	47
Annexe 9 : Le circuit financier.....	92
Annexe 10 : L'assistance Technique (AT).....	99
Annexe 11 : Les objectifs de développement durable	104
Annexe 12 : Personnes rencontrées au niveau Central.....	105
Annexe 13 : Références Bibliographiques	108

Annexe 1 : Termes de Références de l'évaluation externe de PPEA-II

1. Contexte et justification

1.1 Programme et contexte

Historique : Les Pays-Bas, à travers leur Ambassade à Cotonou, ont fourni un appui au secteur de l'eau du Bénin depuis 2004. Divers programmes tels qu'EAU I, EAU II et EAU III, 9 AEV, PPPLM, et NPT ProfEau visaient, notamment pour les trois premiers, à expérimenter dans le secteur de l'eau l'approche sectorielle, la décentralisation/déconcentration, et l'alignement aux procédures béninoises. Le Programme Pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA) a été lancé en 2007 pour une période de cinq ans, finalement exécuté sur six années. En 2012, une deuxième phase du programme a été formulée pour une durée de trois ans. Ce programme visait la transition vers un appui budgétaire sectoriel et une approche sectorielle. Cette approche a comme objectif d'assurer une meilleure appropriation et durabilité des résultats du programme par un alignement des activités aux stratégies et procédures nationales.

Objectifs et résultats : L'alignement aux politiques et procédures nationales a été un principe de base pour la phase II du PPEA (PPEA-II). Pour cette raison, le programme a assumé comme objectif global la vision nationale de l'eau, qui est : « *En l'an 2025, les ressources en eau du Bénin seront exploitées et gérées en assurant l'équité et la paix sociales, la durabilité environnementale et l'efficacité économique ; elles contribueront ainsi efficacement au renouveau économique, à la réduction de la pauvreté, et au rayonnement international du Bénin* ».

Cinq objectifs spécifiques ont été retenus par le programme et constituaient en même temps les cinq composantes du programme :

- *GIRE* : la disponibilité de l'eau de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et une réduction des risques liés à l'eau (surexploitation, pollution des eaux souterraines, inondations, érosion,.....) ;
- *Eau et sécurité alimentaire* : la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par une meilleure valorisation des ressources en eaux dans un cadre GIRE ;
- *AEP rural* : l'augmentation équitable et durable de l'accès à l'eau potable en zone rurale ;
- *HAB* : le renforcement de la promotion d'hygiène et l'augmentation équitable et durable de l'accès à un assainissement de base adéquat ;
- *AEP et assainissement urbain* : l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées en zone urbaine ;

Le renforcement des capacités des structures exécutives et bénéficiaires a été un objectif transversal du programme. Une assistance technique a été mise en place à cet effet tout au long de la durée du programme.

La chaîne des résultats prévue dans le document de programme, décrit les résultats visés par le programme comparé aux résultats attendus du niveau national (budget national et tous partenaires techniques et financiers confondus). Elle inclut des résultats physiques (p.e. personnes desservies en services d'eau et assainissement, nombre d'hectares aménagés en maîtrise partielle ou totale de l'eau, etc.) et des résultats institutionnels (la mise en place des organes de la GIRE, le renforcement des parties prenantes, le développement de la connaissance des ressources, etc.).

Opérationnalisation : Vu les ambitions du programme un grand nombre d'acteurs a été impliqué dans sa mise en œuvre. Les structures principales ont été :

- le Ministère en charge de l'eau (MERPMEDER et maintenant ME), à travers sa Direction Générale de l'Eau (DGEau), les services déconcentrés de l'eau, et la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- le Ministère de la Santé à travers la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP), les services déconcentrés, et les zones sanitaires ;
- les 77 Communes du Bénin ;
- le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) à travers la Direction de la Prospection des Financements (DPF) ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à travers la Direction Générale du Budget (DGB) ;
- le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) en tant que tutelle des communes.

Ces différentes structures ont mobilisé autour d'elles d'autres acteurs actifs au niveau national, communal, provenant des milieux communautaires et de la société civile. Pour les besoins de l'exécution du programme, une implication directe de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), du Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) et de l'Institut National de l'Eau (INE en création) a été assurée à travers leur positionnement dans le consortium d'assistance technique conduit par le bureau COWI.

Les cinq composantes du programme ont eu un ancrage institutionnel aux structures étatiques concernées. Le pilotage du PPEA-II a été organisé autour des instances suivantes :

- un Comité de Pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Développement;
- un Secrétariat Technique du programme ;
- un Comité d’Orientation et de Suivi pour chaque composante ;
- une session budgétaire annuelle ;
- un consortium d’Assistance Technique structurelle d’accompagnement ;
- un dispositif de suivi-évaluation (chaîne des résultats, rapports) ;
- un audit ex-post annuel.

L’appui financier du Royaume des Pays-Bas a été assuré à travers deux contrats : (i) la convention de financement entre les Pays-Bas et le Bénin ; et (ii) le contrat conclu entre l’Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Cotonou et un consortium d’assistance technique sélectionné par Appel d’Offres européen et en charge du renforcement/accompagnement des institutions et structures nationales pertinentes.

Le budget total du programme a été de 45,2 milliards XOF (hors taxe hors douane), dont 35,5 milliards XOF financés par le Royaume des Pays-Bas et 9,7 milliards XOF financés par l’Union européenne. A ce budget s’ajoutait la contribution du Gouvernement du Bénin pour le fonctionnement de ses services.

Evolution : Le programme a démarré en janvier 2013. L’exécution des activités programmées pour la première année a été difficile du fait essentiellement de la phase administrative de démarrage du programme dans un contexte de la clôture du PPEA I. La variation des taux d’exécution entre composantes a été importante. La composante « eau et sécurité alimentaire » n’a pas évolué sensiblement depuis le lancement du programme du fait d’un besoin de revoir les objectifs de celles-ci ayant eu pour conséquences un processus assez long de sa reformulation. Par contre la composante « eau potable et assainissement urbain » a pu réaliser une partie importante de sa programmation principalement dans sa partie investissements. Chaque composante ayant ses spécificités bien précises il conviendra d’en tenir compte dans l’évaluation de l’exécution du programme.

L’audit d’exécution des dépenses de 2013 du PPEA-II a été conduit tardivement (fin 2014) et n’a pas pu jouer son rôle éducatif. Celui de 2014 réalisé quasiment dans la continuité du précédent a révélé des déviations importantes dans l’exécution des procédures de passation des marchés qui ont signalé de possibles cas de fraude. Suite à ce constat le Ministre du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement du Royaume des Pays-Bas a annoncé le 6 mai 2015 l’arrêt anticipé du programme ainsi que la suspension de toute aide bilatérale avec le Bénin. En août 2015, le Gouvernement du Bénin a annoncé des mesures pour renforcer le contrôle de la gestion des dépenses publiques. Cette réponse a été évaluée par les autorités des Pays-Bas et a été suivie par la reprise conditionnée de la coopération bilatérale le 8 septembre 2015.

1.2 Justification de l’évaluation

La fraude dans le PPEA-II a été le seul motif de l’arrêt du programme. La perte de confiance dans le dispositif de la gestion des finances publiques actuelle ne permet pas une continuation d’un appui sectoriel comme privilégié par le programme. Il faut malgré tout prendre en compte que les finances publiques ont été dans certains cas relativement bien gérées, notamment au niveau des communes ce qui est aujourd’hui un des points forts du programme. Un nouveau programme doit se baser sur des modalités de financement qui prennent en compte la faiblesse du dispositif de la gestion des finances publiques actuelle en prenant soin d’accompagner l’amélioration des performances des acteurs institutionnels « capables ». Il est cependant à prévoir qu’un nouveau programme devra se doter de dispositifs de contrôle fiduciaire plus importants. La question véritablement posée étant « Est-ce la faillite du système ou des hommes ? ».

La gestion intégrée des ressources en eau a été un objectif important pour le programme. Parmi les résultats clés prévus ont été le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place des structures et outils permettant la gestion intégrée des ressources en eau. Un nombre de ces résultats prévus ont été réalisés, certains décrets clés ont été adoptés, un schéma directeur du bassin de l’Ouémé a été élaboré, et des études ont été faites. Toutefois, d’autres activités n’ont pas eu le résultat escompté auparavant. Il est nécessaire d’évaluer l’efficacité des résultats vis-à-vis de l’objectif prévu.

L’objectif de contribuer à l’amélioration de la productivité des exploitations agricoles par la valorisation optimale de l’eau n’a pas été atteint. Parmi les raisons citées est la faible formulation initiale de la composante, et le dysfonctionnement de la stratégie de réalisation des résultats. Plusieurs documents d’analyse ont été formulés et des leçons doivent être apprises.

Le programme a donné l’opportunité au sous-secteur d’eau de mettre en œuvre la stratégie nationale d’approvisionnement en eau potable, et notamment semble avoir contribué au transfert des ressources aux communes dans ce cadre. L’opinion en ce qui concerne l’efficacité et l’efficience de la stratégie du programme est évaluée de manière différente selon

l'interlocuteur en face. Toutefois, il semble qu'une majorité des acteurs sectoriels ont un avis positif sur l'efficacité et l'efficience de la stratégie d'implication des communes dans les efforts d'atteinte de l'objectif.

Au démarrage de la deuxième phase du programme début 2013, le cadre institutionnel du sous-secteur d'hygiène et d'assainissement de base a été changé de manière importante. Une restructuration de la coordination des efforts de l'Etat en termes d'amélioration des comportements d'hygiène et l'accès aux services d'assainissement de base a eu lieu. Dans ce cadre, la stratégie du programme a visé en particulier des activités en milieu scolaire. Il y a lieu d'évaluer si le programme a contribué à une évolution vers une logique qui permet à l'Etat d'atteindre les objectifs visés.

L'appui donné par le programme à la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a visé une amélioration d'accès aux services d'approvisionnement en eau potable aux ménages à faible revenus. Des efforts importants ont été menés dans le cadre de la réalisation de l'extension des services par l'entreprise étatique. Toutefois, il n'est pas très claire quelle contribution le programme a pu apporter à l'atteinte de l'objectif mentionné ci-dessus.

L'engagement d'un consortium pour la fourniture des services d'assistance technique a été un investissement significatif du programme. L'objectif d'un accompagnement opérationnel avec une optique d'une diffusion large en vue d'une appropriation collective et généralisée a été ambitieuse. Est-ce que cette stratégie et la forme d'assistance technique par un consortium des bureaux d'études et d'autres organisations a été efficace et efficient ? La réponse à cette question est importante dans la vision d'une formulation d'un nouveau programme.

Cette évaluation sert à documenter la contribution du programme aux objectifs sectoriels, l'apprentissage par une description et analyse des activités et les résultats du programme, et l'évaluation de l'efficacité et l'efficience du programme par la formulation des leçons et des recommandations pour des programmes futurs.

L'évaluation aurait une influence sur les aspects suivants d'un nouveau programme : (i) le cadre programmatique ; (ii) le niveau et les modalités de pilotage aux niveaux gouvernemental (politique et stratégique) et technique (directions techniques) impliquant la gouvernance du secteur ; (iii) les modalités de financement et d'audit ; (iv) les acteurs étatiques et non-étatiques à impliquer ; (v) les modalités de renforcement des capacités ; et (vi) la structure et le type d'ancrage à prévoir dans un nouveau programme d'eau et assainissement.

2. Questions d'évaluation

Question principale d'évaluation

- Quelle a été la contribution du programme PPEA-II à l'atteinte des objectifs sectoriels notamment l'amélioration de la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau et une réduction des risques liés à l'eau ?

Questions clés d'efficacité

- 1) Comment est-ce que le programme s'est déroulé pendant la période évaluée (vis-à-vis la ligne de base, le budget, les dépenses, les produits des différentes composantes, les résultats documentés, l'approche et la qualité du suivi et de l'évaluation, les problèmes et les leçons tirés par les acteurs prenants) ?
- 2) Quels ont été les facteurs principaux contribuant à la réalisation des résultats et les défis principaux qui ont été des freins de réalisation des résultats ?
- 3) Quelles leçons et défis peuvent être retenus en guise des conclusions de l'évaluation ?
- 4) Quelles leçons tirées du processus de formulation du programme PPEA-II en lien avec la dynamique sectorielle ?
- 5) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau au Bénin ?
- 6) Quels ont été les facteurs qui ont empêché la fonctionnalité de la stratégie privilégiée par le programme pour contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles par la valorisation optimale de l'eau ?
- 7) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II à l'augmentation de la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables par le financement des communes ?
- 8) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II à la promotion de l'hygiène et de la réduction des risques sanitaires liés à l'eau de boisson dans les ménages et en milieu scolaire ?
- 9) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II à l'augmentation équitable des services d'approvisionnement en eau potable et le développement de la SONEB en termes de rentabilité et de bonne gouvernance institutionnelle ?
- 10) Quelle a été la contribution de l'organe de pilotage à l'atteinte des résultats du programme ?

Questions clés d'efficience

- 1) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles durable des acteurs visés ?
- 2) Quelle a été la contribution du programme PPEA-II sur la bonne gouvernance des fonds publics ?

L'analyse de ces questions n'est pas exhaustive et doit tenir compte des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact, et de viabilité comme décrit par le CAD-OCDE.

L'évaluation doit définir le niveau d'appréciation de chaque question d'évaluation. Les niveaux d'appréciation peuvent être les suivants :

- « Très satisfaisant » : les résultats sont acceptables et pérennes et contribuent à l'atteint des effets principaux escomptés. Les résultats sont considérés comme des meilleurs pratiques et ne montrent pas des insuffisances majeures ;
- « Satisfaisant » : les résultats sont acceptables et pérennes et contribuent à l'atteint des effets principaux escomptés. Les résultats ne sont pas considérés des meilleures pratiques et ne montrent pas des insuffisances majeures ;
- « Insatisfaisant » : pas des résultats acceptables à l'atteint des effets principaux escomptés, pas de prise en compte des défis et des opportunités, et ou pas des insuffisances majeures ;
- « Très insatisfaisant » : pas des résultats acceptables à l'atteint d'aucun des effets escomptés, pas de prise en compte des défis et des opportunités, et au moins une insuffisance majeure relevée ;

3. Etendue

La présente évaluation se focalisera sur la période de mise en œuvre du PPEA-II, y compris la période de formulation et de clôture du programme. Dans ce sens, la période couverte est de mars 2012 à décembre 2015.

Le groupe ciblé par cette évaluation sera en premier lieu les acteurs qui ont été impliqués de manière directe dans la programmation et l'exécution des activités du programme. Il s'agit de l'ensemble des acteurs étatiques responsabilisés aux niveaux central, déconcentré et décentralisé. Les acteurs non-étatiques impliqués de manière directe dans la mise en œuvre du programme sont également concernés par l'évaluation (consortium d'assistance technique, et autres membres de la société civile impliqués, secteur privé, autres partenaires techniques et financiers).

L'importance du programme fait que les expériences et les opinions d'autres acteurs du secteur (bailleurs, acteurs de la société civile, et secteur privé) sont pertinentes pour l'exercice d'évaluation. Dans ce sens, il y a lieu d'assurer une concertation large pour avoir une meilleure compréhension du déroulement et des résultats du programme.

Les bénéficiaires finaux des résultats du programme constituent également un groupe important. Leurs appréciations des résultats seront également importantes pour le programme et doivent être prises en compte dans l'évaluation.

Vu la complexité et la sensibilité des événements qui ont donné lieu à l'arrêt anticipé du PPEA-II, (et compte tenu du fait que le travail a déjà été fait) il n'est pas prévu que l'évaluation se prononce sur les détails de la fraude. Toutefois, il est attendu que les hypothèses élaborées et risques identifiés lors de la formulation du programme soient analysées et que des recommandations soient formulées pour atténuer les risques dans les programmes futurs.

4. Approche et méthodologie

Les évaluateurs ont la liberté de proposer l'approche qu'ils jugent la plus pertinente pour répondre à la liste non exhaustive de questions d'évaluation élaborées ci-dessus. Toutefois, il est estimé que les entrevues, une revue des rapports du programme et d'autres documentations, ainsi que d'éventuels ateliers de travail pourront contribuer à une meilleure compréhension des conditions d'atteinte des résultats du PPEA-II. Il est également attendu que l'évaluation assure une concertation la plus large que possible tout en restant dans les limites de la mission et des ressources disponibles. **Le Erreur ! Source du renvoi introuvable.** donne un détail des sources, questions, et méthodes à mettre en œuvre dans le cadre de cette évaluation.

L'évaluation se déroulera en quatre étapes :

La phase de démarrage :

- Cette phase vise à analyser la documentation disponible et les acteurs principaux du programme. Sur base de ce sondage rapide, la mission élaborera un rapport de démarrage qui :

- Évalue la cohérence, la complétude et la validité des questions d'évaluation et reformule et précise les questions d'évaluation en conséquence ;
- Propose une méthodologie pour l'évaluation du programme ;
- Décrit l'approche pour répondre aux questions d'évaluation ;
- Propose le plan de travail ;
- Confirme le calendrier de l'évaluation.

La phase documentaire : Lors de cette phase, la mission d'évaluation procédera à l'analyse de la documentation. A la fin de ce phase une rencontre avec le comité de suivi est prévue qui :

- Présente une analyse systématique des documents pertinents ;
- Rend compte des entretiens tenus avec les parties prenantes de la mise en œuvre du programme ;
- Apporte les premiers éléments de réponses aux questions d'évaluation tout en indiquant les éléments à rechercher pour renforcer les arguments ;
- Présente un programme pour la phase de terrain.

La phase de terrain:

- Afin de pouvoir rencontrer des acteurs du programme situés en dehors de Cotonou, la mission d'évaluation prévoit une phase de terrain dont les conclusions seront prises en compte dans une première version du rapport d'évaluation qui sera présenté dans un format de type PowerPoint.

La phase de synthèse :

- La dernière étape se focalisera sur la rédaction finale du rapport d'évaluation. Ce document présentera les constats, analyses, conclusions et recommandations de la mission d'évaluation. L'équipe d'évaluation s'assurera que ses appréciations sont objectives et équilibrées, ses affirmations exactes et vérifiables, et ses recommandations réalistes.

5. Pilotage de l'évaluation

Un comité de suivi dont la composition sera ultérieurement précisée assurera le suivi et l'accompagnement de la mission d'évaluation. Ce comité est composé des personnes ressources de :

- L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas ;
- La Délégation de l'Union européenne le cas échéant ;
- Le Ministère chargé du développement du Bénin.
- Selon les besoins, le conseiller technique principal COWI au ministère de l'Eau en tant que facilitateur/personne ressource

A la fin de chaque phase, une rencontre du comité de suivi est prévue. Le comité de suivi a comme objectif de faciliter l'accès à la documentation, aux données, et aux parties prenantes. Le comité de suivi donnera son appréciation sur les livrables de l'évaluation.

6. Principes et valeurs

La mission d'évaluation doit adhérer aux normes et standards décrits dans le document OCDE, 2010. *Evaluer la coopération pour le développement récapitulatif des normes et standards de référence*. Ce document se trouve sur le site : <http://www.oecd.org/dac/evaluation/qualitystandardsfordevelopmentevaluation.htm>

7. Qualifications

L'évaluation sera menée par une équipe d'experts internationaux avec des compétences complémentaires. Il est estimé que pour une bonne conduite de la mission, les experts suivants seront nécessaires (à minima) (pour les descriptions de leurs compétences voir l'originale...) :

- Expert institutionnel (chef de mission) ;
- Expert en services publics d'eau potable ;
- Expert en hygiène et assainissement ;
- Expert en finances publiques.

L'équipe a toute liberté pour proposer une ou des compétences complémentaires qu'elle juge nécessaire pour mener à bien sa mission.

Une équipe d'experts locaux sera également recrutée et mise à disposition pour un accompagnement et appui y inclus logistique à la mission.

Il est entendu que le Chef de Mission aura la responsabilité de la coordination de la mission ; à ce titre il est l'interlocuteur principal du commanditaire et premier responsable de la qualité des livrables. Les autres membres de la mission assureront leurs contributions respectives sous la direction/coordination du chef de mission. Ils partageront la

responsabilité de la qualité de leurs contributions respectives. Le rapport de démarrage proposera une planification des tâches au sein de la mission y inclus les produits/contributions attendues de chaque expert et de l'équipe locale.

8. Livrables et délais

La mission d'évaluation soumettra les rapports suivants :

1. Rapport de démarrage (semaine 1)
 - Délai de soumission : avant le démarrage de la phase documentaire
 - Nombre de pages maximal : 10 (en dehors des annexes)
2. Présentation des résultats préliminaires (semaine 4)
 - Délai de soumission : avant le démarrage de la phase de synthèse
 - Nombre de diapositives maximal : 20 (présentation de 30 minutes max)
3. Rapport d'évaluation provisoire (semaine 4)
 - Délai de soumission : avant le démarrage de la phase de synthèse
 - Nombre de pages maximal : 50 (en dehors des annexes)
4. Rapport d'évaluation final
 - Délai de soumission : deux semaines après envoi des commentaires du commanditaire
 - Nombre de pages maximal : 50 (en dehors des annexes)

9. Budget :

Le budget de l'évaluation sera prise en charge par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas sur l'activité qui regroupe les actions nécessaires de pour la formulation du programme eau et assainissement.

10. Structure de proposition et guide des soumissionnaires

Pour les critères de la sélection des candidates, voire l'originaire.

11. Références et ressources additionnelles

La liste non exhaustive suivante récapitule les principaux documents du programme et le contexte dans lequel le PPEA-II s'est déroulé.

- IOB, 2010. Evaluation de l'impact des programmes eau et assainissement au Bénin
- Groupe d'experts, 2012. Evaluation et formulation phase II PPEA
- Groupe d'experts, 2015. Evaluation et prolongation PPEA-II (rapport non publié)
- Consortium COWI-IGIP, 2013-2015. Rapports annuels de l'assistance technique et de diverses activités et autres missions de courte durée ;
- Structures Gouvernementales. Rapports annuels et d'achèvement du PPEA-II.
- Rapport de capitalisation de l'Assistance Technique structurelle du PPEA II/2013-2015 y inclus ceux de capitalisation des organisations non gouvernementales membres du consortium ;
- Document du programme PPEA-II (Prodoc)
- FCG, 2014 et 2015. Rapports d'audits annuels et de clôture.

Organisations clés :

- Ministère de l'Eau, (Directions Techniques) ;
- Ministère de la Santé, Direction Nationale de la Santé Publique ;
- Services déconcentrés de l'eau et d'hygiène et d'assainissement de base ;
- Société Nationale des Eaux du Bénin – SONEB
- Communes et Association Nationale des Communes du Bénin – ANCB
- AFEB
- Partenariat National de l'Eau du Bénin
- CePEPE
- GIZ, Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement - ProSEHA
- Banque Mondiale
- Ministère de l'Agriculture, Direction du Génie Rural
- Institut National de l'Eau *COWI

Annexe 2 : Les différents acteurs dans le secteur d'Eau potable et Assainissement

Les fonctions de l'eau étant sociale, économique et environnementale, plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans sa gestion et son service.

A. Au niveau central

Ministère de l'Énergie, de la Recherche pétrolière, de l'Eau et du Développement des énergies renouvelables (MERPMEDER).

Le service de l'eau potable dans les villes, les zones rurales et les petites villes était sous la responsabilité du Ministère de l'Énergie, de la Recherche pétrolière, de l'Eau et du Développement des énergies renouvelables (MERPMEDER). La responsabilité de la fourniture de l'eau a été confiée à deux entités dans les zones urbaines et rurales du Bénin avec des attributions claires.

1. La SONEB

La SONEB est une société anonyme unipersonnelle à caractère industriel et commercial avec l'Etat comme actionnaire unique et placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Eau. La Société est responsable de l'approvisionnement en eau potable (captation, transfert, traitement et distribution de l'eau potable) et de la gestion des eaux usées en milieu urbain. La SONEB est présente dans 69 des 77 communes du pays, soit dans plus de 70 villes. C'est une société étatique sous la tutelle du MERPMEDER, créée en 2003 par le décret N° 2003-203 de juin 2003, suite à la séparation des deux activités eau et énergie de l'ancienne Société Béninoise d'Électricité et d'Eau (SBEE). La SONEB a changé de statut vers une Société Anonyme, avec comme actionnaire unique l'État. Avec l'application des dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la SONEB s'est dotée d'un système de passation de marchés en adéquation avec son statut de Société de droit OHADA. La SONEB assure l'AEP en zones urbaines et périurbaines de plus de 20 000 personnes.

2. La DG-Eau

La DG-Eau est chargée de proposer la politique de l'eau, d'éclairer les stratégies nationales sur les questions relatives à l'approvisionnement en eau et de superviser leur mise en œuvre au niveau des communes. La DG-Eau est également responsable de la régulation du secteur de l'eau à travers ses services déconcentrés. Le principal instrument de suivi est une base de données intégrée (BDI) partagée avec les communes, qui recueille des données sur les ressources en eau et les infrastructures. La DG-Eau fournit également à travers aussi ses bureaux départementaux que sont les « Services de l'Eau » (S-Eau) créés dans les années 1990, une assistance technique aux communes pour les aider à assumer leurs responsabilités en matière d'eau et d'assainissement. En 2013, une unité de régulation a été créée au sein de la DG-Eau, avec pour responsabilité de régler le secteur de l'eau en milieu rural. Cette unité n'est pas encore totalement opérationnelle.

Au sein de la DG-Eau se situent d'autres directions et unités suivantes :

- Direction de l'Administration et des Finances (DAF)
- Cellule d'Audit Interne
- Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau (DPGE)
- Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable (DAEP)
- Direction de l'Information sur l'Eau (DIE)
- Direction de la Programmation et du Suivi-Évaluation (DPSE).

Les autres ministères compétents en matière de services relatifs à l'eau sont les suivants :

- a. **Le ministère de la Santé**, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations en assurant un accès équitable à un assainissement adéquat. Il agit à travers sa Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ;
- b. **Le ministère des Finances**, qui est chargé de la régulation des marchés publics, de l'octroi et du suivi des subventions de l'État aux communes. Ce ministère s'appuie entre autres sur la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers (CSPEF), la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), et la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) ;

- c. **Le ministère en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance locale**, qui aide les communes à se conformer aux dispositions légales et réglementaires ;
- d. **Le ministère en charge de la Planification et du Développement**, qui coordonne les activités du gouvernement central en matière de l'aide extérieure au développement.
- e. **Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)**, qui intervient à travers la Direction Générale de l'Environnement (DGE) et l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE). Il a pour missions, entre autres : (i) la définition de la politique nationale en matière de prévention des pollutions et des risques environnementaux en matière d'environnement, d'habitat, d'urbanisme et de protection des milieux naturels ; (ii) l'amélioration du cadre de vie, tant en milieu urbain que rural ; et (iii) l'animation et la coordination des activités nationales de la police environnementale
- f. **Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)**, ministère important pour la composante « eau et sécurité alimentaire » (ESA) du PPEA II.

Pour appuyer les maîtres d'ouvrages, des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), sous la tutelle de la DNMP, ont été créées suite à la loi N° 2004-18 d'août 2004. Les CPMP sont installées au niveau de chaque ministère. Les CPMP sont responsables de la conduite des procédures de passation des marchés publics de toute structure déconcentrée ou décentralisée utilisant des ressources publiques et dont les montants sont inférieurs au seuil de compétence de la DNMP.

B. A niveau local

Les collectivités territoriales

Au niveau local, les communes sont chargées, entre autres, de la planification des investissements à travers des documents de planification stratégique (PDC, PHAC, PCEau) et opérationnelle (PAI, etc.), de la passation des marchés d'études, de travaux et du fonctionnement des systèmes d'adduction d'eau, de la délégation de la gestion, et de la concession (encore au début). Afin de recenser les besoins et les demandes des communautés pour élaborer les PAI, les communes peuvent contractualiser avec des « structures d'intermédiation sociale ». De plus en plus d'intermédiaires sociaux sont internalisés et font partie du personnel propre des communes, même si une ONG externe peut être recrutée pour effectuer cette tâche. Les communes sont chargées de fixer les tarifs ainsi que les frais et charges (redevances) à acquitter par les opérateurs privés pour exploiter une AEV. Les tarifs sont calculés sur la base d'une méthodologie fournie par la DG-Eau, généralement plus élevés dans les zones rurales et les petites villes que dans les zones urbaines et périurbaines. Dans les zones rurales et semi-urbaines de moins de 20 000 personnes, par dévolution (délégation de gestion) la prestation des services d'eau et d'assainissement est organisée par les communes.

C. Les acteurs non étatiques

Le service public de l'eau inclut aussi trois organismes privés (association loi 1901) d'utilité publique :

1. Le Partenariat National de l'Eau (PNE) membre du réseau Partenariat Mondial de l'Eau mis en place en septembre 2001 est une organisation de type associatif qui représente une plateforme neutre de dialogue. Il est un instrument de démarrage de la GIRE au Bénin. Les activités du PNE visent principalement : (i) une participation interactive des différentes parties prenantes du secteur de l'eau à toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des lois, politiques et stratégies nationales de gestion de l'eau, en respect des principes de la GIRE ; et (ii) une appropriation effective des principes de la GIRE par ces différentes parties prenantes, pour une synergie des efforts des intervenants et une gouvernance concertée effective de la ressource eau.
2. L'organisation EAA BENIN (ex. CREPA-Bénin) qui est la représentation nationale de l'Agence Panafricaine Intergouvernementale pour l'Eau et l'Assainissement pour l'Afrique (EAA). Cette organisation, dotée de personnalité juridique internationale dont le siège est à Ouagadougou a pour mission de promouvoir l'accès durable et équitable aux services de base d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement pour les populations. Elle est présente au Bénin depuis 1988 et intervient dans les 12 départements du pays.
3. Le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE) a été créé en octobre 1989 avec le statut juridique d'ONG reconnue d'utilité publique. Le CePEPE accompagne les entreprises pour (i) l'accès des marchés publics, (ii) le recrutement pour les entreprises et (iii) pour la formation (offre de la formation GERME (Gérer Mieux votre Entreprise) et (iv) pour la certification)

Plusieurs autres entités non-étatiques interviennent dans le secteur eau, hygiène et assainissement au Bénin.

- L'Institut National de l'Eau (INE), partenaire spécialisé à expertise exclusive, a été créé au sein de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) en octobre 2013 comme en pôle d'excellence d'ingénierie, de conseil et de recherche dans le domaine de l'eau et de l'environnement. L'INE bénéficie du soutien du programme NICHE de NUFFIC visant à renforcer des universités).
- Le Cadre de Concertation des Acteurs Non Étatique du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) est un cadre pour promouvoir et défendre l'universalité et la continuité des services de l'eau et de l'assainissement. Il regroupe les ONG nationales et internationales actives du secteur, les Associations de Consommateur d'Eau Potable (ACEP), l'Association Fédérative des gestionnaires privés de réseau d'Eau du Bénin (AFEB), les Médias et le Secteur privé. Il a pour objectif de Contribuer à l'accès durable et équitable des communautés aux services d'alimentation en eau potable, d'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau.

Plus spécifiquement au niveau du secteur associatif, on peut distinguer les organisations suivantes :

- L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) est la structure faitière des communes béninoises. Dès sa création en novembre 2003, elle s'est fixée comme objectifs de servir d'interface entre communes et pouvoirs publics d'une part, et entre communes et partenaires d'autre part, afin de représenter et défendre les intérêts des communes. L'ANCB participe activement au renforcement des capacités des communes mais aussi à la promotion de la Maîtrise d'Ouvrage Communale.
- Les ONG locales s'activent comme des structures d'intermédiation sociale (SIS).
- Les ONG internationales accompagnent les communes dans le renforcement et la gestion des compétences transférées en octroyant parfois aussi l'aide financière pour la mise en place de projets locaux et nationaux (PROTOS, HELVETAS, PLAN INTERNATIONAL BENIN, etc.).
- Les Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) sont des structures communautaires de base régies par la loi sur les associations de 1901. Les ACEP défendent les intérêts des consommateurs d'eau potable et assurent certaines activités à la mairie. Elles devraient représenter les bénéficiaires, par exemple autour de la programmation, de la gestion des ouvrages d'hydraulique dans la commune, et de la reddition de comptes par la commune par rapport à l'exécution du Plan de Développement Communal (PDC). Les ACEP recherchent encore leur légitimité et leur autonomie financière pour fonctionner. Il est nécessaire de soutenir financièrement leur structuration dans un nouveau programme au risque de les voir se transformer en prestataires de services.
- L'Association Fédérative des Exploitants de mini réseaux d'Eau du Bénin (AFEB) est un regroupement professionnel des opérateurs privés de l'affermage des mini-réseaux d'eau. L'AFEB vise l'amélioration de l'accès au service d'eau potable pour les populations, la consolidation de l'environnement d'affaires dans le secteur, et l'élaboration et la diffusion de modèles adéquats de gestion déléguée. Il faut noter qu'il existe un cadre de coopération entre l'AFEB et l'ANCB.

Annexe 3 : Les résultats de la composante GIRE

Avant le démarrage du PPEA II, moins de 3% des ressources en eau renouvelables étaient utilisés, mais il était prévu que le Bénin aurait besoin de 40% de ces ressources pour faire face aux besoins de développement à l'horizon de 2025, sans compter l'impact des changements climatiques. C'est dans ce contexte que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est devenue une des cinq composantes du PPEA II, avec comme objectif spécifique de contribuer à la disponibilité de l'eau de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre de GIRE et pour une réduction des risques liés à l'eau, aussi bien physiques (inondations, sécheresses, érosion) que sanitaires (maladies liées à l'eau).

Composante 1 du PPEA II :
« La disponibilité de l'eau de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et une réduction des risques liés à l'eau (surexploitation, pollution des eaux souterraines, inondations, érosion, etc.) »

Situation avant le PPEA II

Le cadre légal, politique, stratégique et organisationnel de la GIRE a été progressivement mis en place pendant le PPEA I, notamment par la loi portant gestion de l'eau (loi No. 44-2010), adoptée en novembre 2010. Cette loi demandait plusieurs textes d'application, dont les six décrets suivants qui touchent directement la GIRE :

- La mise en place et le fonctionnement du Conseil National de l'Eau (CNE) (décret No. 2011-574 d'aout 2011) ;
- L'instauration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (décret No. 2011-573 d'aout 2011) ;
- Les procédures de délimitation des périmètres de protection des captages d'AEP ;
- La procédure de détermination des limites des dépendances du domaine public de l'eau ;
- La mise en place et le fonctionnement des Comités de Bassin (CB) (décret No. 2011-621 de septembre 2011) ;
- L'instauration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

La mise en place de la politique nationale de l'eau (octobre 2008), et le Plan d'Action Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) validé en février 2011 ont aussi permis d'inclure la GIRE dans le PPEA II. Le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BÉNIN) de janvier 2008 constitue également un document référentiel dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE.

Au niveau des actions tangibles, le PPEA I a vu la conceptualisation d'actions pilotes et de pratiques de type GIRE sur le terrain. Le démarrage effectif de l'étude d'élaboration du SDAGE du bassin de l'Ouémé en 2011 se doit aussi d'être mentionné comme avancement vers la GIRE réalisé avant le PPEA II.

La GIRE selon le PRODOC (2012)

L'objectif global de la Composante GIRE du PPEA II était tiré du PANGIRE et visait à « Assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau pour l'équité et la paix sociale, le développement économique et la durabilité environnementale et l'efficience économique ».

Comme pour la composante 2 du PPEA II « eau pour la sécurité alimentaire », la priorité était accordée à la mise en place des structures GIRE du bassin du fleuve Ouémé et à l'élaboration d'un Plan Delta pour la partie Sud de l'Ouémé et le lac Nokoué.

Les résultats attendus selon le PRODOC (2012) sont résumés ci-dessous. Ils ont été légèrement modifiés pendant le déroulement du PPEA II, mais les buts principaux sont restés les mêmes :

- Contribution substantielle aux activités liées à la mise en place du cadre institutionnel au niveau national et dans le bassin de l'Ouémé.
- Contribution à l'élaboration du cadre stratégique et des SDAGE. Contribution substantielle aux activités liées à la mise en œuvre dans le bassin de l'Ouémé.

- Contribution à la mise en place et aux activités menées par le Centre National de l'Eau.
- Contribution à la mise en place de la Base de Données Intégrée (eau et environnement) améliorée.

Le genre, la durabilité (qui peut être appréciée par le modèle « FIETS », c'est-à-dire par le biais des aspects Financier, Institutionnel, Environnemental, Technique et Social), la bonne gouvernance, l'environnement et les changements climatiques sont des thèmes transversaux qui complètent toutes les composantes techniques du PPEA II, incluant la GIRE.

Les défis principaux identifiés étaient les suivants (PRODOC, 2012) :

- Mettre en place et opérationnaliser un cadre institutionnel, tant au niveau national qu'au niveau des bassins versants et des sous-bassins ;
- Réaliser un programme pour le développement des capacités institutionnelles prenant en compte les structures nationales et les acteurs terrain dont les communes ;
- Opérationnaliser un cadre de suivi alternatif par la société civile ;
- Élaborer et mettre en œuvre le cadre stratégique (le PANGIRE) et les SDAGE pour les bassins versants primaires ;
- Développer et augmenter les capacités en qualité (dimension scientifique) pour la GIRE et la planification spatiale, à travers un Institut Nationale de l'Eau (INE) à mettre en place ;
- Améliorer la fiabilité de la Base de données (eau et environnement) intégrée et augmenter la densité des réseaux de mesures des ressources en eau.

Cadre institutionnel

Selon le PRODOC (2012), la Composante GIRE du PPEA II était sous la tutelle du MERPMEDER. Elle est mise en œuvre par la DG-Eau à travers la DPGE. Ces directions s'appuient sur une structure partenariale, le Partenariat Nationale de l'Eau (PNE).

Puisque le cadre législatif de la GIRE avait été créé avant le PPEA II (tel que mentionné ci-haut dans la section « Situation avant le PPEA II »), le PPEA II visait à mettre en place un cadre institutionnel consistant en un nombre d'organismes de gestion au niveau national et au niveau des bassins versants. Les principaux groupes cibles étaient le Conseil National de l'Eau (CNE), le Fonds National de l'Eau (FNE), l'Agence Nationale de Gestion de l'Eau (ANGE, qui a été remplacée par des agences de bassins), et les institutions de bassins, de même qu'une structure scientifique, c'est-à-dire l'INE. L'INE était un acteur important de la Composante GIRE du PPEA II, puisqu'il devait prendre part à la mise en œuvre des activités de cette composante.

Assistance technique

Pour assister les acteurs du PPEA II dans la Composante GIRE, un conseiller technique à plein temps basé auprès de la DG-Eau/DPGE était inclus (PRODOC, 2012). Les interventions devaient être ponctuelles et de relativement courte durée, et devaient être liées à la réalisation et l'accompagnement des activités spécifiques de la composante (gouvernance et application de la loi sur la gestion de l'eau, cadrage institutionnel des organes de la GIRE, mise en place d'organes GIRE, SDAGE et Plan Delta, mise en œuvre du PANGIRE/Ouémé, création de l'Institut Nationale de l'Eau, services laboratoire, base de données, suivi et modélisation, etc.).

De plus, un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) devait se réunir au moins deux fois pour veiller à la planification et rapportage périodique des activités de la composante, et à l'avancement du programme et identification des facteurs de blocage.

Progrès réalisés à la fin 2014

Afin d'évaluer les progrès de la Composante GIRE du PPEA II, deux indicateurs/déclencheurs avaient été retenus pour l'évaluation de l'année 2014, à savoir : i) la capacité de gestion et d'exécution du PTA, et ii) le niveau de mise en place et de fonctionnement institutionnel (rapport annuel de 2014). À la conclusion de cette évaluation, les résultats atteints étaient **satisfaisants** : les taux de réalisation physique, d'engagement et de décaissement étaient de 89,3%, 88,9% et 82,8%, respectivement, avec la mise en œuvre de certaines activités importantes au cours de cette seconde année.

En contrepartie, un retard avait été constaté dans la mise en œuvre de certaines activités. Ce retard était associé à quatre difficultés qui sont résumées au Tableau A.3.1 avec les mesures qui avaient été proposées à ce moment pour y remédier (rapport annuel de 2014).

Tableau A.3.1 Difficultés identifiées à la fin 2014 et mesures de remédiation proposées

Difficultés	Mesures proposées
Difficultés liées à la mise en œuvre des activités et à l'achat des équipements de l'INE	Reprogrammation des activités préparation de termes de référence pour le démarrage des prestations de l'INE
Insuffisance de personnel au niveau de la DG-Eau pour la conduite des activités	Affecter du personnel qualifié au sein des unités de gestion des projets avec l'appui de l'assistance technique
Non mise à disposition de moyens de communication et problèmes d'internet (pas de ligne budgétaire allouée à la communication)	Doter les coordonnateurs, les chefs projets et les chefs services de moyens de communication et de clés internet à nourrir régulièrement
Insuffisance de moyens roulants	L'achat de quatre véhicules sur la Composante GIRE est prévu en 2014

Selon le rapport annuel de 2014, les défis pour l'année 2015 étaient les suivants :

- Poursuivre, avec un rythme régulier, voire accru, toutes les activités non achevées en 2014 ;
- S'assurer que les actions prioritaires de mise en œuvre du SDAGE de l'Ouémé s'accélérent, permettant ainsi de fournir du travail aux instances GIRE nouvellement créées ou à venir (CNE, Comité de bassins, OLE, CP du PANGIRE, AGE, FNEau ...)
- Mettre rapidement en place les organes GIRE, un plan de communication pour la GIRE, et un appui pour la mise en œuvre des activités GIRE au niveau des S Eau ;
- Reprendre en accélérant le rythme d'exécution des activités notamment celles liées à la réalisation du Plan Delta et du SNI Eau ;
- Amener l'INE à jouer pleinement son rôle et les prestations qu'il devra réaliser et en le dotant des moyens nécessaires ;
- Poursuivre le toilettage de la BDI avec les données de l'inventaire des points d'eau et la densification des réseaux de mesures ;
- Préparer et participer aux rencontres internationales sur l'eau ;
- Réorganiser la documentation et réaliser avec l'appui de l'INE le scannage des documents importants.

Progrès réalisés à l'arrêt du PPEA II

Les progrès réalisés au cours du PPEA II en fonction des résultats attendus sont résumés au Tableau A.3.2.

Points forts

Les points forts du PPEA II pour la Composante GIRE se résument ainsi (Rapport d'achèvement, 2015 ; Rapport final de la Composante 1, 2015 ; Rapport COWI/IGIP, 2016) :

- i. Poursuite du développement du cadre légal de la GIRE par l'élaboration des textes d'application de la loi (décrets, avant-projets de décrets et arrêtés) faisant suite aux documents mis en place pendant le PPEA I ;
- ii. Mise en place du cadre institutionnel pour la GIRE avec la création et opérationnalisation du Conseil National de l'Eau (CNE), et la création de la Commission Interministérielle de l'Eau (CIE) ;
- iii. Études de faisabilité et d'opérationnalisation de l'Agence du Bassin de l'Ouémé et du Fonds National de l'Eau (FNEau) ;
- iv. Opérationnalisation et participation du PNE au programme GIRE ;
- v. Évaluation et actualisation du PANGIRE, qui représente un outil important de programmation et d'orientation pour le secteur ;
- vi. Adoption du SDAGE du bassin de l'Ouémé ;
- vii. Progrès dans le développement d'un Système National d'Information sur l'Eau (SNI-Eau) et de la Base de Données Intégrée (BDI) ;
- viii. Renforcement des capacités institutionnelles pour la GIRE au Bénin.

Un certain nombre d'acquis intellectuels se doivent aussi d'être mentionnés :

- L'élaboration concertée des stratégies pour la mise en place du cadre institutionnel de la GIRE (organes de concertation au niveau central, agences et organes de concertation dans les bassins) ont contribué à une meilleure compréhension des concepts et principes sous tendant la GIRE. *Ceci étant dit, les évaluateurs ont observés que cette compréhension était bien présente au niveau national, mais pas autant aux niveaux déconcentrés et décentralisés, où la GIRE reste encore un concept plutôt obscur.*
- Le démarrage de l'activité Plan Delta constitue un acquis majeur de la Composante GIRE, même si les résultats techniques sont restés modestes.
- L'INE a largement profité de l'expertise du groupement COWI/IGIP en modélisation, ce qui a permis de positionner 10 étudiants en thèse sur la problématique du Delta de l'Ouémé.
- Le processus participatif de construction de la plateforme Web du SNI-Eau a été l'occasion de partager avec les acteurs producteurs de données les approches « *Open-sources* » en matière de logiciels informatiques, et l'intérêt scientifique et économique d'une libre circulation des informations sur l'eau sur une plateforme Web commune.

De manière générale, la Composante GIRE du PPEA II a créé un élan vers la GIRE au Bénin, qui a encouragé de nouveaux projets GIRE ou la continuation de projets existants non-reliés au PPEA II. Par exemple, l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant du ZOU qui a débuté en 2015 avec la collaboration de l'Ambassade de France, ou le projet sur le bassin transfrontalier du Mékrou.

Points faibles

Si la mise en place des cadres légal et institutionnel représente un travail essentiel pour que le Bénin puisse avancer vers la GIRE, on note cependant qu'il n'y a eu aucune réalisation tangible sur le terrain pendant le PPEA II. Le Tableau A.3.2 illustre ce point par le nombre important de non-réalisations, qui peuvent être reliées aux situations suivantes, dont la plusieurs sont associées à des déficits institutionnels (PRODOC, 2012 ; Rapport d'achèvement, 2015 ; Rapport final de la Composante 1, 2015 ; Rapport COWI/IGIP, 2016) :

- La GIRE est un processus long et complexe qui nécessite un leadership soutenu dans un cadre légal et institutionnel bien établi. Si la mise en place du cadre légal avait démarré pendant le PPEA I, très peu d'éléments du cadre institutionnel étaient en place au début du PPEA II. Le PPEA II a donc servi à créer ces institutions, mais a enregistré des retards importants qui n'ont pas permis d'effectuer des réalisations tangibles.
- Certaines non-réalisations peuvent être reliées aux défis de la Composante GIRE du PPEA II mentionnés plus haut dans la section « La GIRE selon le PRODOC ».
- Le PRODOC (2012) fait mention d'un certain nombre de risques, entre autres, le retard que la Composante GIRE (et aussi la Composante 2 – Eau pour la sécurité alimentaire) pouvait rencontrer dû au fait que le document de PANGIRE était encore tout récent au moment du démarrage du PPEA II et que son cadre de mise en œuvre n'était pas encore établi (absence de programmation structurée, faible niveau de coordination, pilotage inefficace, etc.).
- Certains nouveaux organes de la GIRE n'étaient pas encore en place, tels que le CNE, le FNEau, l'Agence Nationale de Gestion de l'Eau (ANGE qui est devenue des agences de bassins), et les comités de bassin.
- Pendant la mise en place de ces organes, des changements additionnels sont survenus, tel que le remplacement de l'ANGE par des agences de bassins, ce qui a amplifié les retards déjà encourus par la lourdeur administrative.
- Cette lourdeur administrative est aussi responsable des difficultés de contractualisation des prestations de l'INE, procédures de passation des marchés, acquisition des équipements pour la conduite des activités, et autres. Les retards encourus dans le démarrage de l'INE ont fortement affectés le déroulement de la Composante GIRE car cet institut était instrumental pour la préparation de plusieurs documents clés et le lancement d'initiatives importantes, tels que le schéma directeur révisé de l'Ouémé et le Plan Delta ; les Plans Directeurs d'Assainissement pour Cotonou, Porto Novo et Parakou ; le développement des plans pour la protection des zones côtières ; le développement de capacité en modélisation physique et mathématique en combinaison avec la mise à niveau des installations de laboratoire ; et une contribution au développement d'un système national de suivi des ressources en eau et d'une base de données de l'eau.

- Le fait que le SDAGE de l'Ouémé était pratiquement terminé et le Plan Delta était planifié alors même que l'Agence de bassin, structure qui devait élaborer et porter ces documents, n'était pas encore créée, est aussi responsable des retards et non-réalisations observées pour la Composante GIRE du PPEA II.
- Les discussions concernant la tutelle des organes de bassins sont partiellement responsables des retards encourus.
- Il est possible que trop d'espoir ait été placé sur la structure partenariale PNE pour la mise en œuvre opérationnelle de la GIRE au Bénin.
- L'insuffisance des ressources humaines au niveau du Ministère en charge de l'eau et à la DG-Eau a résulté en un manque de leadership pour mettre en place ce programme ambitieux. L'insuffisance générale de ressources humaines qualifiées dans la GIRE au Bénin a aussi été soulevée comme problème additionnel encourus pendant le PPEA II.
- L'insuffisance de moyens de communication, d'internet et de moyens roulants a ralenti le déroulement des activités.
- Finalement, les mauvaises affectations qui ont caractérisé la gestion des ressources financières ont contribué au succès partagé de la Composante GIRE du PPEA II.

Tel que mentionné ici-haut, les évaluateurs ont observé une différence d'interprétation du concept GIRE entre les niveaux central, déconcentrés et décentralisés. Si le concept est bien maîtrisé au niveau national, certains projets des niveaux déconcentrés et décentralisés sont qualifiés de projets GIRE sans vraiment en être. Par exemple, la nécessité d'inclure l'entièreté du bassin ou sous-bassin versant touché par le projet, ou le besoin d'inclure tous les bénéficiaires du bassin ou sous-bassin, tant en amont qu'en aval, sont souvent négligés. La connaissance de la ressource, tant au niveau de sa quantité que de sa qualité, est souvent insuffisante en début de projet, et les ressources financières et humaines manquent pour amorcer de telles études.

Le Rapport COWI/IGIP (2016) résume bien la situation en faisant état du fait que la Composante GIRE au Bénin porte sur une réforme complexe engagée depuis une dizaine d'années. *« Cette réforme ne semble pas avoir suscité une grande attention de la part des autorités, en raison de sa complexité, de la remise en cause d'habitudes de gestion, non intégrée, des ressources en eau et du faible niveau d'investissement lourd. Ce peu d'intérêt pour la GIRE pourrait aussi s'expliquer par une pluviométrie satisfaisante sur une bonne partie du territoire national de sorte que la gestion des ressources en eau ne semble pas constituer pour l'instant une préoccupation majeure au Bénin. Jusqu'à présent, la priorité semble avoir été plutôt donnée à la mobilisation des ressources en eau pour l'AEP et plus récemment aux mesures de protection des personnes et des biens contre les risques liés à l'eau. La valorisation des ressources en eau pour les autres usages n'est pas encore promue, à fortiori sa gestion. De cette situation, résulte un faible portage politique de la réforme GIRE et une faiblesse relative de l'administration dans le domaine de la GIRE (manque d'effectif, faible niveau de spécialisation, contribution minimale du budget national, etc.). »*

Tableau A.3.2 Composante 1 du PPEA II : La disponibilité de l'eau et de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et une réduction des risques liés à l'eau ; les réalisations à la fin du PPEA II ont été tirées du rapport d'achèvement (2015)

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
1. La disponibilité de l'eau et de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et une réduction des risques liés à l'eau	Structure d'exécution : DG-Eau / DPGE							
Contribution substantielle à la mise en place du cadre institutionnelle au niveau national et dans le bassin de l'Ouémé.	Conseil National de l'Eau en place et actif	0%		100% en 2013	DG-Eau	100% Le CNE a été mis en place en 2013 et a tenu régulièrement ses sessions en 2013 et 2014, jusqu'à l'arrêt du PPEA II	Commission interministérielle opérationnelle	Coordination intersectorielle des interventions et des appuis des différents partenaires
	Comité de bassin de l'Ouémé en place et actif	0%		100% en 2013	DG-Eau	30% Les membres sont désignés ; le processus de mise en place a été suspendu à l'arrêt du PPEA II	Chronogramme de mise en place du Comité de Bassin et Comités de sous bassin	Assurer un bon arrimage entre la mise en place du Comité de bassin et les Comités de Sous bassins
	Comités de sous-bassins/ intercommunaux pour le bassin de l'Ouémé y compris les OLE en place et actifs	0%	100%	100% en 2015	DG-Eau	10% Le processus a été engagé avec l'appui du PNE mais suspendu à l'arrêt du PPEA II		
	Agence Nationale pour la Gestion de l'Eau (ANGE) en place et active	0%		100% en 2013	DG-Eau	40% Un atelier national de validation a recommandé la mise en place d'agences de bassin, en lieu et place d'une ANGE. Le décret portant création de l'Agence de bassin de l'Ouémé a été adopté en 2015 en Conseil des Ministres, de même que les décrets portant création de la Commission Interministérielle de l'Eau et du FNEau	Conflits d'attribution/ Réticence	Recentrage et clarification des missions et attributions de l'ANGE par rapport à la DG-Eau et autres (cf. Etudes PPEA 1 en cours)
	Elaboration et mise en œuvre du Programme intégré pour le développement des capacités institutionnelles prenant en compte les structures nationales et les acteurs de terrain dont les communes, associations de communes et ONG nationales	0%	100%	100% en 2015	DG-Eau	100% Le PIRC a été réalisé		
	Pourcentage de réalisation du budget de la dernière année d'investissement et de	0%	130%	130% en 2015	DG-Eau	Le taux de réalisation du PTA est demeuré faible. Les capacités de		Déclencheur

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
	fonctionnement par objectif (GIRE)					mise en œuvre ont été surestimées. Les délais requis ont été sous-estimés. Des études se sont avérées nécessaires et ont retardé la consommation budgétaire		
	Pourcentage de femmes aux positions à un niveau de prise de décisions dans le Comité de l'Ouémé et les Organes de Sous bassin	0%	40%	40% en 2015	DG-Eau	10% Le Comité de bassin de l'Ouémé et organes de sous-bassin ne sont pas encore installés. De façon générale, les pesanteurs sociales font que les femmes ont du mal à se retrouver dans les instances de prise de décision. La poursuite de la sensibilisation permettra d'inverser cette tendance.		Déclencheur
	<u>Indicateur ajouté de durabilité</u> : les systèmes institutionnels de GIRE ont entièrement intégré les rôles et responsabilités des autorités de l'environnement, des forêts, de l'agriculture et de la planification spatiale dans la prise de décision.	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	<u>Indicateur ajouté de durabilité</u> : Objectifs stratégiques pour GIRE incluent ceux de la durabilité environnemental et social, et adaptation aux changements climatiques, au plus haut niveau.	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	Indicateurs suggérés par DME/MW du Ministère des Affaires Etrangères des PB
	<u>Indicateur ajouté de durabilité</u> : Un programme sur GIRE en zones arides ou semi-arides du Bénin a été formulé, avec un pilote au niveau du bassin.	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	Cadre de suivi alternatif par la société civile opérationnel	0%		100% en 2014	DG-Eau	100% Le PNE est opérationnel et participe au processus de mise en place de la GIRE. La société civile participe aux réunions GIRE à divers niveaux.		S'inspirer des expériences du Livre bleu et veiller à une forte implication/ responsabilisation de la société civile du secteur
Contribution à l'élaboration du cadre stratégique et SDAGE	SDAGE Ouémé disponible	50%		100% en 2013	DG-Eau	100% Le SDAGE de l'Ouémé a été finalisé et adopté en Conseil des ministres		

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
	Plan Delta pour la région aval du Bassin de l'Ouémé disponible	0%		100% en 2014	DG-Eau	30% L'étude Plan Delta a été engagée mais a été interrompue à l'arrêt du PPEA II		
	Plan stratégique de promotion Genre/ GIRE dans le bassin de l'Ouémé disponible et mis en œuvre	0%	100%	100% en 2015	DG-Eau	0% Le Plan n'a pas été réalisé		
	Un plan spatial de la gestion du bassin de l'Ouémé est élaboré	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	Indicateurs suggérés par DME/MW du Ministère des Affaires Etrangères des PB
	Établissement de, et appui à des systèmes durables communautaires de gestion de terres ou de forêts dans le bassin de l'Ouémé	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	Nombre d'initiatives du secteur privé d'œuvre sur la sécurité alimentaire dans le bassin de l'Ouémé	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	Un projet pilote pour le développement d'hydroélectricité en cours de réalisation dans le bassin de l'Ouémé	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	Analyse coûts-efficacité de la GIRE réalisée, et les acteurs ont pris conscience de la rationalité économique de la GIRE	0%			DG-Eau	RAS	Cibles à renseigner	
	Pourcentage d'études spécifiques réalisées sur la base du SDAGE Ouémé	0%	100%	100% en 2015	DG-Eau	20% Diverses études engagées, notamment le Plan Delta et de Plan de développement des ressources naturelles de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé		
	Nombre d'actions concrètes visant à restaurer et protéger des écosystèmes particulièrement dégradés, en tenant compte du potentiel des femmes	4 en cours	13	13 en 2015	DG-Eau	3 études Plusieurs actions pilotes ont été engagées (Lagune de Porto Novo, Barrage de l'Okpara, Sous-bassin du Mékrou...)		Tenir compte des résultats du SDAGE pour la définition du nombre d'actions pilotes de protection et de restauration des écosystèmes dégradés au début du programme
Contribution à la mise en place et les activités menées par Institut national de l'eau (sur financement direct et/ou dans le cadre d'un programme NICHE)	INE mis en place et opérationnel	0%	100%	100% en 2015	UAC	80% L'Institut existe mais n'est pas encore opérationnel à 100% ; les programmes de formation ont démarré (License, Master, Doctorats).	Collaboration entre DG-Eau, autres Ministères sectoriels et même les facultés/ écoles impliquées	Mise en place et animation d'un cadre de concertation inter- facultaire. Cadre de concertation DG- Eau, UAC et autres ministères sectoriels pour le positionnement de l'Institut en tant que partenaire pour la recherche-développement dans le secteur de l'eau
	Accroissement des effectifs (H/F) formées par an	0%	40%	40% en	UAC	RAS	Désaffection des élèves/ filles pour	Mesures orientées vers le secondaire / incitatives pour les filles et femmes du

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
	(Formation de Courte durée)			2015		Des formations continues sont assurées	les formations impliquant les séries scientifiques	secteur
	% recherches commandités par le Ministère en charge de l'eau	0%	50%	50% en 2015	UAC	RAS Des recherches sont réalisées mais non commanditées par le Ministère en charge de l'eau		
Contribution à la mise en place de la base de données	Base de données intégrée et fiable pour l'Ouémé disponible	5%	80%	80% en 2015	DG-Eau	50% Une base de données et SIG ont été développés dans le cadre de l'élaboration du SDAGE de l'Ouémé. La Banque de Données Intégrée (BDI) de la DG-Eau est opérationnelle ; elle est encore essentiellement orientée vers les eaux souterraines. La plateforme du Système National de l'Information sur l'Eau sous la forme d'un SIG a été mise en place sur le Web et est fonctionnel. Cependant, la formation des points focaux et l'amélioration du site font défaut (travaux interrompus lors de l'arrêt du PPEA II)		
	Etude d'optimisation des réseaux de mesures quantitatives et qualitatives dans le Bassin de l'Ouémé	0%	100%	100% en 2014	DG-Eau	60% Les études d'optimisation du réseau ont été réalisées. Les réseaux ont été densifiés		

Aspects financiers

Pour ce qui concerne l'exécution financière de la composante et sans rentrer dans les détails, il est à signaler qu'à la clôture anticipée du PPEA II, le taux de réserves et limitations était de 83%, soit une consommation de 2 790 237 165 CFA avec réserves et limitations de 2 315 820 586 CFA. La différence entre les consommations et les réserves et limitations représente les dépenses effectuées qui n'ont pas été validées par l'audit. De manière générale pour le PPEA II, ces différences proviennent de 4 types de dépenses :

1. Violation des procédures de passation des marchés ;
2. Frais de mission sans lien avec le PPEA II ;
3. Non-respect des clauses contractuelles dans l'exécution des contrats ;
4. Utilisation des Tickets valeurs sans lien avec le PPEA II.

Il faut aussi noter que pour la Composante GIRE du PPEA II, les budgets inscrits aux PTA ont dépassé de loin les capacités de mise en œuvre considérant que de nombreux préalables n'étaient pas en place. Cela a conduit à une sous-consommation des budgets inscrits alors que des avancées significatives étaient réalisées. Ce surdimensionnement des budgets a eu des conséquences fatales (Rapport d'achèvement, 2015).

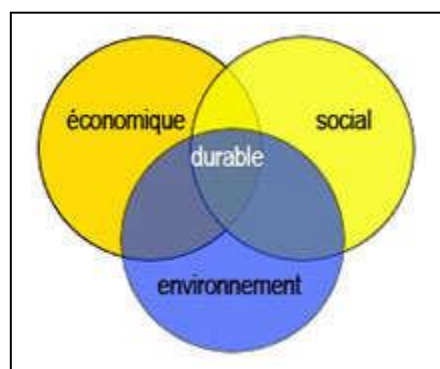
Évaluation en fonction des aspects transversaux

Le rapport d'achèvement (2015) inclue une évaluation de la Composante GIRE du PPEA II en termes d'efficacité, d'efficience, de durabilité, du genre, de bonne gouvernance et de changements climatiques.

Concernant l'efficacité, des avancées significatives ont été réalisées en matière de GIRE aux niveaux institutionnels, juridique, de planification, de renforcement de capacité et de suivi des ressources en eau. Cependant les résultats atteints sont restés modestes par rapport aux ambitions. En termes de stratégie de mise en œuvre, le cadre même de mise en œuvre du PANGIRE n'était pas établi (BPO-PANGIRE, Comité de Pilotage, structure de coordination) et ne l'a pas été pendant toute la durée du programme. Il en est résulté une faible efficacité dans la mise en œuvre des activités appuyées par le PPEA II. Nonobstant ces difficultés, diverses activités de planification ont été réalisées dans le cadre du PPEA II, telles que mentionnées ici-haut.

En termes d'efficience, des résultats importants ont été atteints dans la réforme de la GIRE mais ils sont pour la plupart « *soft* ». De ce fait, le niveau de consommation des ressources financières pour la réalisation des activités inscrites dans les PTA de la Composante GIRE est resté peu élevé. Les dépenses d'investissement (en particulier pour la construction de locaux pour l'ABO, l'INE, le FNEau) n'ont pas été engagées. Certains goulots d'étranglement comme l'impossibilité de contractualiser les prestations de l'INE comme envisagé dans le PRODOC (2012) ont également contribué à une faible efficience de la composante.

Concernant la durabilité (financière, institutionnelle, environnementale, sociale et technique), les actions GIRE qui ont été menées à travers le PPEA II ont permis de consolider le cadre institutionnel GIRE en vue d'une meilleure durabilité. Il a manqué toutefois de portage politique pour la prise des textes constitutifs dans des délais raisonnables. Le PPEA II a contribué à la mise en place d'un dispositif visant à renforcer la durabilité financière du processus de GIRE, à travers, d'une part, l'application des principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur » et, d'autre part, la mise en place du FNEau à la toute fin du programme. La recherche d'une durabilité environnementale et sociale est inhérente à la GIRE mais elle doit s'appuyer sur des structures, à mettre en place pour animer les processus de planification et de gestion de l'eau sur le terrain dans les bassins hydrographiques.



Bien que faisant partie des principes de la GIRE, l'approche genre est encore freinée par les pesanteurs socio-économiques et les femmes restent peu représentées dans les structures GIRE. Des études sur le GENRE étaient préconisées dans le PPEA II mais n'ont pas été réalisées, et le déploiement de la GIRE sur le terrain n'a pas abouti non plus pendant le PPEA II.

En termes de bonne gouvernance de l'eau à travers la GIRE, cet objectif du PPEA II n'a connu qu'un succès partiel. D'une part, la société civile *Social Watch* et ALCRER (Association de Lutte Contre le Racisme l'Ethnocentrisme et le Régionalisme) ont été associées aux activités GIRE liées au PPEA II, avec le suivi du Partenariat National de l'eau, ce qui a été retenu comme un succès. D'autre part, les activités du programme d'intervention du réseau WIN (Water Integrity Network), dont plusieurs ont été menées par le PNE, n'ont connu qu'un niveau mitigé de réalisations.

Concernant les changements climatiques, la Composante GIRE du PPEA II a contribué à la prise en compte des changements climatiques à travers l'élaboration du SDAGE de l'Ouémé et de l'étude du Plan Delta. Le renforcement des réseaux de suivi avec l'appui du PPEA II contribue aussi à une meilleure connaissance des écoulements et de la recharge des aquifères sous l'influence des changements climatiques. Cependant, la réalisation et la capitalisation des études thématiques, tâches qui avaient été confiées à l'INE, n'ont pas progressé.

Effets de l'arrêt du PPEA II

Pour la Composante GIRE, l'arrêt du PPEA II n'a à prime abord pas eu d'effets visibles. Cependant, la GIRE est une initiative à long terme et son interruption a stoppé l'élan que les efforts initiaux lui avaient donné. Parmi les activités qui n'ont pas été complétées on note les comités et agences de bassin et de sous-bassin qui commençaient à se mettre en place. Ceci aurait finalement permis à la GIRE de se conceptualiser à la base et de démarrer des activités concrètes. Le Plan Delta avait été amorcé mais est resté inachevé. Un nombre d'études et d'actions pilotes avaient été engagés mais ont été interrompus. Un des effets importants de l'arrêt du PPEA II concerne probablement l'INE qui n'était encore pas opérationnel à 100% lors de l'interruption du programme. Plusieurs autres effets sont aussi mentionnés dans le Rapport d'achèvement (2015), tel que l'interruption des activités de transfert de compétence aux communes. De manière générale pour la Composante GIRE, l'arrêt du PPEA II forcera certaines activités à être reprises à zéro, avec le handicap additionnel découlant des effets secondaires de la démobilisation et de la perte de confiance des acteurs et des populations.

À long terme, on peut aussi questionner la durabilité du fonctionnement effectif des organes GIRE, qui sont actuellement entièrement financés par le PPEA. Si un futur programme GIRE est considéré, il devrait assurer le portage politique de cette initiative, pas seulement pour la mise en place des aspects légaux et institutionnels, mais aussi pour donner les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement des diverses institutions créées.

Annexe 4 : Les résultats de la composante Eau et Sécurité Alimentaire

Un des cinq objectifs spécifiques du PPEA II visait à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par une meilleure valorisation des ressources en eaux dans un cadre GIRE. La Composante Eau et Sécurité Alimentaire (ESA) a été retenue par le PPEA II pour assurer une meilleure exploitation des ressources en eau disponibles et chercher une valeur ajoutée aux produits agricoles, car il existe un lien direct entre l'utilisation optimale de l'eau et la production d'aliments. L'augmentation de la sécurité alimentaire est une priorité dans le programme PPEA II comme instrument de lutte contre la pauvreté, d'une part, et pour l'agrandissement de la dynamique économique du secteur de l'agriculture d'autre part.

*Composante 2 du PPEA II :
La sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par une meilleure valorisation des ressources en eaux dans un cadre GIRE.*

Comme pour la GIRE, les actions liées à l'amélioration de la sécurité alimentaire ont été limitées au bassin de l'Ouémé. Le genre, la durabilité, la gouvernance, l'environnement et le changement climatique sont des thèmes transversaux qui complètent toutes les composantes techniques du PPEA II.

Plan initial selon le PRODOC

Le plan initial pour la Composante ESA du PPEA était fondé sur le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) qui avait été formulé dans les années 2006-2011. L'intervention devait s'inscrire dans deux axes stratégiques : i) promouvoir et développer l'irrigation privée, à travers un cadre permanent d'orientation et une structure opérationnelle d'appui aux acteurs ; et ii) promouvoir les petits périmètres irrigués en assurant l'aménagement participatif, la réhabilitation et le transfert de la gestion de ces périmètres.

Les actions à mener et identifiées dans le PRODOC (2012) devaient s'inscrire dans le SDAGE et étaient fort ambitieuses :

- Construire et /ou réhabiliter et mettre en exploitation des barrages collinaires ;
- Former et installer 3 000 jeunes agriculteurs modernes dans la basse et moyenne vallée de l'Ouémé ;
- Engager les travaux relatifs au développement agricole de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé pour couvrir environ 12 000 ha en opérations pilotes d'ici 2015 ;
- Achever les aménagements hydro agricoles dans les vallées du Niger et du Mono et assurer leur mise en exploitation ;
- Promouvoir et développer l'irrigation privée, à travers un cadre permanent d'orientation et une structure opérationnelle d'appui aux acteurs ;
- Promouvoir les petits périmètres irrigués en assurant l'aménagement participatif, la réhabilitation et le transfert de la gestion de ces périmètres.

Les défis principaux identifiés lors de l'élaboration de la Composante ESA du PPEA II étaient similaires aux défis du secteur agricole identifié dans le PSRSA, et mentionnés ici selon le PRODOC :

- La couverture des besoins alimentaires ;
- L'accroissement des revenus ;
- L'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural.

Cadre institutionnel

Selon le PRODOC (2012), la Composante ESA du PPEA II était sous la tutelle du MERPMEDER avec la DPGE pour la mise en œuvre. La DGR était chargée de la gestion quotidienne du programme. Il faut cependant admettre que la répartition des responsabilités entre la DG-Eau et la DGAER selon leurs domaines de compétences n'était pas claire dans la version initiale de cette composante du PPEA II.

D'autres services devaient aussi être impliqués dans la Composante ESA selon le PRODOC, tels que les services agricoles (le Centre Régional pour la Promotion Agricole, CeRPA ; le Centre Communal pour la Promotion Agricole, CeCPA ; le Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé, CBVO ; les Organisations de Producteurs, etc.).

Comme pour les autres composantes du PPEA II, la Composante ESA devait être appuyée par un Comité d’Orientation et de Suivi (COS) qui devait se réunir au moins deux fois par an.

Assistance technique

Si l’assistance technique des autres composantes du PPEA II était clairement définie dans le PRODOC (2012), elle était plutôt vague pour la Composante ESA et devait être construite dans un dialogue entre les parties prenantes. Les actions prévues étaient simplement reliées à des projets pilotes dans un cadre de GIRE.

Reformulation

Des imprécisions dans la formulation initiale de la Composante ESA du PPEA II ont conduit à une première réorientation, puis à une suspension dans la deuxième moitié de l’année 2013 afin d’effectuer un diagnostic plus élaboré et approfondi, et de prendre en compte certains processus d’influence majeure sur la sécurité alimentaire, tels que : le programme sécurité alimentaire des Pays-Bas au Bénin pour la période 2012-2015, les orientations du SDAGE Ouémé à l’horizon 2025 et les risques liés aux effets de changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

La Composante ESA a donc été reformulée au début 2014 et validée par les instances du PPEA II. En résumé, les activités ont alors été recentrées sur des études de type recherche-actions à réaliser par l’INE sur des thématiques en lien avec l’eau et la sécurité alimentaire. Plus spécifiquement, la composante reformulée utilise une approche basée sur les trois composantes suivantes : (i) l’innovation et l’apprentissage : capitaliser sur les expériences ; (ii) tirer parti des connaissances et des investissements déjà réalisés ; et (iii) inclure la participation du secteur privé.

La mise en œuvre avait été séparée en trois phases, directement tirées des trois composantes énumérées ici-haut. Chaque phase incluait un certain nombre de résultats pour rencontrer les objectifs mentionnés plus haut, tel que résumé au Tableau A.4.1. La Figure A.4.1 illustre les trois phases, les résultats attendus de chaque phase, de même que les activités proposées pour atteindre ces résultats.

Tableau A.4.1 Reformulation de la Composante ESA

Mise en œuvre par phases :	Résultats attendus
1. Capitalisation des expériences, caractérisation des zones ESA	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : l'analyse des expériences (échecs et succès) nationales et internationales dans la gestion des ressources en eau pour l'agriculture est capitalisée • Résultat 2 : Les connaissances sur les capacités actuelles et potentielles de stockage de l’eau et de gestion de l’humidité de sols pour la sécurité alimentaire, de même que la potentialité des zones en matière d’intensification de la production animale et halieutique sont renforcées et cartographiées.
2. Exploration et identification des approches alternatives (à succès) de gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 3 : Des approches à succès (innovantes et financièrement soutenables) de gestion de l’eau tant pour la production végétale que pour les productions animale et halieutique sont identifiées par zone ESA. • Résultat 4 : Les approches à succès identifiées dans le résultat 3 sont promues à travers des acteurs mobilisés pour l'innovation et une facilité d'investissement 2016-2018 est élaborée
3. Montée en échelle	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 5 : La sécurité alimentaire est améliorée à travers des pratiques et investissements innovants dans la mobilisation et la gestion de l'eau par différents acteurs

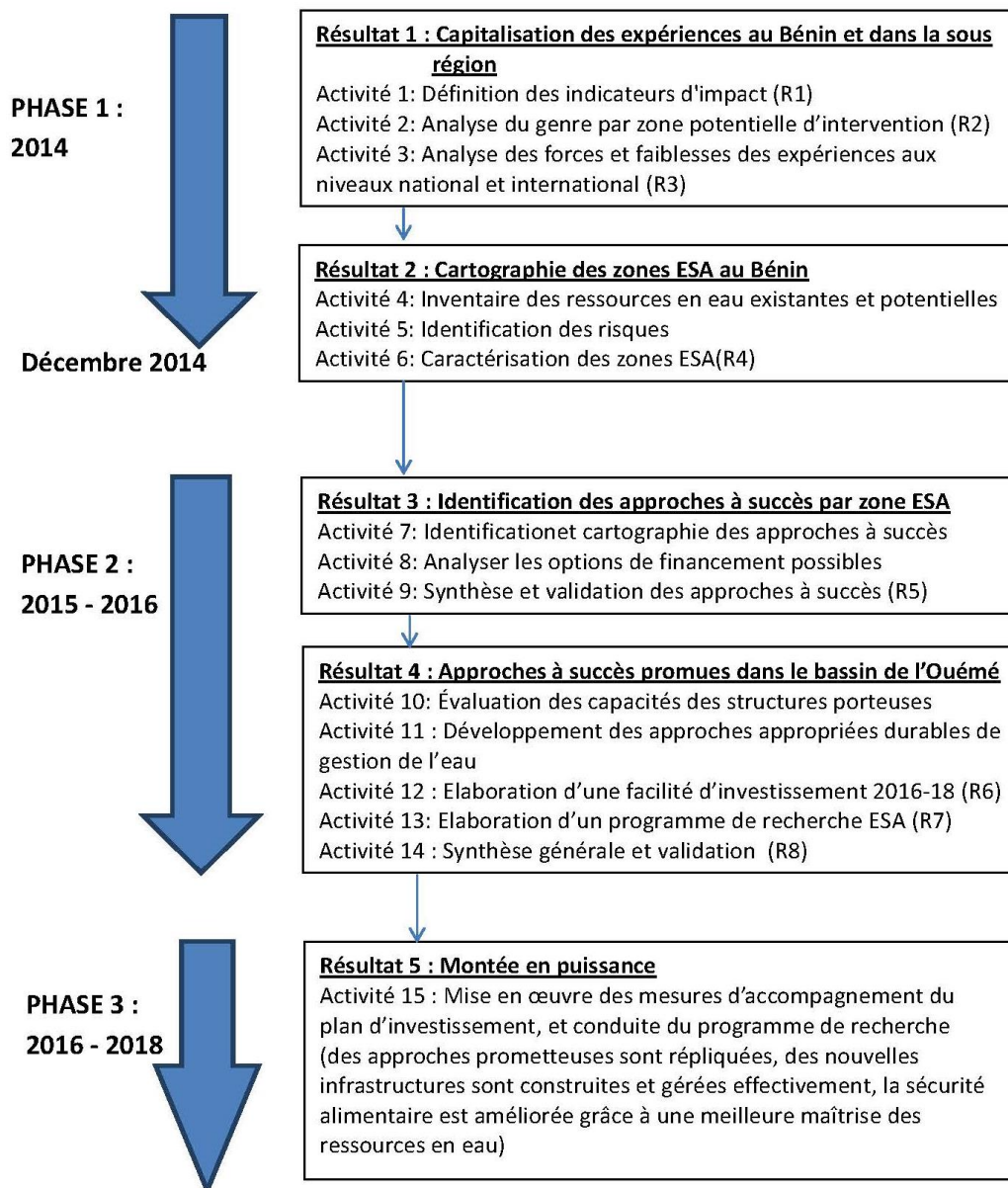


Figure 1 Phases et activités de la Composante ESA du PPEA II, après reformulation

Selon les zones d'intervention ESA (c'est-à-dire la zone péri-urbaine du sud située le long du littoral, la zone sud-centre, la zone centre-nord et la zone nord), les actions prioritaires qui avaient été identifiées pendant l'effort de reformulation étaient les suivantes :

- Les systèmes d'amélioration du stockage local d'eau pour différents usages (agriculture, élevage et/ou pêche) ;
- La gestion de l'humidité des sols pour l'agriculture y inclus les cultures fourragères pour l'élevage ;
- Le drainage des bas-fonds et dans les zones humides.

Cadre institutionnel selon la Reformulation

Dans sa version reformulée, la Composante ESA du PPEA II était sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau, de concert avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). La Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau de la DG-Eau et la DGAER du MAEP étaient responsables de la supervision et la coordination. Ces maîtres d'ouvrages étaient donc similaires à ceux prévus dans la première version de la Composante ESA (PRODOC, 2012).

Lors de la reformulation de la Composante ESA, une plus grande responsabilité a été donnée aux partenaires d'appui technique et scientifique INE et PNE. Le Rapport COWI/IGIP (2016) précise que selon la reformulation, l'INE devait être chargé de la mise en œuvre des activités de la composante, laissant ainsi la DG-Eau et la DGAER comme maîtres d'ouvrage. L'assistance technique du groupement COWI/IGIP, avec la possibilité d'inclure d'autres experts au besoin, faisait aussi partie de la version reformulée de la Composante ESA.

Assistance technique

Dans sa version reformulée, l'assistance technique pour la Composante ESA était plus claire et devait inclure un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) qui devait se réunir au moins deux fois par an pour veiller à la planification périodique des activités de la composante, et à l'avancement du programme et identification des facteurs de blocage.

Progrès réalisés à la fin 2014

Considérant que la Composante ESA a été reformulée en mai 2014, très peu d'activités ont pu être réalisées pendant la deuxième moitié de l'année. Les activités planifiées pour les cinq mois restant de l'année 2014 avaient été lancées, mais leur mise en œuvre a été freinée très tôt par la lenteur administrative pour la signature du protocole d'accord entre la DG-Eau et l'INE, ce qui n'a pas permis de décaissement de fonds à mettre à la disposition de l'INE.

En parallèle, les Termes de Références (TdR) et les propositions pour les deux premières activités à réaliser par l'INE avaient été élaborés et les premiers résultats étaient attendus en janvier 2015.

Progrès réalisés à l'arrêt du PPEA II

Les progrès réalisés en matière d'ESA au cours du PPEA II en fonction des résultats attendus sont résumés au Tableau A.4.2. Les réalisations se résument aux points suivants :

- Validation de la Composante ESA reformulée par la DG-Eau et la DGAER, avec la participation du COS et COPIL.
- Missions d'information et mobilisation des acteurs de terrain (agents des Centres Régionaux pour le Développement Rural, CARDER ; des services de l'eau ; des organisations de producteurs).
- Préparation des TdR de quatre études prioritaires et démarrage des activités de l'INE, c'est-à-dire définition des indicateurs de mesure d'impacts de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire (Activités A1), et analyse du genre dans le bassin versant de l'Ouémé (Activité A3).
- Missions de capitalisation des expériences acquises par le Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole (PHPA), conjointement par la DG-Eau et la DGAER.

Le Tableau A.4.2 montre qu'il n'y a pratiquement eu aucune réalisation pour la Composante 2 pendant le PPEA II. Les contraintes rencontrées sont exprimées ci-dessous (PRODOC, 2012 ; Rapports d'achèvement du PPEA II, 2015 ; Rapport final de la Composante 2, 2015 ; Rapport COWI/IGIP ; 2016) :

- Reformulation de la composante à mi-parcours : Après signature du PPEA II par les parties prenantes et le démarrage du programme selon le PRODOC (2012), la demande de l'Ambassade des Pays-Bas de réorienter la logique d'intervention puis de reformuler entièrement la composante a contribué à « éteindre » les ardeurs des différents acteurs qui avaient déjà démarrés les activités mentionnées au PRODOC. Parmi les activités qui avaient été réalisées avant la reformulation de la Composante ESA on note l'élaboration d'un plan d'action, mission de terrain par une équipe composée des représentants de la DGAER et du Consortium d'AT, enquête préliminaire dans 12 communes pour la présélection des sites, et enquêtes approfondies pour la description détaillée des projets présélectionnés).
- Difficultés de contractualisation pour la réalisation des études par l'INE : Ces difficultés sont liées au protocole d'accord cadre signé entre la DG-Eau et l'INE qui a demandé de clarifier les procédures financières entre les deux parties au regard des lois et textes réglementaires existants. Lorsqu'une solution a finalement été proposée, le PPEA II était en phase d'arrêt. Ces difficultés ont aussi retardé la progression de la Composante GIRE, qui a, de ce fait, indirectement influencé la Composante ESA.
- Contraintes liées à l'organisation interne de la DG-Eau : Ces contraintes se retrouvent à plusieurs niveaux, tels que l'insuffisance de personnel pour la conduite des activités et le pilotage du processus

multi-acteurs de la Composante ESA, le manque de moyens de communication (incluant les problèmes d'internet) qui n'ont pas de ligne budgétaire, l'insuffisance de moyens roulants, et l'accessibilité et fiabilité des informations financières. À ceci, le Rapport de COWI/IGIP (2016) ajoute la faible compréhension par la DG-Eau de son rôle en tant que régulatrice des usages de l'eau, ne pouvant dès lors piloter dans le même temps la réalisation d'aménagements hydroagricoles. Le PRODOC faisait mention de certains risques programmatiques qui pourraient expliquer les non-réalisations. Les contraintes organisationnelles des structures de l'état faisaient parties de ces risques.

- Difficultés liées au montage institutionnel qui n'a pas clarifié le positionnement de la DGAER alors qu'elle est une partie prenante incontournable du processus ESA. De ce fait, le pilotage opérationnel d'incluait pas de mécanisme de financement pour la participation de la DGAER.
- Des difficultés d'appropriation du contenu de la composante par la DG-Eau et la DGAER, et à leur capacité limitée à formuler une intervention en cohérence avec les stratégies nationales et en lien avec leurs domaines respectifs de compétence. Ce point était aussi un des risques programmatiques mentionnés dans le PRODOC de 2012.

Tableau A.4.2 Composante 2 du PPEA II, après reformulation : La sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par une meilleure valorisation des ressources en eau dans un cadre GIRE

Résultats clés prévus	Indicateurs	Résultats obtenus		
		Quantités/% prévues	Quantités/% réalisées	Contraintes et justifications
Résultats prévus après reformulation	Nouveaux indicateurs			
R1 - L'analyse des expériences (échecs et succès) nationales et internationales dans la gestion des ressources en eau pour l'agriculture est capitalisée	<ul style="list-style-type: none"> Liste des indicateurs (smart) de mesure d'impacts de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire (productivité, revenu de la femme, équité sociale, nutrition, VIH-SIDA, environnement durable) – Étude à réaliser 	1	0,2	Etude démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II.
	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques existantes et/ou innovantes de conservation de l'humidité du sol, de stockage de l'eau, de drainage et de gestion des crues 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des rôles et responsabilités de genre dans l'agriculture et la gestion des ressources en eau – Étude à réaliser 	1	0,4	Etude démarrée peu de temps avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Importance des systèmes de gestion des ressources en eau pour la sécurité alimentaire (production végétale, animale et halieutique) 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Projets/programmes/acteurs de développement en matière d'eau pour la sécurité alimentaire 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
R2 - Les connaissances sur les capacités actuelles et potentielles de stockage de l'eau et de gestion de l'humidité des sols pour la sécurité alimentaire, de même que la potentialité des zones en matière d'intensification de la production animale et halieutique sont renforcées et cartographiées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, capacité, géo positionnement et efficacité des systèmes de gestion de l'eau : conservation de l'humidité des sols, stockage de l'eau, drainage, et gestion des crues 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire de nouvelles exploitations planifiées ou prévues de ressources en eau (à court et moyen termes) 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Liste par zone des risques liés à l'utilisation des ressources en eau et du climat 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des risques liés à la gouvernance et aux capacités institutionnelles 	-	-	Etude non démarrée avant la clôture anticipée du PPEA II

Résultats clés prévus	Indicateurs	Résultats obtenus		
		Quantités/% prévues	Quantités/% réalisées	Contraintes et justifications
R3 : Des approches à succès (innovantes et financièrement soutenables) de gestion de l'eau tant pour la production végétale que pour les productions animale et halieutique sont identifiées par zone ESA.	<ul style="list-style-type: none"> Classement des interventions les plus prometteuses en fonction de : a) analyse coût - bénéfice (p. ex courbes des couts) ; b) équité de genre (revenu de la femme, implication de la femme dans la prise de décisions) ; c) durabilité (environnementale, financière, et gouvernance) ; d) Impacts sur la sécurité alimentaire (productions végétale, halieutique, et animale) ; e) potentialité de succès (axée sur la demande, intégré dans le cadre institutionnel, potentiel du marché, problème foncier) ; f) Montant d'investissement préalablement effectué par les producteurs/trices 	-	-	Idem
	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des approches à succès, y compris les options de financement 	-	-	Idem
	<ul style="list-style-type: none"> Capacités des structures porteuses (DG-Eau / DGAER, etc.) évaluées et leurs rôles et responsabilités en GIRE pour la sécurité alimentaire sont définis et judicieusement répartis 	-	-	Idem
	<ul style="list-style-type: none"> Scénarios de divers modèles de gestion de l'eau tenant compte des dimensions organisationnelles, financières, technologiques et des externalités / risques sont construits 	-	-	Idem
R4 - Les approches à succès identifiées dans le résultat 3 sont promues à travers des acteurs mobilisés pour l'innovation et d'une facilité d'investissement 2016-2018 est élaboré	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs selon le genre engagés dans des approches innovantes 	-	-	Idem

Si la Composante ESA du PPEA II n'a pratiquement conduit à aucune réalisation sur le terrain, le processus de reformulation a cependant eu des effets positifs en positionnant l'INE au cœur du dispositif de recherche action autour de cette thématique. Quelques études ont aussi donné une avancée intéressante dans le cadre de cette composante (rapport du PNE, rapport de reformulation de la composante). Il faut également mentionner le travail entamé par l'INE peu avant l'arrêt du PPEA II sur la définition des indicateurs d'impact socio-économique de la contribution de la gestion ESA, et l'analyse genre et autres catégories sociales vulnérables dans la gestion des ressources en eau pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le bassin versant de l'Ouémé (Rapport COWI/IGIP, 2016).

Plusieurs recommandations ont été proposées pour orienter un futur appui dans le domaine ESA (Rapport COWI/IGIP, 2015 et 2016), dont les éléments suivants :

- Les actions de recherche-développement doivent offrir une valeur ajoutée au programme en ciblant des stratégies raisonnées d'intervention, afin d'améliorer le cadre stratégique et le cadre de conception de ces investissements, et ultérieurement d'en assurer la capitalisation. Un tel programme de recherche-développement relatif à la sécurité alimentaire doit être ancré au MAEP, tout en préservant le rôle du Ministère de l'Eau dans son mandat de « régulateur » des usages de l'eau en application des principes de la GIRE. De plus, la nature des activités de recherche-action justifie le choix de travailler avec des institutions de recherche ou des institutions universitaires. Le document de programme devra toutefois s'assurer que le mandat à confier à ces institutions n'est pas source de concurrence déloyale avec les prestations pouvant être mise en œuvre par le secteur privé sur la base d'une mise à concurrence.
- Le cadre de mise en œuvre et les mécanismes opérationnels doivent être précisés avant le (re-)démarrage du programme.
- Puisque les actions reliées au domaine ESA sont fortement orientées vers le terrain, il est essentiel d'inclure les producteurs, qui sont les cibles ultimes, et les acteurs locaux (par exemple, les CARDER).
- Il est important de définir, avant le (re-)démarrage du programme, les circuits financiers pour le financement des activités de recherche-développement afin d'éviter que les modalités de financement ne deviennent l'enjeu principal du programme, au détriment des activités scientifiques et techniques.

Aspects financiers

Puisque l'audit de clôture du PPEA II n'a pas concerné la Composante ESA, la seule information disponible est celle obtenue de la DG-Eau. Un montant de 1 168 000 000 FCFA était prévu au PRODOC (2012) pour cette composante. À l'arrêt du PPEA II, un montant de 901 000 000 FCFA avait été validé dans les PTA, et un montant de 153 228 125 FCFA avait été versé par l'Ambassade des Pays-Bas, correspondant à un taux de versement de 17%. Aucun crédit n'a été consommé pour cette composante du PPEA II.

Évaluation en fonction des aspects transversaux

Le rapport d'achèvement (2015) inclue une évaluation de la Composante ESA du PPEA II en termes d'efficacité, d'efficience, de durabilité, du genre, de bonne gouvernance et de changements climatiques.

L'efficacité de la stratégie adoptée est difficile à évaluer considérant la reformulation de la Composante ESA plus d'un an après le démarrage du programme. Sont alors apparues des contraintes pour la contractualisation par la DG-Eau des prestations de l'INE. Au final, l'efficacité dans la mise en œuvre de la composante a été très faible.

L'efficience est aussi difficile à évaluer considérant la quasi-absence de réalisations et la faible consommation budgétaire. Par conséquent, on peut probablement considérer l'efficience comme étant acceptable.

En termes de durabilité, les activités de la Composante ESA reformulée s'inscrivaient dans une perspective de durabilité socio-économique, mais le très faible niveau de réalisations ne permet pas de juger de cet aspect.

Pour ce qui est du genre, une des études de recherche-action identifiée pendant la reformulation de la composante devait porter sur l'aspect genre. Cette étude avait démarré mais a été interrompue par l'arrêt du PPEA II.

Concernant la bonne gouvernance, un certain déficit de gouvernance semble transparaître à travers les difficultés liées à la mise en œuvre de la composante à travers l'INE, dont les statuts n'ont pas permis de contractualiser les prestations, ce qui a constitué un handicap majeur. Au final, la gouvernance a été faible.

Un peu comme pour l'aspect genre, les préoccupations relatives au changement climatique avaient sous tendu les objectifs de la composante, mais rien de concret n'a été réalisé à ce sujet.

Effets de l'arrêt du PPEA II

Comme pour la Composante GIRE, l'arrêt du PPEA II n'a à prime abord pas eu d'effet visible sur la Composante ESA. Cependant, cette composante est une initiative à long terme et son interruption stoppe l'élan que les efforts initiaux lui avaient donné, au moment même où l'INE (institut central pour la Composante ESA) commençait finalement à démarrer. En pratique, l'arrêt du PPEA II forcera les études qui avaient démarrées à être reprises à zéro, avec le handicap additionnel découlant des effets secondaires de la démobilisation et de la perte de confiance des acteurs.

Annexe 5 : Les résultats de la composante Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural

Tableau : ouvrages AEP réalisés sur PPEA II

Réalizations d'ouvrages d'AEP en milieu rural et semi-urbain sur PPEA II									
type d'ouvrage		Maître d'Ouvrage							
		Commune		S-Eau		DG-Eau		Total	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
FPM	total	227	71,4%	7	2,2%	84	26,4%	318	100,0%
	dont réserves / limitations	78	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	78	100,0%
	% réserves / limitations	34,4%		0,0%		0,0%		24,5%	
AEV	total	23	40,4%	27	47,4%	7	12,3%	57	100,0%
	dont réserves / limitations	4	14,8%	16	59,3%	7	25,9%	27	100,0%
	% réserves / limitations	17,4%		59,3%		100,0%		47,4%	

La chaîne de résultats de la composante 3, approvisionnement en eau potable en milieu rural, extraite de l'annexe 1 du document de programme, présente ci-dessous les cibles attendues en matière de réalisations physiques et financières au 31 décembre 2015, fin programmée du PPEA II.

Résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source
3. Augmentation équitable et durable l'accès à l'eau potable en zone rural	Structure d'exécution : DG-Eau + DNSP + Commune				
Nombre d'EPE installés et personnes desservies sur financement PB	Nombre de nouveaux EPE		700	700/an	DG-Eau
	Nombre des EPE réhabilités		450	450/an	DG-Eau
	Taux d'accroissement annuel du pourcentage du budget sectoriel transféré aux et exécuté par les communes		90%	90%	DG-Eau
	Nombre de personnes desservies		175000	175000/an	DG-Eau
Contribution à la formation des gestionnaires	Nombre de délégués / fermiers (hommes et femmes) formés	1050	500	500	DG-Eau
Augmentation du % de délégués / fermiers ayant accès au service de maintenance	Pourcentage délégués / fermiers avec des contrats avec des centres de maintenance	<20%	30%	30% en 2015	DG-Eau
Initiatives mises en place par le regroupement des gestionnaires AFEB et les associations des consommateurs ACEP	Nombre d'initiatives probantes de réseautage et de gestion durable mises en œuvre	0%	40%	40% en 2015	DG-Eau
Contribution PB à la mise en place et renforcement des ACEP et cadres de	Nombre d'ACEP nouvellement	0	10	20	DG-Eau

Résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source
concertation / renforcement du rôle des femmes	mises en place / formées (H/F)				
	% de membres féminins	0%	30%	30%	DG-Eau
	Nombre de cadres de concertations mis en place / formés	10	33	33	DG-Eau
	% de membres féminins	10%	20%	20%	DG-Eau
	Nombre d'initiatives du plan d'action genre de la DG-EAU mises en œuvre	100	250	250	DG-Eau
	Nombre d'initiatives du plan d'action VIH / SIDA de la DG-EAU mises en œuvre	11	33	33	DG-Eau
Appui financier et technique au développement de capacité du secteur privé / des prestataires (SIS, BET, entreprises, fermiers, ...)	Nombre de recommandations issues du dialogue PP adressées au secteur public et exécutés	0	2	8	DG-Eau
	Taux de non-respect des délais d'exécution des marchés	10%	2%	2%	DG-Eau
	Pourcentage des ouvrages gérés par délégués et offrant un service continu	50%	100%	100%	DG-Eau
	Nombre d'initiatives de renforcement de suivi et de service d'appui pour la maintenance des ouvrages délégués	0	2	8	DG-Eau

Force est de constater que les différents rapports d'achèvement (composante 3 et PPEA II) n'ont pas renseigné les indicateurs de la composante « AEP en milieu rural » listés au tableau ci-dessus. Des informations parcellaires ont pu être captées à différents endroits, elles seront commentées ci-après en lien avec l'objectif spécifique n° 2 du cadre logique du secteur de l'eau et de l'assainissement des eaux usées et excréta (version 2015) qui est de « **Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement des eaux usées pour les populations** »

Pour ce qui concerne le résultat attendu n° 1, la mise en place de EPE (nouveaux et réhabilités) et le nombre de personnes nouvellement desservies : les tableaux EXCEL fournis par l'Ambassade des Pays Bas ensemble avec le rapport d'audit de clôture du PPEA II nous montrent que 318 nouveaux FPM ont été réalisés (dont 78 avec des réserves / limitations) ainsi que 57 AEV (nouvelles et extensions, dont 27 avec des réserves / limitations). Il est estimé que le nombre d'EPE sans réserves / limitations est d'environ $240 + 470 = 710$ EPE, ce qui correspond à une population nouvellement desservie de $710 * 250 = 177.500$ personnes pendant la période de mise en œuvre du programme. Ce chiffre est largement inférieur aux prévisions du PRODOC qui étaient d'environ 700 nouveaux EPE et 450 réhabilitations d'EPE par an. Ce faible taux s'explique par la sous-évaluation du coût unitaire d'un EPE dans le PRODOC et aussi par le nombre élevé de réserves et limitations sur les travaux réalisés (et donc non comptabilisés dans les réalisations du PPEA II).

Un simple calcul, à partir des données fournies au chapitre 4.1 du rapport de synthèse de l'audit technique, financier et de performance de clôture du PPEA II (période 2013-2015, convention de financement COT 0116321 du 11/12/2012) de novembre 2015, indique que le programme a investi, non inclus le coût de l'assistance technique géré à travers 2 autres conventions de

financement, (10.838.504.445 – 3.861.837.435) FCFA / 710 EPE = 9.826.292 FCFA par EPE ou encore 39.305 FCFA par personne nouvellement desservie.

En dépit des différents outils devant garantir une répartition équitable des ouvrages d'AEP le constat est que certains départements ayant déjà un taux de desserte élevé (par exemple l'Atacora) ont bénéficié d'un nombre important de réalisations PPEA II (107 FPM et 7 AEV pour l'Atacora) au détriment de départements plus démunis (par exemple l'Atlantique et l'Ouémè).

Il est trop tôt de juger de la durabilité des investissements consentis mais les quelques pannes observées lors des périodes de garantie (FPM à Glazoué et AEV à Djangbo par exemple) laissent planer un doute sur la qualité de certains travaux réalisés.

réalisations du PPEA II et évolution du taux de desserte									
Département / Pays	taux de desserte, %			réalisations PPEA II					
	2012	2015	augmentation	FPM			AEV		
				total	dont rés. / lim.	% rés. / lim.	total	dont rés. / lim.	% rés. / lim.
Alibori	71,0%	72,4%	1,4%	25	3	12,0%	6	5	83,3%
Atacora	76,2%	85,0%	8,8%	107	2	1,9%	7	3	42,9%
Atlantique	49,7%	51,3%	1,6%	18	5	27,8%	7	2	28,6%
Borgou	52,2%	64,5%	12,3%	37	5	13,5%	5	4	80,0%
Collines	65,2%	68,2%	3,0%	28	11	39,3%	9	4	44,4%
Couffo	68,8%	75,5%	6,7%	10	0	0,0%	1	1	100,0%
Donga	68,3%	72,7%	4,4%	25	6	24,0%	4	0	0,0%
Mono	84,5%	79,3%	-5,2%	2	0	0,0%	6	2	33,3%
Ouémé	40,4%	48,3%	7,9%	20	14	70,0%	1	0	0,0%
Plateau	72,9%	82,2%	9,3%	20	15	75,0%	6	2	33,3%
Zou	85,3%	76,5%	-8,8%	26	17	65,4%	5	4	80,0%
Bénin	63,6%	67,6%	4,0%	318	78	24,5%	57	27	47,4%

Pour ce qui concerne : (i) les formations des gestionnaires ; (ii) l'augmentation du % de délégataires / fermiers ayant accès au service de maintenance ; (iii) les initiatives mises en place par le regroupement des gestionnaires AFEB et les associations des consommateurs ACEP ; (iv) la contribution à la mise en place et renforcement des ACEP et cadres de concertation ; (v) l'appui financier et technique au développement de capacité du secteur privé il est observé que très peu de résultats ont été atteints et/ou documentés dans ces domaines. Cela pose le problème de la pertinence des indicateurs définis (SMART) et de la performance du dispositif de suivi-évaluation en lien avec la composante 3.

Annexe 6 : Les résultats de la composante Hygiène et Assainissement de Base en milieu rural

Pour les données précises de la réalisation, l'évaluation se base pour une grande partie sur le rapport de la DNSP *1511_PPEA-II-Gov_Rapport_Achevement_Composante.4_Vfinal*. Ce rapport se fonde :

- Pour le niveau central (DNSP) sur les activités inscrites dans le PTA 2013, validé au Comité de Pilotage de mai 2013, le PTA 2014 validé au Comité de Pilotage de juillet 2013 et au PTA 2015 validé en juillet 2014 ;
- Pour les Coordinations départementales d'HAB et les Zones Sanitaires, les activités ci-dessous pour lesquelles elles ont reçu délégation de fonds (voir annexe 2 dudit rapport) ;
- Pour les communes qui ont reçu de transfert de fonds pour 2013, 2014 et l'arrêté de transfert pour 2015 (voir annexe 3 dudit rapport).

Les montants réellement mobilisés et mis en œuvre par niveau et par an se présentent comme suit :

Répartition des ressources par année et par niveau

Niveau	PTA 2013	PTA 2014	PTA 2015 (Prévision)
Central	1 449 000 000	1 276 000 000	1 081 000 000
Services Déconcentrés	226 000 000	266 000 000	266 000 000
Communes	543 000 000	900 000 000	1 200 000 000
TOTAL	2 228 000 000	2 442 000 000	2 547 000 000

Observation :

- 1) La structure du programme a prévu qu'au début, le niveau Central devrait investir grandement dans le cadre institutionnel et réglementaire, pour qu'ensuite les communes puissent commencer à les appliquer (pour cela il était prévu une augmentation de montants versés aux communes par an du programme).
- 2) Dans le rapport cité ci-dessus à la page 54, le *Tableau récapitulatif des ressources mobilisées et leur consommation par niveau* montre que « le taux de décaissement est assez faible (43%), notamment en raison de la non-exécution normale du budget 2015 ».
- 3) Dans le *Tableau Suivi budgétaire sur les trois années et par résultat* à la page 55 du rapport cité, on peut lire comment les fonds sont repartis pour servir les 8 résultats attendus
- 4) Les résultats attendus sont bien écrits dans le PRODOC (en détail à la fin) avec leur ligne budgétaire. Dans le rapport final de la DNSP dans le *Tableau de produits par résultat* (p.22) des résultats sont numérotés dans le même ordre.

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			Appréciation	
Structure d'exécution : DNSP + Communes				
4. Augmentation équitable et durable de l'accès à l'hygiène et l'assainissement de base	Indicateurs (de PRODOC)	Réalisation à la fin du PPEA-II Couvrant 1 janvier 2013 au 6 mai 2015 (pris de 1511_PPEA-II-Gov_Rapport_Achevement_Composante.4_Vfinal)	Observations/ commentaires	TS S I TI
Résultat 4.1 Le cadre institutionnel et réglementaire est renforcé	Document de la PNAB disponible	L'élaboration de nouveaux instruments législatifs, de politique et de stratégie	Basé sur l'étude d'autres documents du programme, les constats sur le terrain, les questionnaires et interviews semi-structurés L'efficacité de la composante 4 a été faible sur le plan de la réglementation et acceptable sur la production et la dissémination des instruments de la SNPHAB. Elle a été relativement bonne concernant la SNSQE (dont il faut retenir qu'elle avait été élaborée pendant le PPEA I).	TS
	Document du Code d'Hygiène publique disponible	La structuration professionnelle des activités des CD-HAB, AHA et THA		TS
	Document de Stratégie de PHA disponible	Le démarrage de la phase expérimentale de la mise en œuvre de la SNPHAB en janvier 2015 avec le recrutement et la mobilisation des ONG		S
	Document de Stratégie de suivi et de contrôle de la Qualité de l'Eau disponible	La gestion de la qualité de l'eau,		S

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant I = Insatisfaisant TI = Très insatisfaisant	
Structure d'exécution : DNSP + Communes			Appréciation	
<p>A.</p> <p>Le document de stratégie de PHA est disséminé et les acteurs formés à son utilisation</p>	<p>Taux de dissémination et nombre d'acteurs (H/F) formés</p>	<p>C'était prévu d'atteindre 50% en 2015, on a réalisé 30%, en chiffres 1.074 personnes formées.</p> <p>La mise en place du Comité de Pilotage des projets et programmes du sous-secteur HAB est faite</p> <p>Les formations des agents communaux et des élus est faite</p>	<p>A</p> <p>Démarrage tardif récemment de l'activité début 2015 sur PPEA II</p> <p>La formation et le renforcement de la capacité relatée dans le document stratégique a été fait, mais sans être mis en oeuvre a cause de la suspension . C' était COWI qui a initié l' idée pour ce plan de stratégie et il est terminé avec l' input de tout le monde. Cette strategie est maintenant un document guide en terme de normes.</p> <p>Dissémination de cette stratégie est initiée avec l'UNICEF-DGIS, qui a un contrat direct sous la supervision nationale.</p>	<p>S</p>
<p>B.</p> <p>Le document de Stratégie de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau est disséminé et les acteurs formés à leur utilisation</p>	<p>Taux de dissémination et nombre d'acteurs (H/F) formés</p>	<p>C'était prévu d'atteindre 50% en 2015, on a réalisé 100% de cibles fixées. Disons que le texte et ses outils sont appropriés et disséminés. Toutes les communes sont formées.</p> <p>L'effort de dissémination des textes législatifs, de politique et de stratégie est en route</p>	<p>B</p> <p>Idem ; en général la DNSP considère que l'Assistance Technique a apporté des discussions constructives et l'AT a donné des outils aux communes pour suivre la mise en application.</p> <p>Puis l'effort de dissémination des textes législatifs, de politique et de stratégie est fait, mais en nombre d'exploitants formé est encore très faible. Un effort considérable doit être consenti à cette activité. Divers réglages sont encore nécessaires avant d'atteindre l'objectif.</p> <p>Les rapports de formations ont été récupérés au laboratoire de la DDS pour la vérification de l'effectivité de l'activité et des résultats</p>	<p>S</p>
<p>Résultat 4.2</p> <p>Augmentation du nombre d'infrastructures opérationnelles pour l'accès équitable et durable à l'assainissement</p>	<p>Nombre de latrines institutionnelles fonctionnelles et disposant d'un bon système d'entretien</p>	<p>En 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * 2.564 latrines (dont 40 cabines univ.) sur 2.752 prévues * 586 dispos. lave-mains dont 68 cabines de toilettes modernes construites par le niveau central dans les collèges, lycées et universités, avec cabines handispécifiques <p>En 2015 prévus 1.500 latrines et 386 L-M non réalisés</p> <p>Le nombre attendu dans le PRODOC a été Incompréhensible</p> <p>Selon le mode de calcul, les attentes du PRODOC, on trouve soit 786 latrines soit 16.640 latrines à réaliser.</p> <p>Dans tous les cas, ces nombres ne correspondent pas à l'enveloppe annuelle à transférer aux communes qui a servi de base au re-calcul des objectifs à atteindre.</p> <p>Le nombre d'ouvrages réalisés entre 2013 et 2014 constitue le maximum réalisable avec les moyens mis à disposition.</p>	<p>Les prévisions sont celles des PTA et non celles du PRODOC qui ne correspondaient à rien</p>	<p>S</p>

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant I = Insatisfaisant TI = Très insatisfaisant		
Structure d'exécution : DNSP + Communes			Appréciation		
	Nombre d'écoliers/personnes (hommes, femmes, garçons, filles) bénéficiaires	Pas des données	Ici on parle de l'impact, si la population voit des latrines aux lieux publics, ils souhaitent de l'avoir chez eux également. Mais la baisse est que les gens facilités veulent les portes des latrines publiques, ou prennent des tuyaux par manque de respect des biens publics.		
	Nbre de latrines familiales fonctionnelles			I	
	Nombre de personnes (hommes, femmes, enfants) bénéficiaires				
A. Nombre additionnel de latrines institutionnelles construites et fonctionnelles	Nombre de nouvelles latrines institutionnelles financées par le PB	50 55 incinérateurs dans des formations sanitaires	Le soutien pendant les 3 années à la Gestion des Déchets Bio-Médicaux (DBM) avec la construction d'incinérateurs (dans 16 communes en 2013 et 16 en 2014 dans les formations sanitaires accompagnées de plan de GDBM est bien passé.	S	
	Taux d'institutions équipées de latrines institutionnelles différenciées par genre financé par les PB	50% sexospécifiques, don't le Prodoc n'avait pas déterminé le quatié/ %.	La sexospécification n'a été initiée que timidement en 2014, tous les outils n'étant pas prêts. L'approche s'est limitée à la séparation des cabines. Ce qui est un début, mais encore faible vu que le genre est un terrain vaste.	I	
	Nombre de latrines institutionnelles construites grâce à la facilité crédit-assainissement	0% de 10% attendue par le ProDoc, Le crédit-assainissement n'a pas encore été mis en service.		TI	
	Nbre (hommes, femmes, enfants) de bénéficiaires de latrines fonctionnelles		Fonctionnel dans le sens que la construction est existante, mais la mauvaise odeur et les saletés n'attirent pas leur utilisation, surtout les enfants sont très clair squ'ils préfèrent la brousse à l'arrière des constructions.	I	
B. Base de données HAB à jour	Base de données à jour	Du 100% prévue on a atteint 10%. La BD-HAB a été entièrement repensée pour répondre aux besoins de la SSQE, l'entrée des données de la SNPHAB et son exploitation par le système AKVO-Flow.	Mi- 2015 elle était sur le point d'être mise en place au niveau déconcentré et communal.	I	
Résultat 4.3 Augmentation population ayant adopté durablement les bonnes pratiques d'hygiène par le CCC amélioré et les mesures prises par les communes	Taux lavage des mains	Evolution liée à l'amélioration des équipements publics et de leur gestion durable o Appui des AHA aux ménages en VAD Nombreux supports et importants moyens mis en œuvre dans le cadre de la campagne de communication et avec le cinébus o SNPHAB en milieu scolaire prête à employer	La campagne a été très bien, mais sans les ACEP et les relais communautaires qui font les visites à la maison, le message ne 'tombe' pas dans la réalité de cette famille pour décider de changer.	I	
	Taux d'entretien des latrines institutionnelles			I	
	Taux d'entretien des latrines familiales			I	
	Nombre de communes ayant créé une brigade d'hygiène publique			Ici les évaluateurs ne trouvent pas les chiffres qui montrent ce que les gens font différemment maintenant, leur changement, après avoir écouté/vu les messages des campagnes	TI
	Taux d'évolution des prélèvements d'eau potable dans les ménages			De plus en plus l'idée est connue et acceptée que l'eau a une valeur économique et n'est pas gratuite.	S

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			Appréciation	
Structure d'exécution : DNSP + Communes			TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant I = Insatisfaisant TI = Très insatisfaisant	
	Nombre de campagnes/spots médias	Total des campagnes en 2014 dans 20 communes touchées : 2060 passages entre radios et télé grand public > 8000 personnes gd public touchées par le cinébus > 6 millions de pers. touchées par la campagne audiovisuelle de 2014. Spots, films en 7 langues ; affiches gd format; affichettes ; flyers ; tee-shirts, ... Au total au minimum 15.500 supports	Le comptage systématique n'a pas pu être vérifié dans les livres, mais dans les % il doit être fait. Sauf dans nos visites par échantillonnage il semble que les réseaux d'avant sont souvent encore là (mais sans encouragement et motivation). La population que nous parlons avec ne sont pas conscient de l'existence des autres structures comme brigade d'hygiène publique. Ce qui doit encore descendre mieux.	TS
	Nombres de séances d'IEC réalisées par cible (x 3 cibles : écoles, centres de santé, marchés)	Evaluation du public touché par le cinébus sur la base de la fréquentation des séances de projection.		TS
	Nombre de communes ayant créé une brigade d'hygiène publique	Attendue de Prodoc : 15% en 2015, mais aucune commune n'a créé sa BHP. Tant que le statut de la police sanitaire n'est pas adopté, les brigades communales ne peuvent pas être créées		TI
Résultat 4.4 Performance dans les domaines de programmation et d'exécution améliorée	Disponibilité chaque année d'un BPO sectoriel basé sur des BPO départementaux et communaux.	- Dynamisation du processus - Le premier Budget Programme par Objectif (BPO) véritablement ascendant a vu le jour en 2013.		S
	Délai moyen pour la Passation des Marchés Publiques au niveau des communes		Le processus de passation des Marchés Publiques est encore à améliorer	I
	Délai moyen pour le paiement des décomptes au niveau des communes			I
Résultat 4.5 Transfert de capacité/moyens progressif aux communes	% des communes ayant élaboré leur PHAC	50% en 2015 c'était prévue. 100% des communes ont bénéficié du transfert de fonds, du BPO et du logiciel de comptanalytique. Environ 25 à 30% ont reçu les instruments de SSQE - En 2012 l'appel d'offre a été lancé pour 5 PHAC, - En 2013, 17 PHAC sont lancés mais 16 retenus. - En 2014, 9 PHAC sont lancés Mise en place du mécanisme de valorisation-sanction o PHAC disponibles pour toutes les communes (sauf les 9 à finir en 2015) o BPO communaux en voie de maîtrise o Plans d'assistance-conseil prêts o PGSSE guides disponibles et compétences transférées, démarrage d'emploi en cours o Appui à la reddition des comptes (ANCB) o BDI reformatée cf. AKVO-Flow	Le plan de transfert de compétences est à différentes vitesses suivant l'instrument et le rythme d'avancée des communes est variable Sur les 2 premières années du PPEA-II, des critères d'attribution ou non de ressources aux communes ont été définis et appliqués o Les 9 PHAC au stade de validation sont suspendus à une décision de l'APB o L'emploi des PGSSE exige un engagement fort de la DG-Eau et des SEau o La fin du contrat entre UNICEF et AKVO risque de vouer à néant tous les efforts faits	S
	Pourcentage du budget transféré aux communes	100% des deux ans.		TS

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant I = Insatisfaisant TI = Très insatisfaisant	
Structure d'exécution : DNSP + Communes			Appréciation	
	% de mise en œuvre du plan de transfert de compétences	Réalisé		TS
	% des communes ayant élaboré leur PHAC sur financement PB	Prévue 50%, exécuté 34% Les % PHAC sont en place	Il reste les 9 PHAC à terminer en 2015 pour arriver au total de 46% et couvrir toutes les communes sans PHAC. Les PHAC initiés en 2014 sont quasiment prêts, mais les contrats n'étant pas signés, ils ne seront pas livrés	S
	% d'investissement des communes dans la réalisation de leur PHAC	Prévue 20%, exécuté 88% La plupart des communes concernées ont investi elles- même	Toutes les communes sauf les 9 restantes sans PHAC	TS
	% du budget transféré aux communes	Prévue 60%, exécuté 47% Il est transféré, mais partiellement encore bloqué par la suspension	Pour l'exercice 2015, le pilotage des fonds de 454 millions FCFA pour mise en œuvre de la SNPHAB a encore été prévu au niveau central pour la période de test	I
Résultat 4.6 DA/Participation Citoyenne améliorée (reddition de comptes)	% communauté ayant un ACEP fonctionnel qui incorpore l'aspect HAB	Prevue dans le PRODOC 74%, en réalité 0% achevé. La prise en charge du volet HAB s'est révélée trop lourde pour les ACEP qui ont du mal à assumer leurs obligations pour l'eau potable.	La réflexion doit continuer à être développée.	TI
	% communes ayant un cadre de concertation Eau et HAB fonctionnel			I
B. Contribution des PB à la mise en place et au renforcement des ACEP et des cadres de concertation	Nombre d'ACEP prenant en compte le volet HAB mise en place/formé avec financement des PB		A lier à la dynamique du cadre de concertation pour garantir la démarche d'intégration de l'HAB	I
Résultat 4.7 Qualité de l'eau de boisson est mieux suivie/contrôlée	Nbre de laboratoires de l'Etat réhabilités / construits sur le total requis pour assurer la mise en oeuvre de la stratégie de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau de boisson	o Aménagement, équipement et dotation des Unités de contrôle de la qualité de l'eau, o Formations des agents, o Plan triennal de SQE, o Suivi de la qualité de l'eau presque à hauteur de la planification, Contribution aux sondages initiaux de la SNPHAB dans le Zou.	progrès considérable fait	S
	Nombre de conventions de partenariat public-privé signées dans le cadre de la stratégie de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau	Données à chercher		
	Nombre de prélèvements et d'analyses effectués auprès des différents types de consommateurs (ménages ; écoles ; restaurants, etc.)	Données à chercher		
B. Contribution PB au renforcement de la capacité de suivi et contrôle de la DNSP et autres laboratoires et instituts impliqués dans ce	Capacité de réponse du laboratoire national par rapport aux sollicitations en milieu rural et urbain	Prevue dans le PRODOC 100%, en réalité 75% achevé. La contribution des Pays-Bas s'agence en complémentarité avec celle de la GIZ.	Laboratoire central est aux normes internationales, sauf le bâtiment, ils sont dans le processus de ISO ; capacité décentralisée 6 sous-labs sont réalisés (devrait être 10 sauf pour la suspension) ; en général l' eau à la	S

Chaîne de résultats attendus de l'appui néerlandais, Composante 4			TS = Très satisfaisant S = Satisfaisant I = Insatisfaisant TI = Très insatisfaisant	
Structure d'exécution : DNSP + Communes			Appréciation	
domaine			source c' est bonne, mais `a la maison pas encore	
Résultat 4.8 Aspects transversaux.	Au titre des aspects transversaux:			
	1. Genre			I
	2. Gouvernance			S
	3. Environnement/ changement climatique			TI
		<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs de "genre" ont été fixés et suivis. - Les points focaux ont été désignés et formés aux niveaux central et déconcentré. - Insertion dans les DAO et les TdR, de l'aspect genre - Elaboration des modèles et grilles d'aide à la décision pour la mise en place de latrines sexo et handispécifiques - Initiation par la cellule aspects transversaux de la démarche d'élaboration d'une enquête sur les rôles et responsabilités des acteurs familiaux en HAB. 	<p>1. Les efforts faits dans le domaine des DAO sont désormais inscrits dans le fonctionnement normal des marchés publics. La règle d'implantation des latrines sexo et handispécifiques est passée dans les mœurs, même si les grilles de calcul ne sont pas encore maîtrisées pas plus que les modèles de latrines adaptées. La problématique continue à n'intéresser que faiblement les acteurs du sous-secteur qui ne la considèrent pas comme une priorité.</p> <p>2. Concernant la gouvernance, les progrès sont insuffisants eu égard aux efforts fournis. Chacun exprime le souhait de la bonne gouvernance et se plaint des nombreux effets secondaires de la mauvaise gestion, mais sitôt mis en demeure d'appliquer des règles, il se détourne pour retourner aux vieilles habitudes. Parmi les instruments mis en place, plusieurs outils de planification qui ont rapidement révélé leur caractère de contrôle de la performance ont été abandonnés.</p> <p>Le déroulement des procédures de marchés publics, le fonctionnement du circuit de décision n'ont pas bénéficié significativement des audits (trop tardifs), à la différence des communes qui ont été directement sanctionnées lorsque leur gestion a été aléatoire ou insatisfaisante dès le PPEA I. Ce n'est pas ce qui a été appliqué au niveau des administrations centrales puisque les réserves et les limitations n'ont pas impacté sérieusement sur les moyens disponibles et les agents eux-mêmes (à l'exception de la situation dénoncée au MERPMEDER en mai 2015).</p> <p>3. Les activités de la composante 4 n'ont pas actuellement d'impact significatif sur le changement climatique/ l'environnement.</p>	

Sur le plan financier

Le tableau ci-après montre, à titre indicatif, la répartition du budget de la composante en termes d'investissement, de fonctionnement et d'achat de biens et services en fonction de la structure exécutrice. Il montre aussi la part dans le budget de la DG-Eau affectée dans le PRODOC à la DNSP sous gestion de la DG-Eau (pour garantir la prise en charge de la problématique de la qualité de l'eau par la DNSP et les activités conjointes entre les deux directions sur ce sujet).

Tableau de répartition entre investissements et fonctionnement :

		PRODOC				PTA				Ecart entre disponibilité et PTA
		2013	2014	2015	TOTAL	2013	2014	2015	TOTAL	
Investissements	COMMUNES	600	900	1 200	2 700	543	748	715	2 006	694
	DNSP via C3	350	350	0	700	350	350	0	700	0
Biens et Services	DNSP	1 191	1 095	684	2 970	1 188	1 010	1 247	3 445	-475
	AT	397	193	36	626				0	626
Fonctionnement	DNSP	48	39	22	109	71	120	42	233	-124
	DNSP via C3	11	11	0	22	36	52	58	146	-124
	COMMUNES	18	27	36	81	30	162	486	678	-597
Budget Global		2 597	2 615	1 978	7 208	2 218	2 442	2 548	7 208	0

Les montants des PTA 2013, 2014 et 2015 sont en conformité avec les prévisions du PRODOC, y inclus le glissement des enveloppes disponibles d'une année à l'autre adaptées à la progression des activités.

Le montant du PTA 2015 est 2.547 millions FCFA, y inclus le reliquat non mobilisé les années précédentes selon le PRODOC, dont 1.200 millions soit 47% pour les communes et 312 millions pour les SDE et les Zones Sanitaires soit 12,11% avec une légère progression par rapport à 2014, mais avec encore 4 points de moins que les prévisions du PRODOC (16%).

Le report de 2013 sur 2014 a porté sur des activités réalisées à 100% et des montants prévus à hauteur de 392 millions. Le report de 2014 sur 2015 de 416 millions était encore en cours de traitement au moment de la clôture du PPEA II. La composante a dû recourir au fonds de concours sur toute la durée du programme.

La durabilité financière pour la composante 4 est faible :

Les PTF prêts à prendre le relai, bien que de plus en plus nombreux ne disposent pas de moyens suffisants et plusieurs parmi les projets en cours vont se terminer bientôt entre 2015 et 2017. Le MS n'a pas fait l'effort d'accroître la part du Budget National allouée à l'HAB. La réforme qui a consacré la disparition de la DHAB n'a pas permis à l'HAB de garder la totalité des enveloppes qui étaient à sa disposition auparavant, l'opacité totale règne. Aucune obligation réelle en termes de contrepartie n'a conditionné l'octroi des fonds des Pays-Bas. La durabilité financière en l'absence du PPEA peut même être considérée comme quasiment nulle. En effet, la mise en cohérence entre les programmes a eu pour avantage d'améliorer la complémentarité, mais a eu pour effet secondaire la dépendance des autres projets-programmes aux fonds du PPEA II notamment pour l'enveloppe de fonctionnement déléguée aux SDE et transférée aux communes.

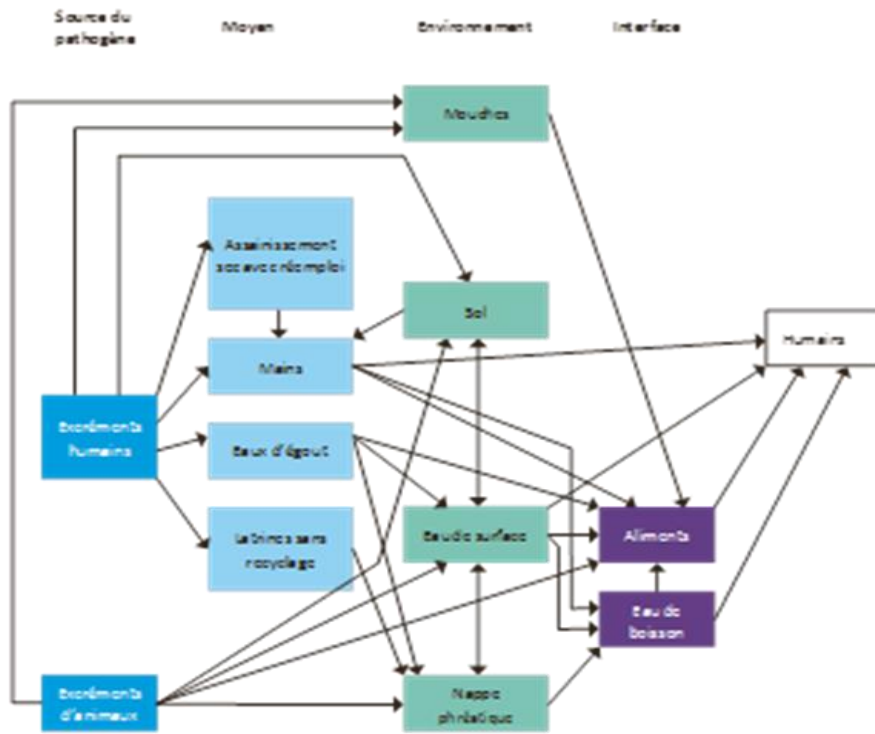
Tableaux disponibles : (dans le rapport de DNSP 1511_PPEA-II-Gov_Rapport_Achevement_Composante.4_Vfinal)

- Planification / exécution par résultat (en millions FCFA)
- Tableau de la répartition par niveau comparé aux prévisions du PRODOC
- Tableau de synthèse de l'appréciation des dossiers en instance et conséquences
- Situation des dépenses engagées non payées sur PPEA-II de 2014 à 2015
- Arrêté de délégation de crédits aux CDC et ZS PPEA 2013 et 2014
- Arrêté de transfert de crédits aux Communes sur PPEA 2013, 2014 et 2015
- Inventaire des biens de > 500 KFCFA, leur affectation et proposition de réaffectation (éventuelle) à la fin du PPEA II
- Réponses de la DNSP aux missions d'audit 2013, 2014 et de clôture
- Niveau détaillé de consommation des fonds transférés aux communes sur PPEA 2013, 2014
- Indicateurs déclencheurs et niveau d'atteinte à décembre 2014
- Grilles de tarif des laboratoires (autres que DNSP et UD)
- Liste des études et instruments produits
- Liste des ateliers, séminaires, rencontres et formations
- Fiche programme PPEA II

Illustration pour souligner notre recommandation que la conception des latrines VIP doit être améliorée afin de limiter les risques sanitaires.

Figure : Voies de transmission fécales-orales des maladies

Figure 1 : Voies de transmission fécales-orales des maladies



Adapté de Prüss et al. (2002)
Source: Feitral et Colford, 2004, p. 3

[32]

Annexe 7 : Les résultats de la composante Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu urbain.

Évaluation du programme pluriannuel eau et assainissement phase II, Bénin AEP et évacuation et traitement des eaux usées en zone urbaine

Le gouvernement du Bénin a retenu l'accès à l'eau potable (tant en milieu rural qu'en milieu urbain) comme l'une des priorités de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) et a adhéré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il en résulte que des actions doivent être entreprises pour fournir à l'horizon 2015 de l'eau potable à 75% de la population urbaine estimée à 4 millions de personnes. Cette vision est fondée entre autres sur les options retenues dans la « Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain 2006–2015 » adoptée en juillet 2007.

Objectif de la Composante 5 du PPEA II :

« Contribuer à l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées en milieu urbain et périurbain pour les populations et les ménages à faibles revenus »

Elle propose d'assurer la viabilité économique du service public d'eau potable tout en assurant l'accessibilité à l'eau potable aux populations à faibles revenus. Dans cette démarche, la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) - société anonyme unipersonnelle à caractère industriel et commercial avec l'Etat comme actionnaire unique placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Eau - est au cœur du dispositif de prise en charge du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées en milieux urbain et périurbain sur l'ensemble du territoire national.

Avant le PPEA, environ 50 % de la population urbaine n'a pas encore accès à l'eau potable. Ce sont surtout les populations des quartiers péri-urbains qui souffrent davantage des problèmes d'alimentation en eau potable. Ce phénomène est particulièrement perceptible à Cotonou avec des quartiers entiers, comprenant des milliers d'habitants, qui ne disposent pas de réseaux d'AEP (ex. quartier Agla).

La demande en eau est assez forte, particulièrement dans les grandes villes (80 % des demandes concentrées à Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Abomey/Bohicon. Le reste provient des villes secondaires et des petites localités urbaines. Ainsi, mais celle-ci n'est pas encore satisfaite compte tenu, entre autres, de l'insuffisance des ressources financières pour réaliser les branchements et les extensions des réseaux de distribution.

Du point de vue gestion des eaux usées, seulement deux ménages sur 1000 évacuent correctement leurs eaux usées ; il n'existe pas de réseaux d'égouts, toutes les installations d'assainissement sont « on-site » (fosses septiques latrines), les stations d'épuration des boues de vidange ne fonctionnent plus à cause d'un influent trop important en volume ce qui a comme effet un temps de séjour trop court dans les lagunes y a des fuites à partir des fosses et une conséquence majeure en particulier dans la ville Cotonou, est la pollution progressive et généralisée de la nappe phréatique située à une profondeur pour cette ville côtière. Ce problème est encore aggravé par les inondations récurrentes. L'évacuation des eaux usées « grises » dans la nature ou dans la cour est situation largement répandue. Le mode d'aisance dans la nature, bien que marginal, est observé surtout en périphérie des villes. Effectivement, dans les grandes villes les eaux pluviales sont mieux évacuées que les eaux usées. L'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées ne reçoivent actuellement qu'une attention très limitée. Les investissements, soit par l'État soit par le secteur privé, sont assez faibles en la matière, faisant en sorte que les populations n'adoptent pas des comportements favorables à l'hygiène et l'assainissement non plus. Actuellement la situation de l'assainissement (évacuation des eaux pluviales, collecte et traitement des boues de vidange, et évacuation des eaux usées domestiques et industrielles, collecte et traitement des déchets solides) dans les grandes villes peut être caractérisée d'anarchique au plan institutionnel et organisationnel. Elle est tout au moins alarmante par rapport à la santé publique, la qualité des ressources en eau et l'environnement. Cette situation peut s'aggraver avec les récurrentes inondations.

Le gouvernement des Pays-Bas reconnaît les grands défis dans les sous-secteurs et partage les préoccupations des autorités béninoises de pouvoir fournir un service fiable d'eau potable en quantité et en qualité suffisante aux toujours croissantes populations urbaines et périurbaines et appuyer la gestion des eaux usées. L'Ambassade avait donc financé un appui à la SONEB (AEP en milieu péri urbain) et elle s'est engagée avec d'autres bailleurs de fonds (AFD, UE, Danida, KfW) pour la mise en œuvre de l'Initiative Eau dans les centres semi-urbains du Bénin sous forme d'un pot commun,

Sur le plan politique, stratégique et organisationnel, il existe déjà la stratégie 2006-2015 de l'AEP en milieu urbain au Bénin s'articule principalement autour de la définition d'objectifs, de principes et d'approches spécifiques au financement des programmes d'eau et de l'interface avec la DG-Eau. Selon cette stratégie, la priorité est de créer des systèmes d'AEP durable sur la base d'une gestion économique et efficace du service public de l'eau. Une autre priorité est l'accessibilité à l'eau potable pour les populations à faibles revenus. Cette stratégie reposait sur un certain nombre de document notamment sur le Règlement général de la distribution d'eau en zones urbaines, d'Octobre 1987 et le code de l'eau.

Appui du PPEA 1 (2006- 2015)

Dans le cadre du PPEA I, la stratégie des Pays-Bas pour ce qui concerne l'appui au sous-secteur de l'AEP urbain est de suivre les priorités du gouvernement du Bénin qui sont bien décrites dans les différents documents stratégiques de la SONEB, comme le PPDE, le Contrat-Plan entre l'État et la SONEB et le Programme d'Investissements Prioritaires.

Les activités conduites par la SONEB pour l'AEP urbain ont connu d'importants retards du fait la lourdeur des procédures de marches publics mais aussi de faiblesses internes dans la planification et le suivi des dossiers. Le recours aux agences de maîtrise d'ouvrage déléguée en 2012 a permis d'enregistrer un meilleur taux de consommation de crédits (72% cumule en fin 2012 contre 29 % en fin 2011) sans pour autant parvenir à l'achèvement des travaux planifiés qui devront se poursuivre en 2013.

Aucune activité n'a pu être menée au niveau de l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain pour cause de capacité insuffisante au niveau de la SONEB à conduire ce type d'activités. La SONEB devra montrer sa volonté à assumer le rôle que lui confère la stratégie nationale d'assainissement des eaux usées et excréta.

Les outils de gestion du sous-secteur de l'AEPA en milieu urbain sont progressivement en place, avec l'approbation officielle de la stratégie d'AEP en milieu urbain, en 2007, ainsi que du document de stratégie de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain et du contrat plan État-SONEB, signés par le Gouvernement respectivement en décembre 2007 et janvier 2008. Ces documents fournissent une bonne base pour un développement mieux

Structuré et bien organisé du sous-secteur d'AEPA en milieu urbain, basé sur des indicateurs clairement définis.

La Composante 5 selon le PRODOC (2012)

L'objectif assigné à cette composante est de « Contribuer à l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées en milieu urbain et périurbain pour les populations et les ménages à faibles revenus »

Au titre de l'AEP en milieu urbain, les défis majeurs identifiés sont les suivants :

- Analyser la nécessité de recourir de plus en plus à l'eau de surface pour l'AEP urbain ;
- Améliorer la gouvernance (participation citoyenne, reddition de comptes) dans ce sous-secteur, l'équité sociale (aspects genre) ;
- Mettre en place un système dynamique et performant de suivi pour la collecte des données et le renseignement des indicateurs de la base de données ;
- Assurer le financement pour, et réaliser des (extensions de) systèmes d'AEP selon les priorités du PPDE et le contrat-plan de la SONEB, dans un rythme adapté à l'atteinte des OMD et en appliquant des mesures qui promeuvent l'accès au service public de l'eau potable aux populations à faible revenu ;
- Stimuler le secteur privé de participer dans des cofinancements à travers des instruments de PPP tels que par exemple ORIO mis à disposition par le gouvernement néerlandais ;

Il est attendu comme résultats de cette composante :

- Contribution à l'augmentation du nombre d'abonnés au système d'AEP supplémentaires par un financement des Pays-Bas au PIP de la SONEB.
- Élaboration d'un Plan Directeur d'assainissement pour Parakou.
- Contribution à la mise en œuvre des actions pilotes issues du plan directeur de Porto-Novo et/ou Parakou.
- PPP promu et facilité.
- Équipement et développement des curricula et organisation de sessions de formation du CFME.
- AT au service d'assainissement

- Soutien au marketing social sur les aspects sanitaires et la gestion des fosses étanches et septiques

Dans le secteur de la gestion des eaux usées en milieu urbain, Les défis au titre de l'assainissement en zone urbaine consistent à :

- Clarifier les rôles et les responsabilités des différentes structures (SONEB, communes, secteur privé) en ce qui concerne la gestion des eaux usées en milieu urbain.
- Préparer les Plans Directeur pour l'assainissement en milieu urbain, puis préparer programmes d'investissements y relatifs.
- Améliorer la gouvernance (participation citoyenne, reddition de comptes) dans ce sous-secteur, l'équité sociale (aspects genre) ;
- Restructurer la filière des boues de vidange, notamment dans les villes en zone côtière,
- suivre la qualité de l'eau des nappes phréatiques.
- Mettre en place un système dynamique et performant de suivi pour la collecte des données et le renseignement des indicateurs de la base de données ;
- Réduire les fuites à partir des fosses septiques et des latrines (relatif au génie civil, vidange adéquate, etc.) afin de prévenir la pollution des nappes phréatiques.

Cadre institutionnel

La composante « AEPA en milieux urbain et périurbain » sera entièrement réalisée sous la responsabilité de la SONEB. Cela concerne les aspects de coordination, administration, finances, suivi-évaluation et rapportage.

La composante sera appuyée par un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) composé de Président, le DG de la SONEB, et membre : DPP SONEB, Chef Service Assainissement SONEB, DRFM du MERPMEDER, un Préfet, communes (4), le DGA-Eau, DNSP, l'ABE, l'INE, la DGE du MEHU, la « Cellule de promotion genre » de la DG-Eau (1), des ONG (Association des Revendeurs, Association des Consommateurs, le RIFONGA), AT (observateur).

Assistance technique

La SONEB s'appuie sur l'Institut National de l'Eau (INE) pour atteindre le résultat prévu dans le cadre de la remise en œuvre du CFME (Equipment et développement des curricula et organisation de sessions de formation) et aussi pour son expertise dans l'élaboration du Plan directeur d'assainissement.

Progrès réalisés à l'arrêt du PPEA II

Les progrès réalisés au cours du PPEA II en fonction des résultats attendus sont résumés au tableau ci-après.

Les difficultés rencontrées par la SONEB dans la mise en œuvre des activités du programme concernent la mesure de suspension des décaissements et engagements suite aux dysfonctionnements relevés par le cabinet FCG dans la procédure de passation du marché d'acquisition de **15.000 kits de branchements**. Un audit d'investigation commandité par l'Ambassade des Pays-Bas a eu lieu en juillet 2014 et a entraîné la non éligibilité de ce marché. Cette mesure a freiné la bonne exécution des activités de la SONEB au cours de l'exercice 2014. La levée de cette mesure intervenue le 16 janvier 2015 a permis de redémarrer les activités.

Aucun branchement à coût réduit n'a été réalisé sur financement des Pays-Bas du fait de dysfonctionnements dans la chaîne de passation des marchés. Cet épisode a amené la suspension du financement pour une période de 6 mois entraînant d'une manière globale des retards dans la chaîne des paiements du programme. Cependant, cette activité a pu se poursuivre sur fonds propres de la société. D'une manière générale, avec ou sans PPEA-II, la SONEB a fait de gros efforts dans la qualité de la desserte en eau avec une sécurisation de la production et le développement de branchements privés

Que ce soit pour la ville de Parakou ou la conurbation de Cotonou et Porto-Novo, les PDA ont abouti respectivement en octobre et décembre 2015. La validation du rapport sur l'état des lieux relatif au **Plan directeur d'assainissement** (PDA) a eu lieu le 14 mai 2014 à Parakou et le rapport définitif est disponible. Le rapport provisoire sur l'étude des Scénarios est disponible en Février 2015. Le retard accusé dans la mise en œuvre de cette activité qui était prévue pour s'achever en 2014 est dû aux difficultés rencontrées dans la réalisation de certaines sous-activités notamment la caractérisation des eaux usées et boues de vidanges et la réalisation

des tests de percolation et mesure du niveau de la nappe phréatique, au changement intervenu dans la coordination de cette activité. En effet, cette activité a connu le changement du chef de mission, démissionnaire, ce qui a considérablement impacté l'atteinte des objectifs.

Sur financement de la Banque Mondiale (partenaire du PPEA II), le PUGEMU appuie la SONEB dans son développement institutionnel lié à l'assainissement, et a mis en oeuvre le Plan Directeur de l'ensemble Cotonou et sa conurbation, Calavi et Porto-Novo. L'appui du PPEA II au niveau « institutionnel assainissement » a donc laissé la place à celui du PUGEMU (AT à temps plein) afin de ne pas créer de rivalités de point de vue dans un domaine sensible.

Le Partenariat Public-Privé (PPP) entre la SONEB et la société d'eau néerlandaise « Brabant Water » est en place pour travailler sur des sujets tels que la réduction du niveau de l'eau non comptabilisée. L'AT est peu intervenue sur le sujet. Par contre elle a pu apporter un appui intéressant pour le montage d'un financement ORIO concernant la sécurisation de l'AEP de la ville de Parakou et mettre en place tous les éléments pour une certification ISO 9001. Le processus de certification, non terminé à la suite de l'arrêt du PPEA II, a été repris par la GIZ avec le même consultant.

Le développement des curricula pour le CFME a été confié à l'Institut National de l'Eau (INE) qui a mis un expert en ingénierie de la formation à disposition. La deuxième composante de cet appui au CFME qui comprenant l'achat de matériel pédagogique de démonstration, n'a pu aboutir du fait de difficultés rencontrées dans la gestion des marchés publics qui demeure un point faible de la SONEB. Néanmoins, une session de formation sur le comptage d'eau au profit de l'Association des Fermiers du Bénin (AFEB) a été organisée au CFME (Practica, membre du consortium d'AT).

La mobilisation d'un expert court terme sur les appuis institutionnels et les thématiques de la qualité de l'eau (PGSSE) et sanimarket n'a pu aboutir en 2015, sinon avec l'appui au PGSSE de la station de pompage de Godomey.

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
5. Niveaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées en milieu urbain et périurbain améliorés pour les populations et les ménages à faibles revenus	Structure d'exécution : SONEB + Communes							
Contribution à l'augmentation de nombre d'abonnés supplémentaires à travers un financement PB au Plan d'investissement de la SONEB	Nombre d'abonnés supplémentaires (branchements à coût réduit)		5.000	15.000 avec 720 km en 2015	SONEB	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 kits de BP réceptionnés 209 km réalisés 	Aucun branchement à coût réduit n'a été réalisé sur financement des Pays-Bas du fait de dysfonctionnements dans la chaîne de passation des marchés. Cet épisode a amené la suspension du financement pour une période de 6 mois entraînant d'une manière globale des retards dans la chaîne des paiements du programme	Il sera mesuré à partir des abonnés enregistrés au niveau des agences et dont les coûts des branchements sont réduits. Quant à la longueur de réseau, elle ne sera évaluée qu'à la fin du programme 2015.
	Nombre d'abonnés supplémentaires		2.350	5.600 en 2015	SONEB	???	La réalisation des BP a pu se poursuivre sur fonds propres de la société.	
Elaboration du PDA pour Parakou (promotion PPP)	Plan directeur de Parakou est élaboré			1 en 2015	SONEB	1	Le plan de parakou est élaboré et disponible mais pas encore mise en oeuvre	Document du plan directeur de Parakou disponible.
Contribution à la mise en œuvre des projets pilotes du plan directeur de Porto Novo et de Parakou	Nombre de projets pilotes exécutés			Pour les 2 villes	SONEB	Aucune ville	Le retard accusé dans la mise en oeuvre de cette activité qui était prévue pour s'achever en 2014 est dû aux difficultés rencontrées dans la réalisation de certaines sous-activités. Les projets pilotes devraient se réaliser après le PDA	Infrastructures mises en place
PPP promu et facilité	Nombre de PPP facilité		2	3 en 2015	SONEB	2 (INE, BRABANT Water)		Document de PPP en place disponible.
Equipement développement des curricula et organisation de sessions de formation du CFME	Nombre de modules documentés pour les curricula de formation		1	2	SONEB	21 (23 signalé par l'INE)	Le développement des curricula pour le CFME a été confié à l'Institut National de l'Eau (INE) qui a mis un expert en ingénierie de la formation à disposition. Les modules de formation restent à développer. Néanmoins, une session de formation sur le comptage d'eau au profit de l'Association des Fermiers	Documents élaborés
	Nombre de modules développés		2	4	SONEB	1		A travers les sessions de formation organisées

Quelques résultats attendus de l'appui néerlandais	Indicateurs	Données fin 2011	Cible fin 2015	Cible	Source	Réalisé à la fin du PPEA-II	Appréciation du progrès et actions requises	Observation
							du Bénin (AFEB) a été organisée au CFME.	
Appui de l'Assistant Technique au département de gestion de l'assainissement à la SONEB	Capacité et technologie de traitement des eaux usées améliorées			800 m ³ /jour	SONEB	RAS		Augmentation du volume des eaux usées traitées par jour. Cet indicateur ne pourrait être évalué que dès que la SONEB démarrerait le traitement des eaux usées, 2015
Soutien au marketing social sur les aspects sanitaires et la gestion des fosses étanches et septiques	Un plan de communication pour la sensibilisation des populations sur la gestion des fosses septiques élaboré et mis en œuvre			1	SONEB	0	Cette activité n'a pas encore démarré du fait que son exécution est subordonnée à l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base en milieu urbain et périurbain qui est en cours par la DNSP. Une présentation du concept sani-market a été faite début mai 2015 par l'Assistant Technique du PPEA II.	Document Plan de communication disponible

Annexe 8 : COMPTE-RENDU DES ATELIERS ET SEANCES DE TRAVAIL

Dans le souci d'optimiser l'utilisation de la durée prévue pour la visite de terrain et afin de collecter le plus d'informations possibles, des ateliers ou séances de travail régionales, ont été tenus avec les acteurs des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services décentralisés et du secteur privé impliqués dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Trois ateliers ont été réalisés :

- A Parakou, le 21 juin 2016 au centre LASDEL, pour le regroupement des acteurs des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.
- A Bohicon, le 22 Juin 2016 à NIFUR Hôtel, pour les acteurs des départements des Collines, du Zou, du Couffo et du Plateau.
- A Cotonou, le 28 juin 2016 au CODIAM, pour les acteurs des départements de l'Ouémé, de l'Atlantique, du Littoral et du Mono et les acteurs des services centraux.

Le tableau suivant récapitule les catégories et le nombre de participants prévus d'une part, et présents d'autre part à ces séances de travail. Il convient de signaler que l'absence de certains participants pourrait se justifier par le fait que d'autres ateliers ont eu lieu le même jour et auxquels certains absents ont participé.

Tableau A.8.1 : Catégories et nombre de participants aux ateliers

Lieu	DG-Eau	DNSP	S-EAU	CD-HAB	Mairie (élus, chefs services)	Intercommunalité	Receveurs des Finances	Receveur-Percepteur	Eau- Urbain (SONEB)	Direction Génie Rurale/MAEP	PNE	ANCB	Fermier	ACEP	Bureau d'études	Entreprises/Entreprise	TOTAL	Taux de participation (%)
Parakou	P	0	0	4	4	33	3	2	0	1	0	0	4	0	0	0	51	76%
	R	0	0	4	3	22	3	2	0	1	0	0	4	0	0	0	39	
Bohicon	P	0	0	4	4	30	3	0	2	0	0	0	4	4	0	0	51	76%
	R	0	0	5	4	19	1	0	1	0	0	0	5	4	0	0	39	
Cotonou	P	0	2	5	3	30	0	0	2	4	1	1	3		3	3	58	66%
	R	0	3	5	3	12	0	0	0	2	1	3	0	2	1	3	38	
TOTAL	P	0	2	13	11	93	6	2	4	5	1	1	11	4	3	3	160	73%
	R	0	3	14	10	53	4	2	1	3	1	3	0	11	5	3	116	

P = Prévission ; R= Réalisation

A.8.1. Déroulement des séances de travail régionales

Dans les trois régions, l'approche utilisée pour le déroulement des séances de travail a été pratiquement similaire.

Après l'installation des participations, les séances de travail ont démarré avec l'allocation d'ouverture effectuée par le Chef de mission avec un mot de bienvenue et de rappel du contexte, de l'objectif et les attentes de l'évaluation et de l'atelier. Les participants se sont ensuite présentés, puis le programme de l'atelier a été partagé.

Dans les deux sous-groupes constitués avec d'une part les acteurs concernés par les finances, l'intercommunalité et la société civile et d'autre part les acteurs de l'ingénierie technique, il est d'abord procédé au remplissage du questionnaire pour récupérer les opinions et appréciations individuelles sur le secteur eau, hygiène et assainissement et aussi sur le PPEA II. Le questionnaire utilisé et les résultats obtenus sont discutés ci-dessous.

Les deux groupes étaient conviés par la suite à un premier exercice consistant à retracer l'historique des événements marquants le secteur eau, hygiène et assainissement et plus particulièrement le PPEA de 2011 à ce jour, et à un deuxième ayant consisté à en faire ressortir les forces/faiblesses et opportunités/menaces. A l'issue des travaux en sous-groupes, les résultats ont été présentés en plénière pour des observations et appréciations. Les résultats des travaux sont présentés ici-bas.

A.8.2. Questionnaires

Le questionnaire utilisé est attaché ci-dessous. Au total, 106 questionnaires ont été remplis.



QUESTIONNAIRE.docx

Pour analyser les résultats obtenus, les participants ont été séparés en fonction des lieux où les ateliers ont été conduits et par secteur d'intervention, selon les catégories présentées au Tableau A.8.1. Le nombre de participants de chaque catégorie est indiqué dans les figures par la mention « n = ». Évidemment, les résultats des catégories qui n'ont qu'une poignée de participants sont à interpréter avec prudence. Toutes les figures sont présentées à la Section A.9.4.

Intervention dans le PPEA

La participation des répondants aux PPEA I et PPEA II est illustrée à la Figure A.8.1, et leur participation aux divers volets des PPEA I et II est présentée aux Figures A.8.2 et A.8.3 respectivement. De manière générale, le PPEA II a impliqué davantage les participants à ces ateliers que le PPEA I.

Appréciation du PPEA II

L'appréciation du PPEA II a été examinée pour l'ensemble des participants à chaque atelier (Figure A.8.4), puis pour certains volets de ce programme (Figures A.8.5 à A.8.13). Les participants n'ont pas tous donné leur appréciation à toutes catégories ; le nombre de réponses reçues est montré entre parenthèses. Tel que mentionné ci-haut, les résultats des catégories qui ont été répondu par une poignée de participants doivent être utilisés avec prudence.

De manière générale à Parakou, la formulation des activités, le renforcement des capacités et l'assistance-conseil des services déconcentrés ont été les volets les plus appréciés des participants, alors que l'assistance technique de certains acteurs (autre que des services déconcentrés), la concertation des acteurs et le circuit financier ont été les volets les moins forts du PPEA II. Cependant, on remarque que les volets n'ont pas été appréciés de la même manière par les différentes catégories de participants. Souvent, l'appréciation était plus forte pour les volets où les acteurs étaient directement impliqués, et moins forte pour les volets où ils n'étaient pas impliqués ! Finalement, il est intéressant de noter qu'il n'y a pas eu de volets pour lesquels tous les acteurs se sont prononcés de la même manière à Parakou.

Les participants de l'atelier de Bohicon semblaient plus en accord en ce qui a trait à leur appréciation du PPEA II. De manière générale, les volets qui ont été les plus appréciés ont été la formulation, la mise en œuvre, l'assistance conseil des services déconcentrés et le suivi des activités, alors que le circuit financier et la reddition des comptes, l'assistance technique de certains acteurs, la maintenance des ouvrages et le pilotage des activités ont été les volets les plus faibles du PPEA II. Si l'assistance technique des acteurs n'a pas bien été appréciée pendant l'atelier de Bohicon, il faut cependant préciser que l'assistance-conseil des services déconcentrés a été reconnue comme étant un point fort du PPEA II par ces participants.

Les participants de l'atelier de Cotonou ont retenu la formulation, la maîtrise d'ouvrage communale et l'assistance-conseil des services déconcentrés comme points forts du PPEA II, et le circuit financier, la reddition des comptes, la gestion, le pilotage et l'assistance technique de l'ANCB comme points faibles du programme.

Appréciation du secteur

Dans cette partie du questionnaire, les participants devaient donner leur appréciation sur le secteur eau, hygiène et assainissement. Afin de pouvoir analyser les résultats obtenus, les réponses ont été quantifiées sur une échelle de 1 à 4 de la manière suivante :

1. Très insatisfaisant
2. Insatisfaisant
3. Satisfaisant
4. Très satisfaisant

Les résultats sont illustrés à la Figure A.8.14 pour les trois sites d'ateliers (tous participants confondus), à la Figure A.8.15 pour le secteur de l'eau, à la Figure A.8.16 pour l'hygiène et à la Figure A.8.17 pour l'assainissement. Indépendamment du site d'ateliers, les participants ont été plus satisfaits vis-à-vis du secteur eau et moins satisfaits concernant l'hygiène. L'assainissement montre le plus faible degré de satisfaction.

À Parakou, les participants des ateliers ont déclaré être généralement satisfaits de la situation du secteur de l'eau. Certains participants ont montré un certain niveau d'insatisfaction, mais personne ne s'est montré « très insatisfait ». En comparaison, le secteur de l'eau a montré plus d'insatisfaits aux ateliers de Bohicon et Cotonou. Cependant, le degré d'insatisfaction pour le secteur de l'eau, même pour les moins satisfaits, est négligeable en comparaison à l'insatisfaction rapporté pour les secteurs de l'hygiène et de l'assainissement, où un plus grand nombre de participants se sont montrés insatisfaits ou très insatisfaits au cours des trois ateliers conduits.

Pour élaborer sur les secteurs eau, hygiène et assainissement, les participants étaient invités à faire ressortir les points forts et les points faibles pour chaque secteur. Toutes ces réponses ont été compilées pour chaque catégorie de participants et les résultats sont présentés à la Section A.9.5. Un certain nombre de points forts et de points faibles sont ressortis systématiquement, quel que soit le type de participants. Ces aspects ont été regroupés au Tableau A.8.2. Dans le cas des points forts, les aspects mentionnés étaient plus ou moins semblables quel que soit le secteur (eau, hygiène ou assainissement) ; ces aspects sont donc présentés ensemble dans la colonne gauche du Tableau A.8.2. Dans le cas des points faibles cependant (colonne droite), une différence significative a été remarquée entre le secteur de l'eau et les secteurs de l'hygiène et de l'assainissement. Cette séparation des points faibles a été respectée au Tableau A.8.2.

D'autres points forts du PPEA II ont aussi été mentionnés, mais seulement par un nombre limité de participants. Ces points incluent les éléments suivants : développement de la GIRE, amélioration de la qualité de l'eau et existence de laboratoires d'analyse, et plus grande disponibilité de ressources humaines formées. Un seul participant dans le domaine de la santé a mentionné la prise en compte du genre dans les secteurs eau, hygiène et assainissement, ce qui suggère que cet aspect transversal du PPEA II n'a pas connu beaucoup de progrès.

Il est intéressant de noter que certains points faibles découlent directement des points forts. Par exemple, la prise en compte du secteur par les politiciens a montré une certaine volonté politique (rapportée comme étant un point fort du PPEA II) ; cependant les interférences politiques ont été rapportées comme point faible du programme. La GIRE a été mentionnée comme étant un point fort du PPEA II, mais l'absence de réalisations tangibles à ce niveau est revenue à quelques reprises comme étant un point faible du programme. Aussi, la qualité de l'eau a été mentionnée comme étant un point fort du PPEA II, mais l'absence de contrôles réguliers a été notée comme point faible. D'autres points faibles du PPEA II qui n'ont été mentionnés que par un nombre limité de participants mais qui se doivent d'être relevés incluent :

- La concurrence des PEA avec les AEV ;
- La faible rentabilité des AEV ;
- La déconnexion entre le secteur de l'eau et les secteurs de l'hygiène et de l'assainissement ;
- L'insuffisance d'appui pour les latrines familiales ;
- La faible prise en compte de l'aspect genre dans la réalisation des ouvrages d'assainissement ; et
- La faible gestion des ordures ménagères et des déchets solides.

Tableau A.8.2 Points forts et points faibles des secteurs eau, hygiène et assainissement

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'ouvrages ; augmentation du taux de couverture • Maitrise d'ouvrages communale • Affermage et délégation des ouvrages • Sensibilisation des populations ; changement de comportement en cours ; appropriation par la population • Prise en compte du secteur dans les politiques ; volonté politique • Cadres législatif et réglementaire en place ; existence de lois ; stratégies et autre documents ; et mise en place des structures (REHA, agents IMS, ACEP, etc) • Existence des structures d'appui ; transfert de compétences aux communes ; renforcement des capacités • Disponibilité des fonds et transfert de crédits aux communes 	<p><i>Secteur de l'eau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture inégale ; ouvrages inachevés ; lenteur dans la réalisation des ouvrages • Interférences politiques • Pannes répétées des ouvrages ; existence d'ouvrages abandonnés ou non-maintenus ; mauvaise gestion et suivi des ouvrages • Filière des pièces de rechange non maitrisée ; manque de pièces de rechange • Mauvaise gestion financière ; mauvaise procédure de passation des marchés ; circuit financier déficient ; non-paiement ou retard dans les paiements • Financement insuffisant
	<p><i>Secteurs de l'hygiène et de l'assainissement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'actions tangibles ; trop peu de réalisations ; faible taux de couverture ; couverture inéquitable ; persistance de la défécation à l'air libre • Mauvaise gestion et maintenance des ouvrages • Faible appropriation du secteur par les populations, les communes et les dirigeants ; manque de connaissance des lois et stratégies ; faible couverture des activités de sensibilisation • Non-opérationnalisation des lois, stratégies et structures (ACEP, CEMOS PHAC, brigades d'hygiène communale, etc) • Non-respect des règles d'hygiène ; persistance des mauvaises habitudes • Assistance-conseil moins bien structurée ; manque de formation • Financement insuffisant ; manque de moyens de déplacement pour les acteurs communaux

En général, on note peu de différences entre les points forts et les points faibles rapportés par les différentes catégories de participants, sauf peut-être pour les représentants du secteur de la santé qui ont rapporté plus d'éléments sur l'hygiène et l'assainissement que les autres participants.

Perspectives pour 2017 à 2025

Le questionnaire terminait en demandant aux participants les perspectives futures du secteur. Encore une fois, toutes les réponses obtenues ont été compilées pour chaque catégorie de participants. Les perspectives qui sont revenues le plus souvent sont résumées ici :

- Acheter les ouvrages commencés qui n'ont pas été terminés, améliorer l'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement, répartir les ouvrages pour obtenir une couverture plus équitable.
- Améliorer la qualité de l'eau de boisson et mettre en place des systèmes de suivi de qualité de l'eau (*cet aspect est ressorti de façon systématique comme perspective pour 2017-2025, alors qu'il n'avait été mentionné que par quelques participants comme étant un point fort ou faible du PPEA II*).
- Accentuer l'hygiène et à l'assainissement.
- Accentuer l'entretien et la maintenance des ouvrages pour réduire les pannes ; maintenir la maitrise d'ouvrages communale et l'affermage des AEV.
- Maitriser la filière de pièces de rechange.
- Opérationnaliser les textes de lois, stratégies et autres documents qui n'ont pas encore été bien appliqués.

- Opérationnaliser la GIRE ; mettre en place les structures nécessaires et effectuer des actions tangibles (*comme pour la qualité de l'eau, cet aspect est ressorti de façon systématique comme perspective pour 2017-2025, alors qu'il n'avait été mentionné que par quelques participants comme étant un point fort ou faible du PPEA II*).
- Maintenir la décentralisation du secteur, déconcentrer et décentraliser les ressources, et renforcer les capacités des acteurs communaux.
- Alléger le circuit financier et mettre en place en meilleur système de suivi des dépenses pour une meilleure transparence.

Une perspective qui est ressortie à plusieurs reprises est la nécessité de relancer un programme d'eau, d'hygiène et d'assainissement le plus tôt possible afin de redynamiser le secteur et consolider les acquis qui ont été réalisés sur le terrain pendant le PPEA II.

A.9.3. Historique des évènements marquants et forces/faiblesses du secteur

En ce qui concerne les résultats des travaux de groupes au niveau des différents ateliers, il ressort un certain nombre d'évènements et d'émotions, aussi bien positives que négatives, qui ont marqué le secteur eau et assainissement. Les détails des points rapportés sont présentés à la Section A.9.6.

Les principaux évènements positifs rapportés par les participants sont les suivants :

- Transfert effectif des ressources aux communes ;
- Multitudes d'ouvrages réalisés ;
- Renforcement des systèmes d'AEP existant en milieu urbain ;
- Séparation du budget HAB de celui de l'Eau ;
- Prise en compte de la GIRE ;
- Mise à disposition des Agents ImS au niveau des communes ;
- Renforcement de la capacité des agents communaux ;
- Disponibilité d'équipement aux niveaux des structures déconcentrées et décentralisées ;
- Appui à la réalisation des plans de développement de l'assainissement ;
- Assistances techniques.

Comme évènements négatifs, les évènements suivants ont été soulevés :

- Retard dans le transfert des crédits aux communes ;
- Retard dans le paiement des entreprises ou prestataires de services ;
- Non fonctionnalité des CEMOS mis en place ;
- Ouvrages d'assainissement mal réalisés.

À partir de 2015, les évènements marquants sont plus nombreux et sont liés pour la plupart à la cessation brusque du PPEA II.

A.9.4. Figures illustrant les résultats obtenus du questionnaire

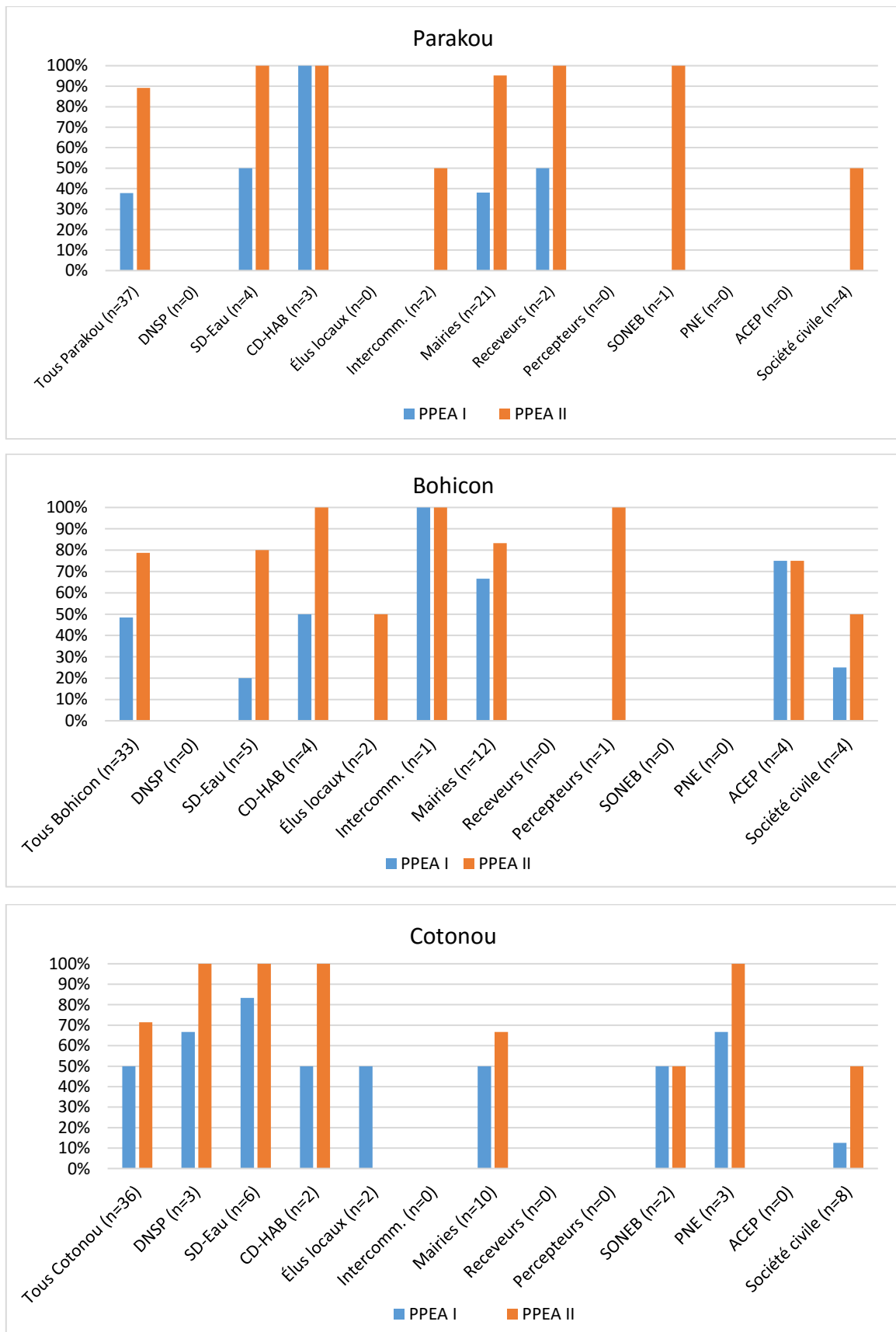


Figure A.8.1 Intervention des participants dans les PPEA I et PPEA II

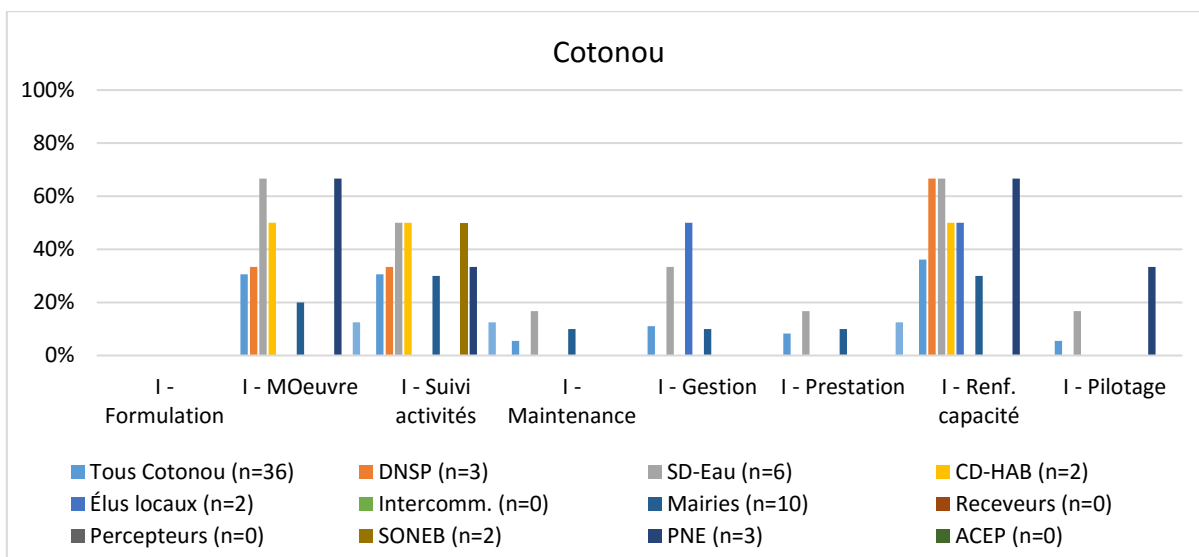
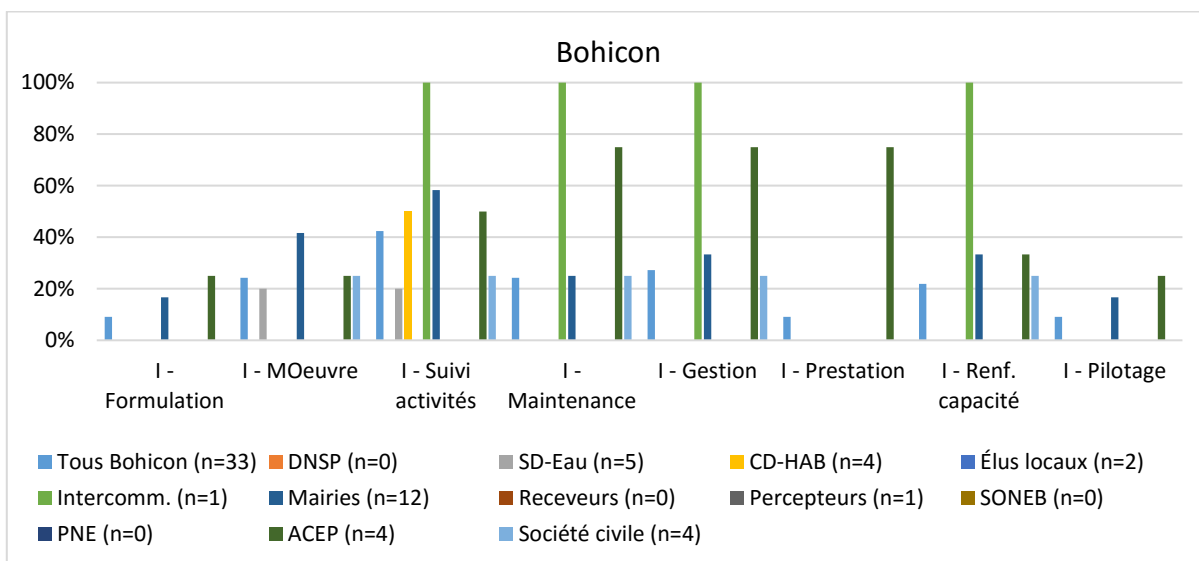
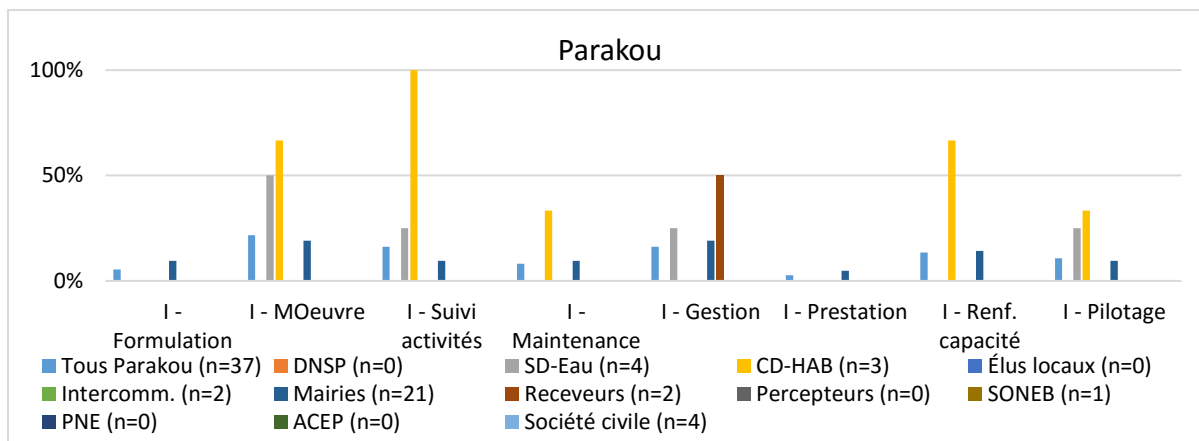


Figure A.8.2 Participation des répondants aux divers volets du PPEA I (MOeuvre signifie mise en œuvre)

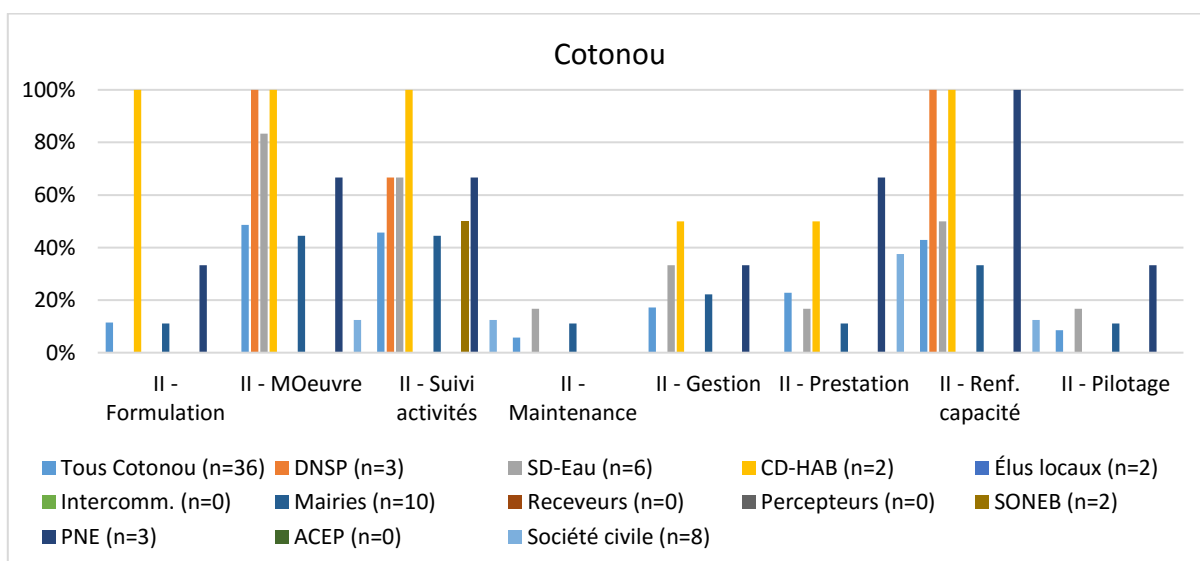
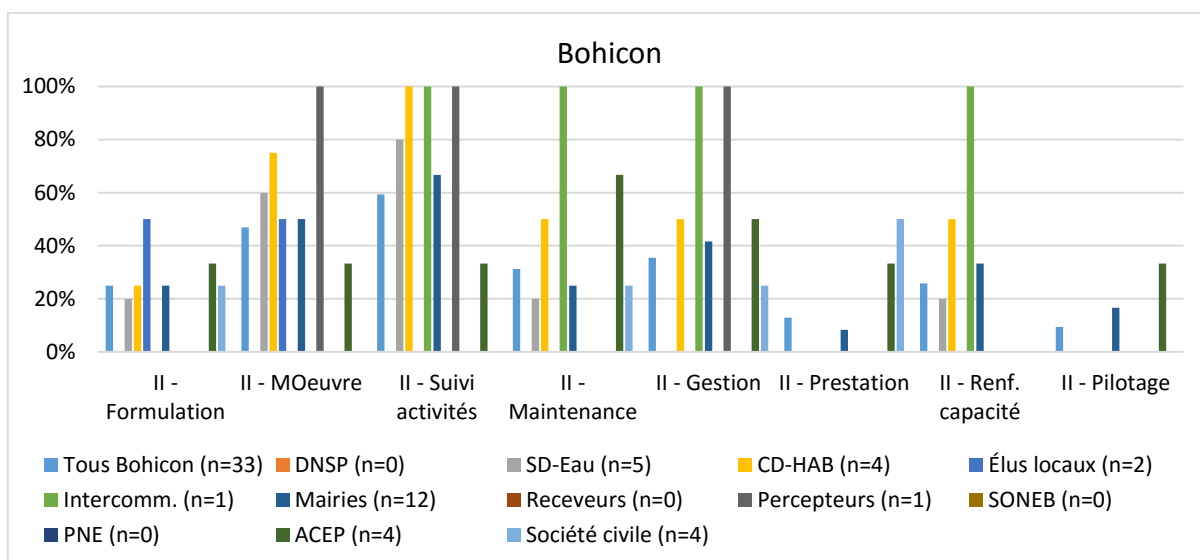
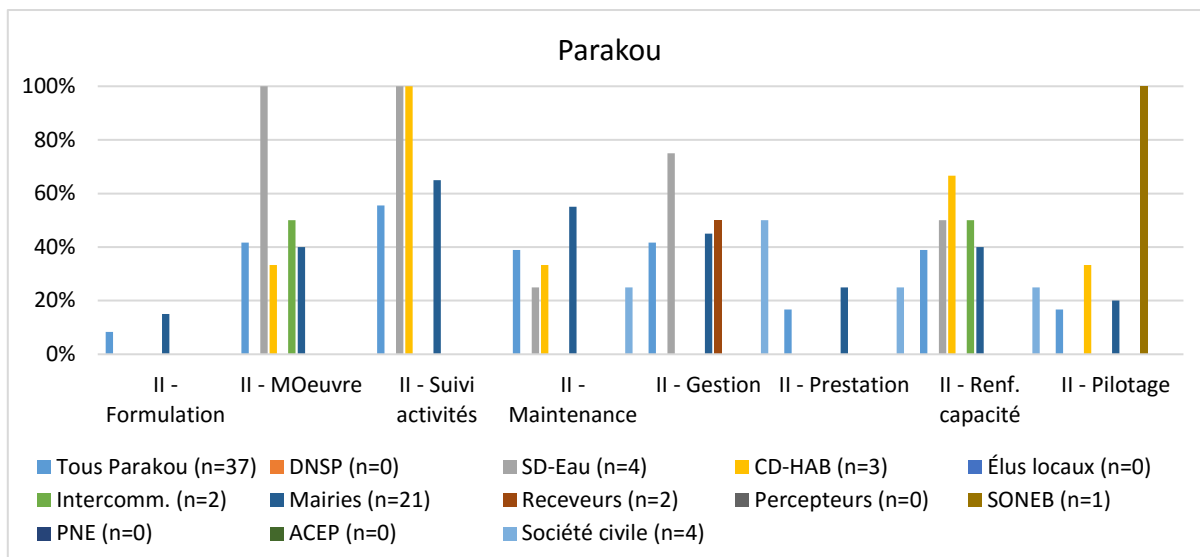


Figure A.8.3 Participation des répondants aux divers volets du PPEA II (MOEuvre signifie mise en œuvre)

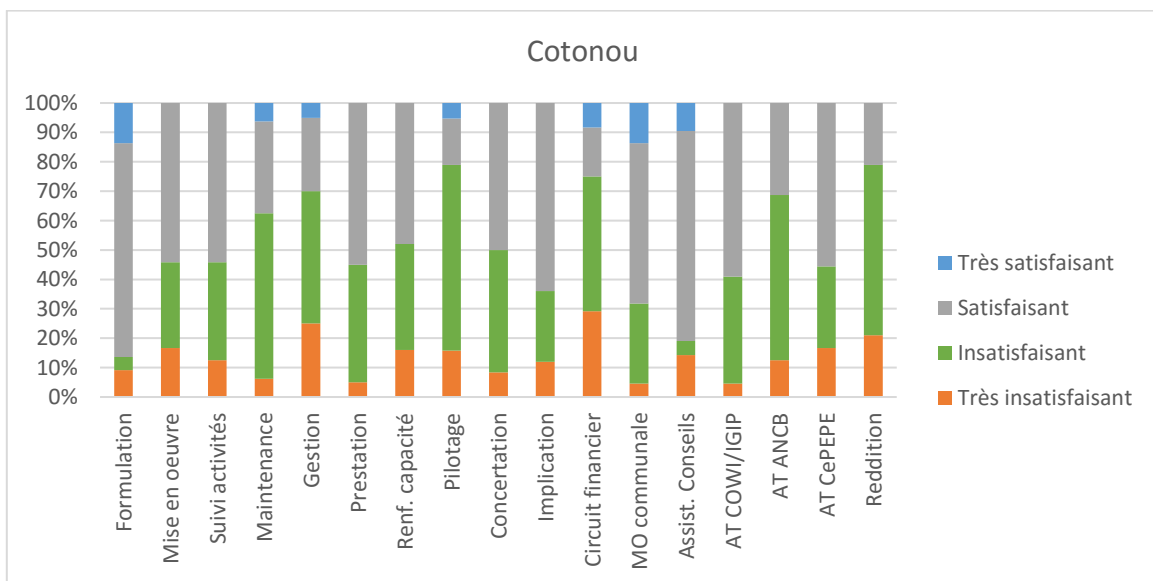
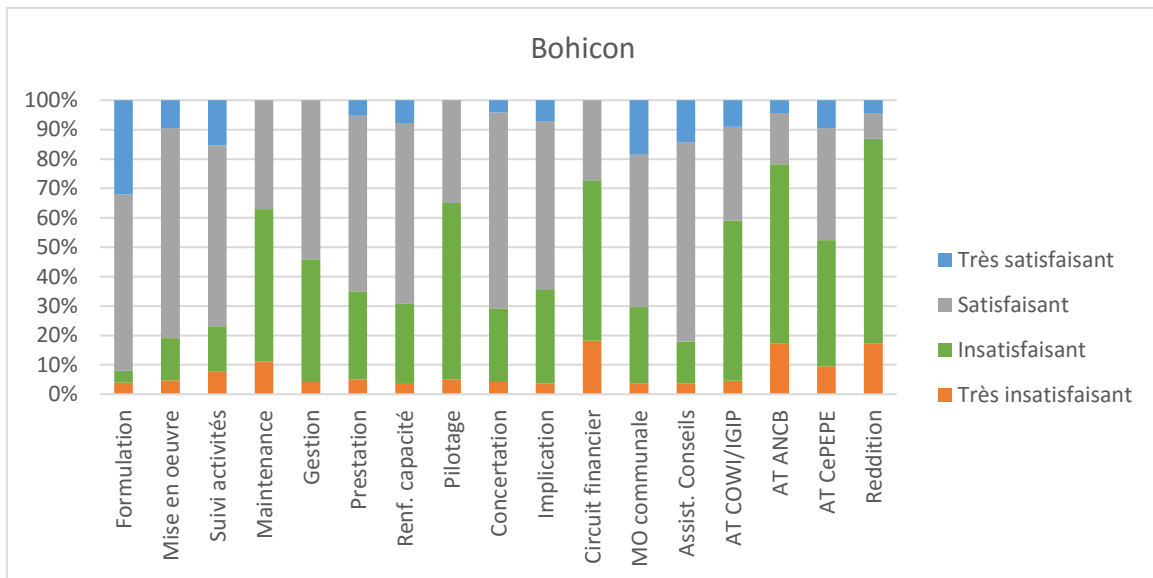
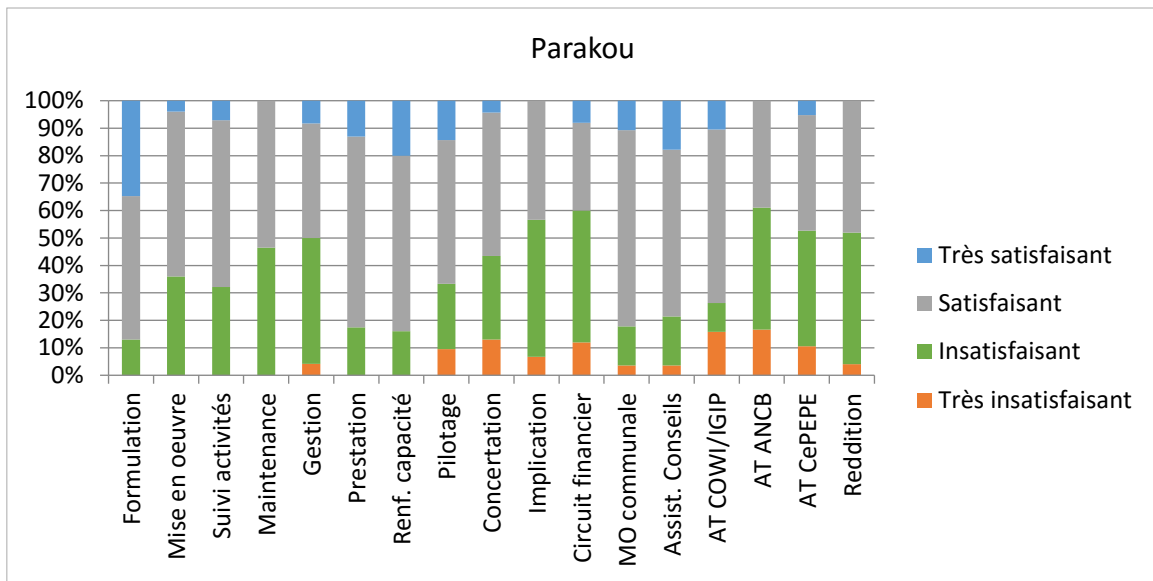


Figure A.8.4 Appréciation des activités du PPEA II, séparé par site d'atelier

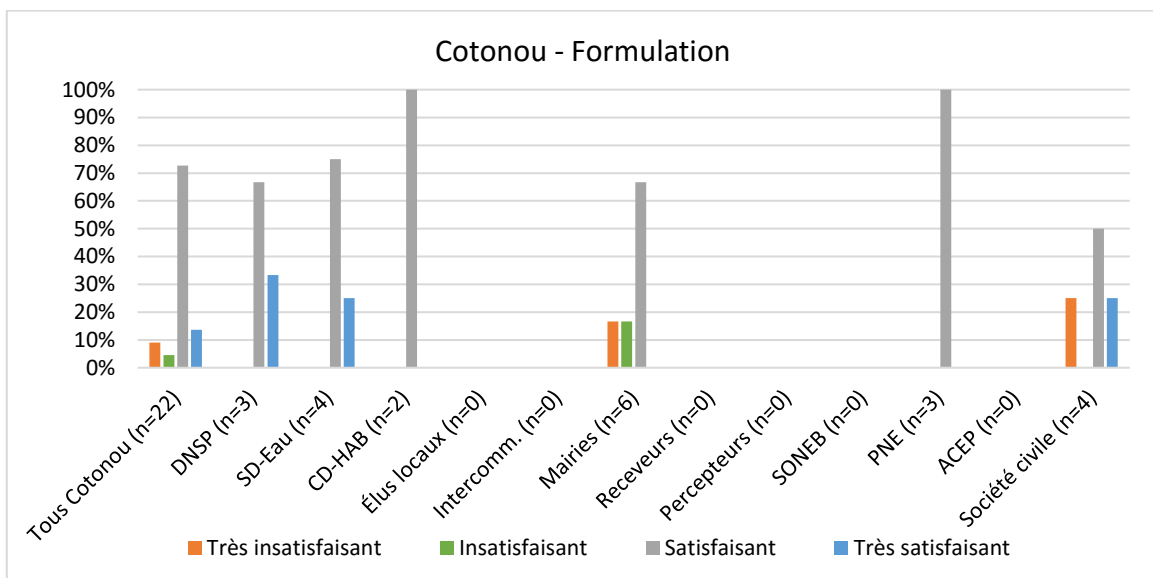
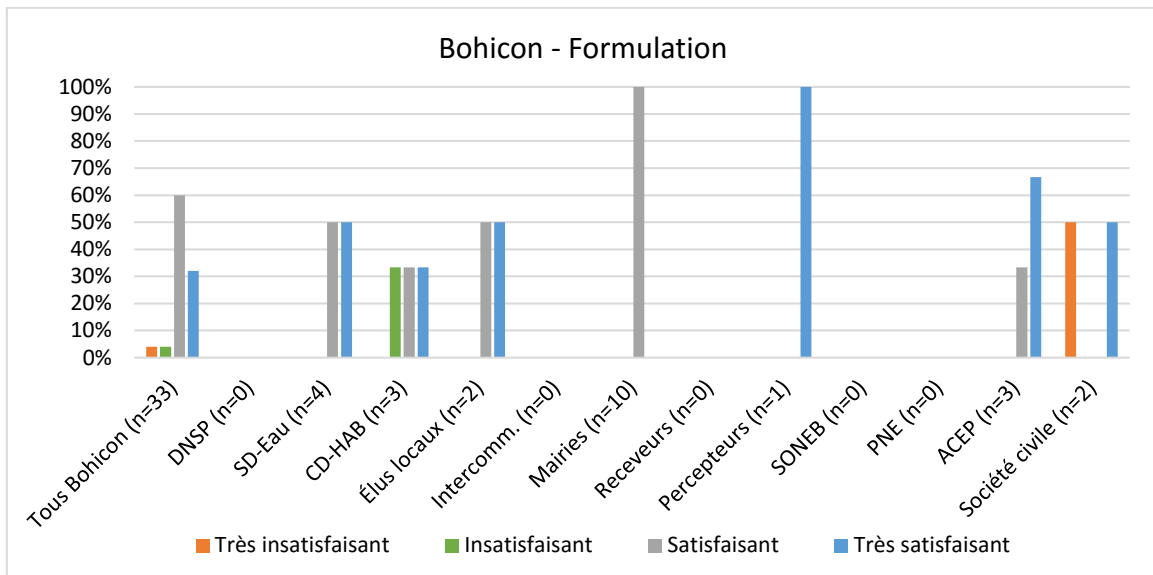
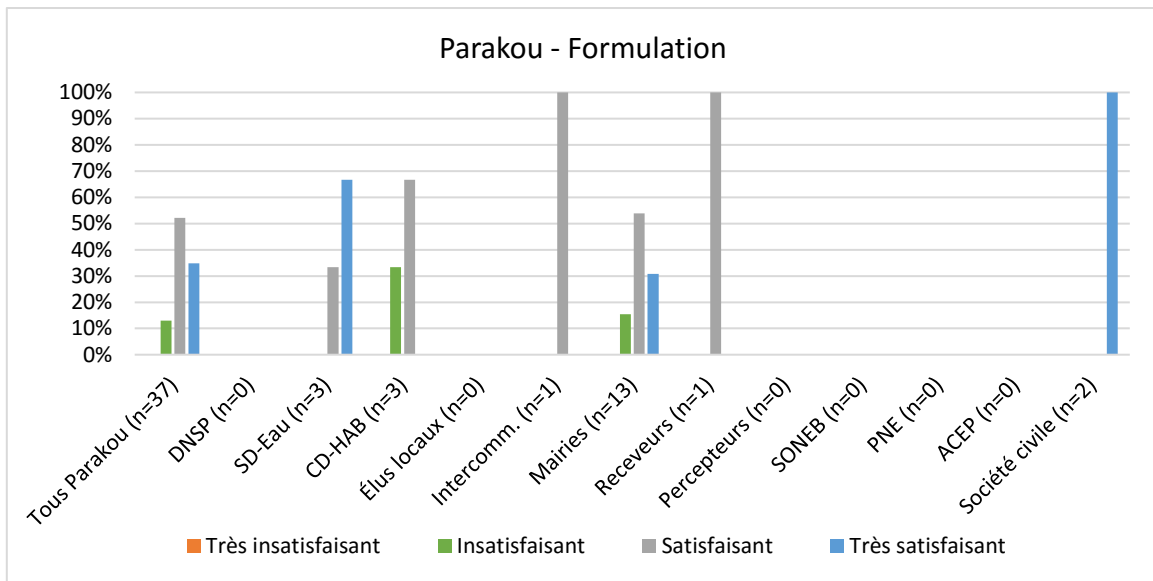


Figure A.8.5 Appréciation de la formulation des activités du PPEA II

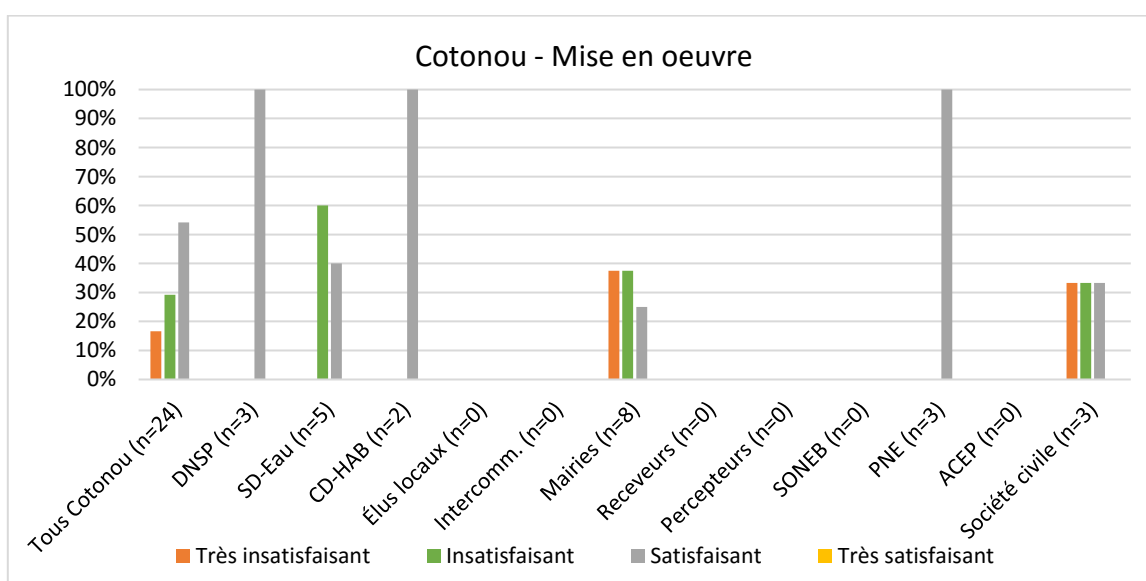
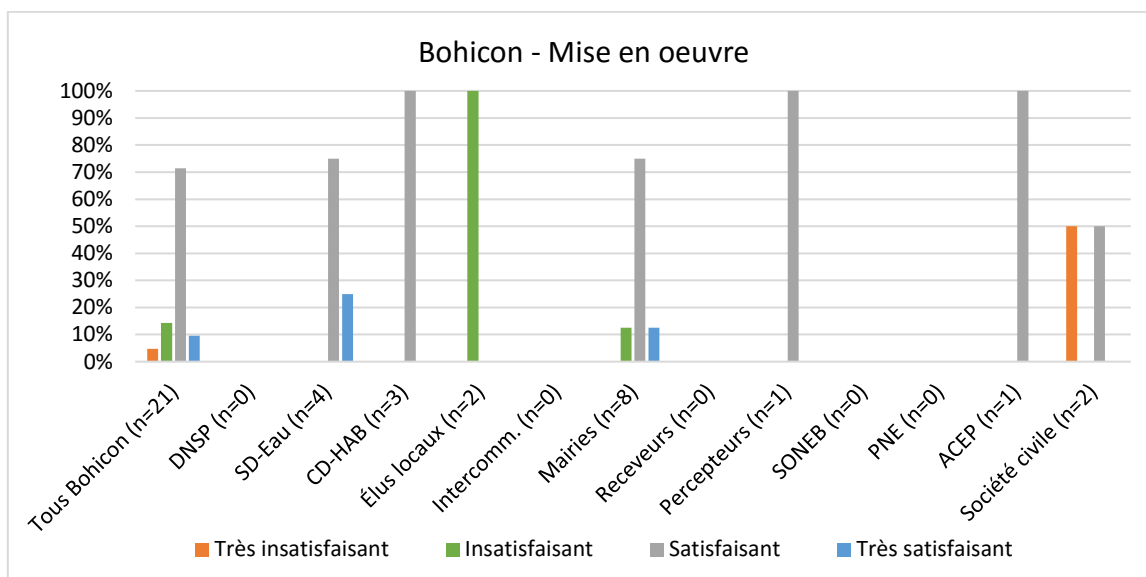
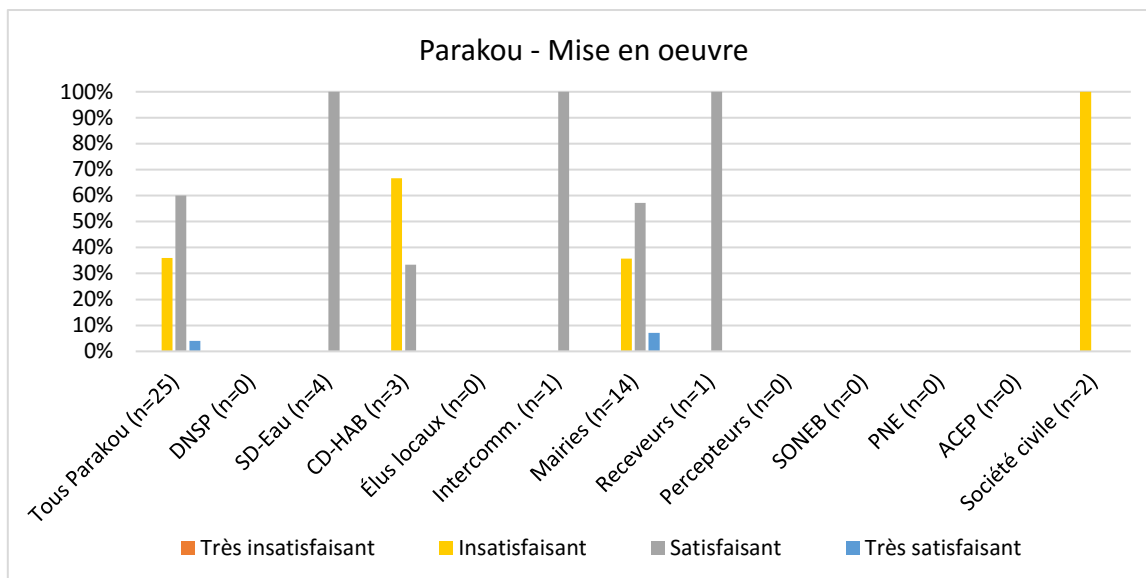


Figure A.8.6 Appréciation de la mise en oeuvre des activités du PPEA II

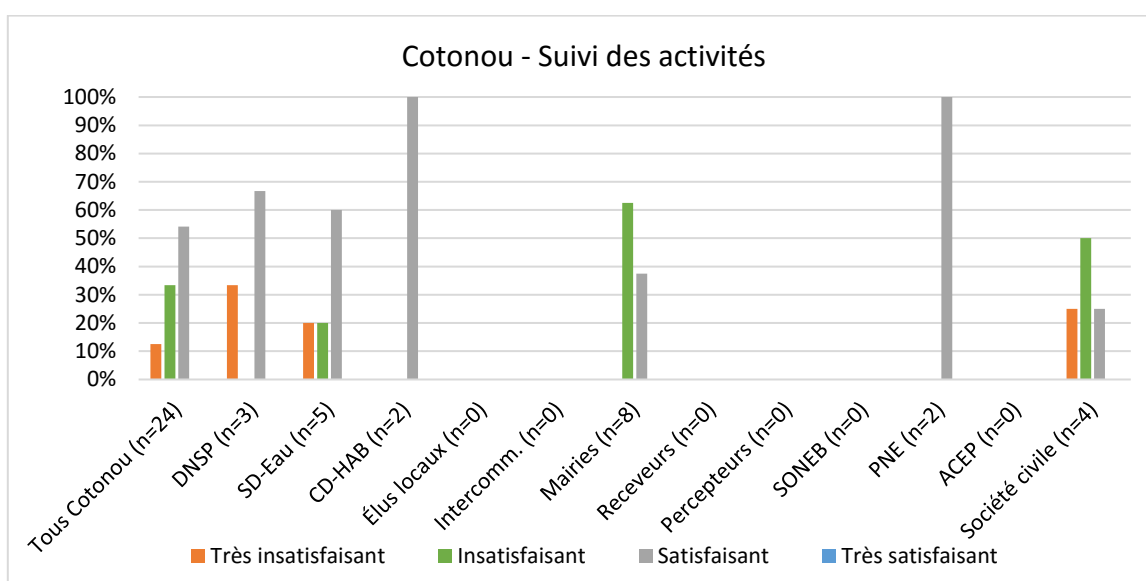
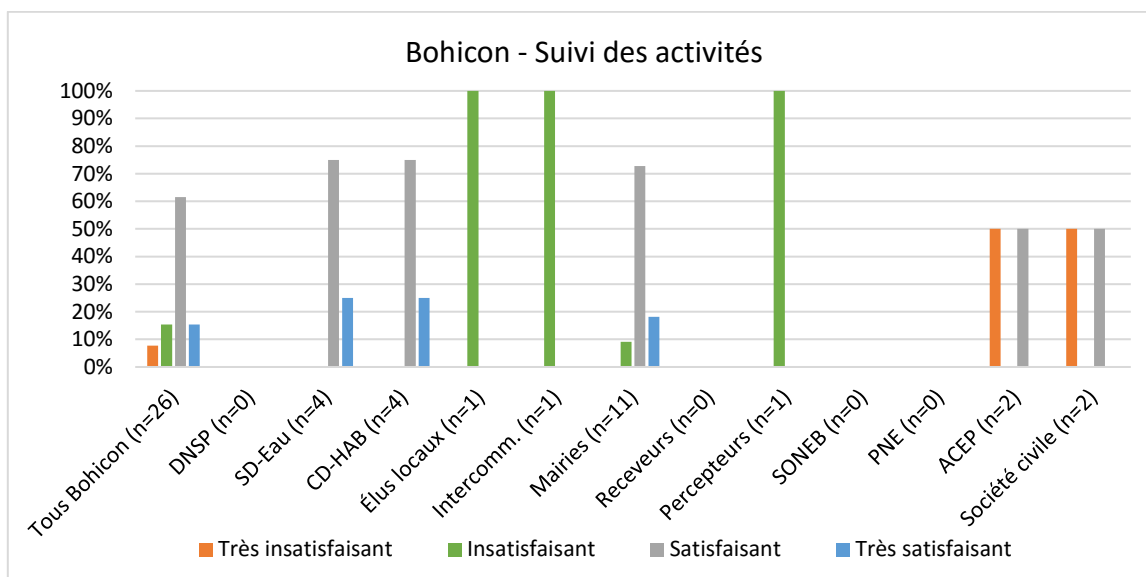
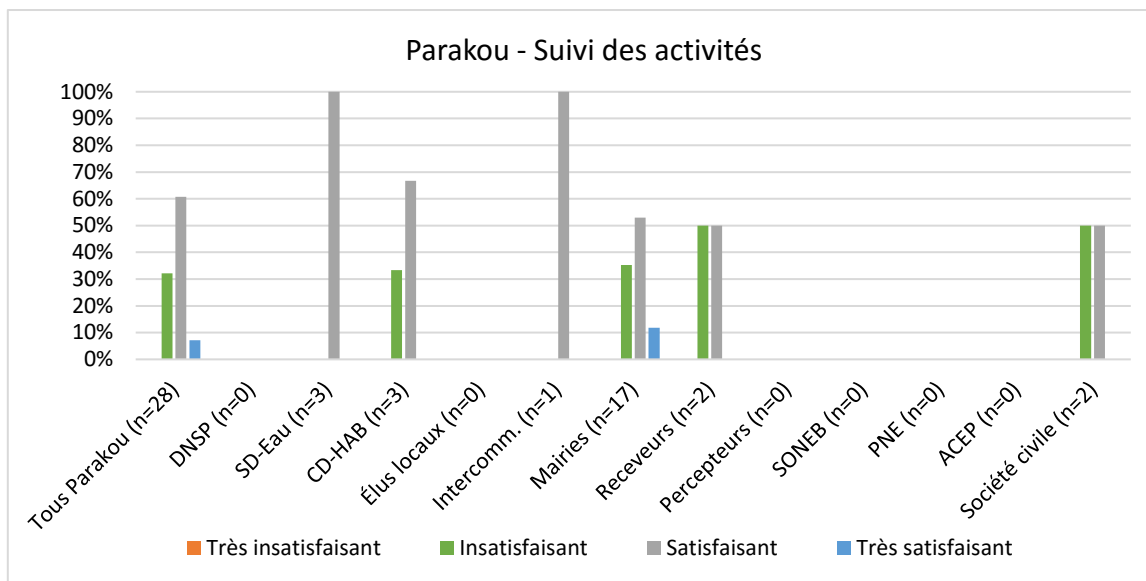


Figure A.8.7 Appréciation du suivi des activités du PPEA II

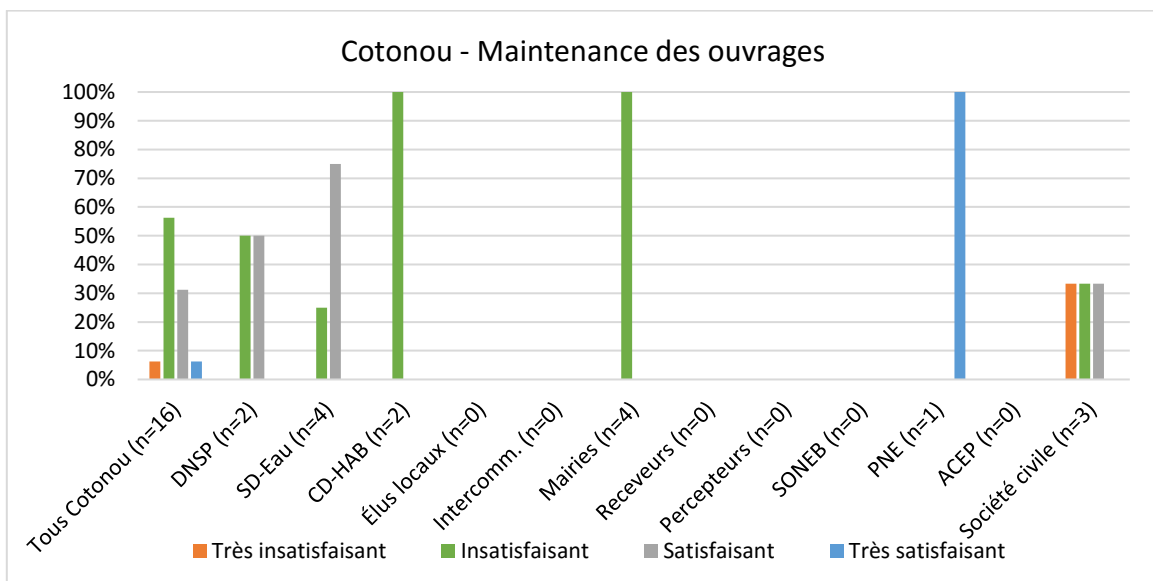
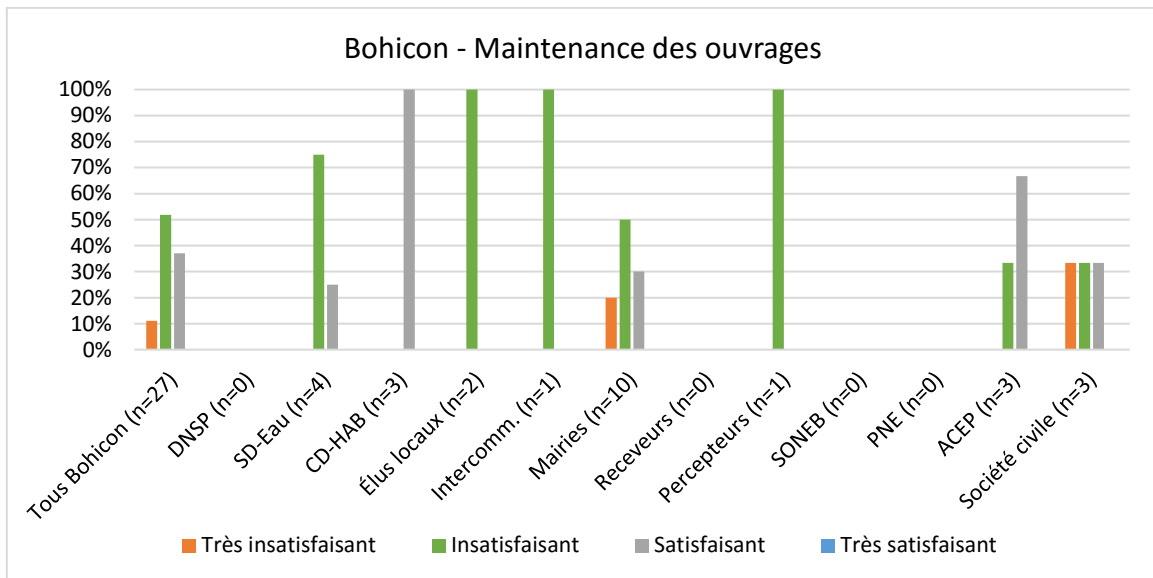
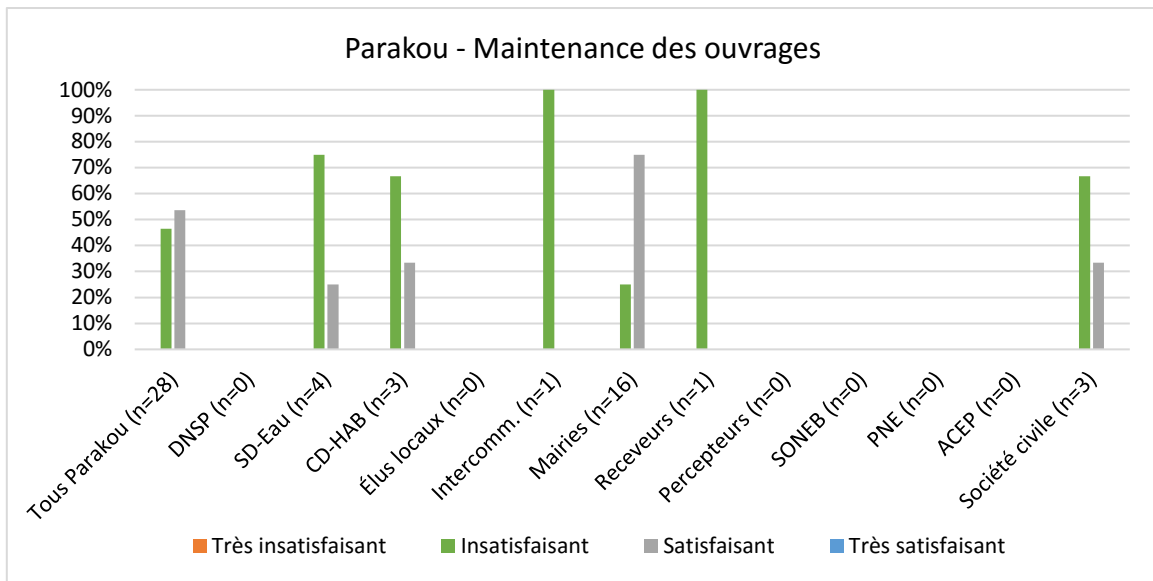


Figure A.8.8 Appréciation de la maintenance des ouvrages construits pendant le PPEA II

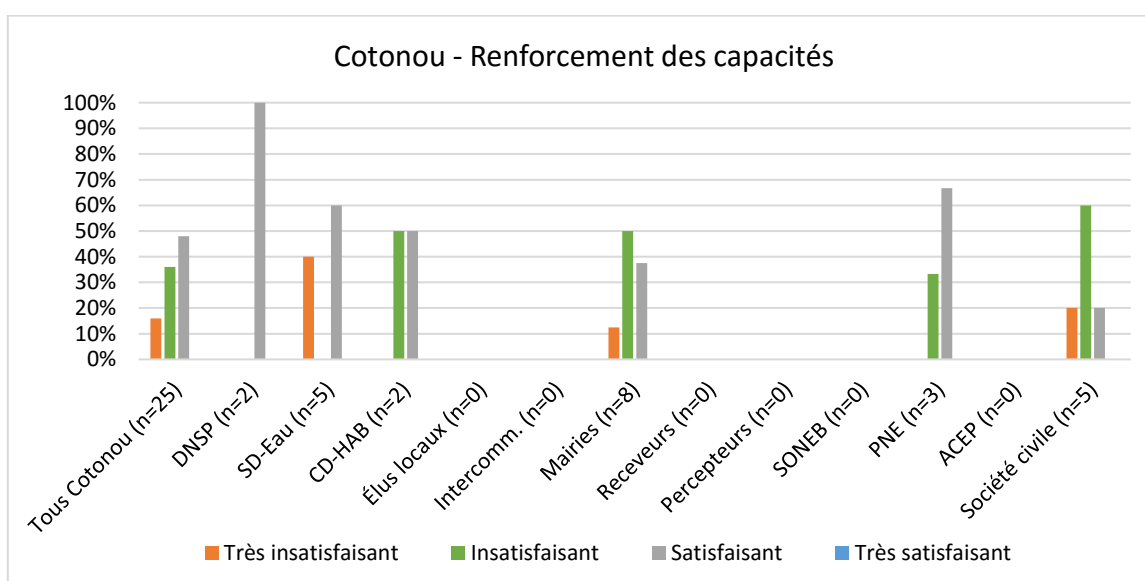
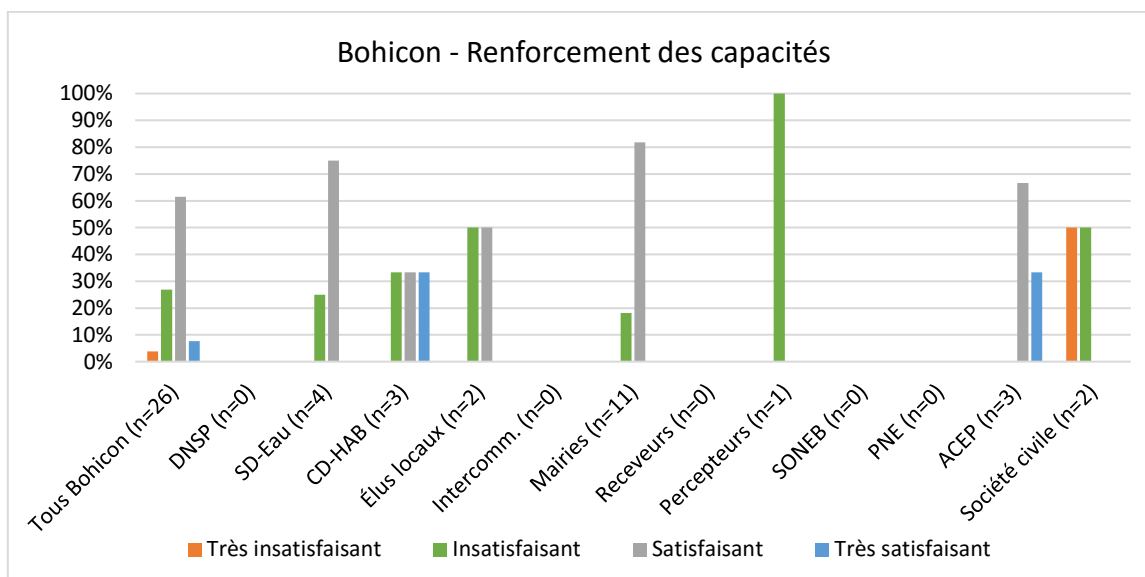
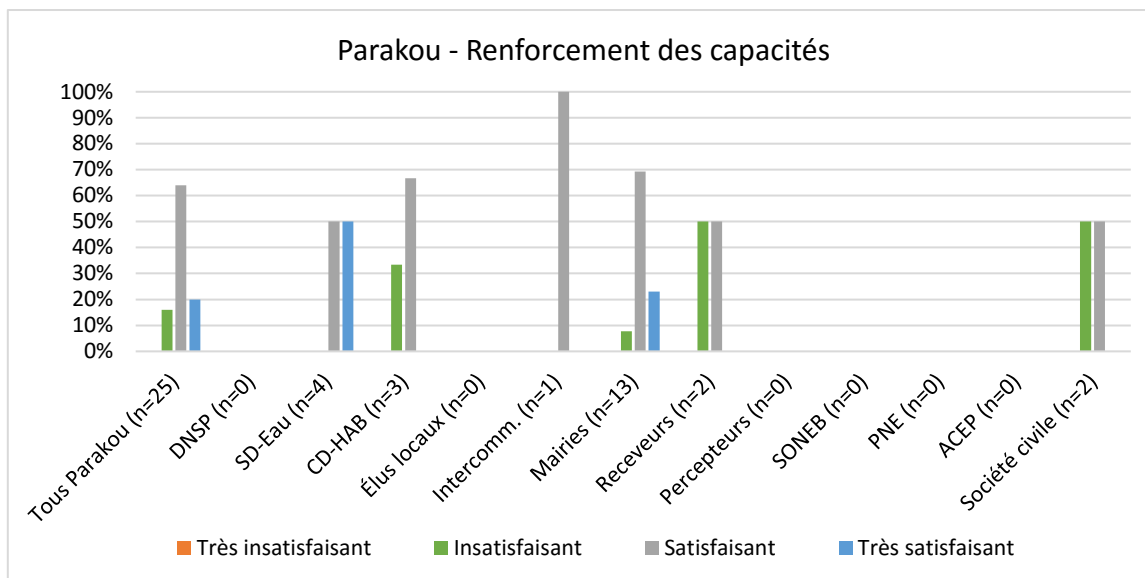


Figure A.8.9 Appréciation du renforcement des capacités pendant le PPEA II

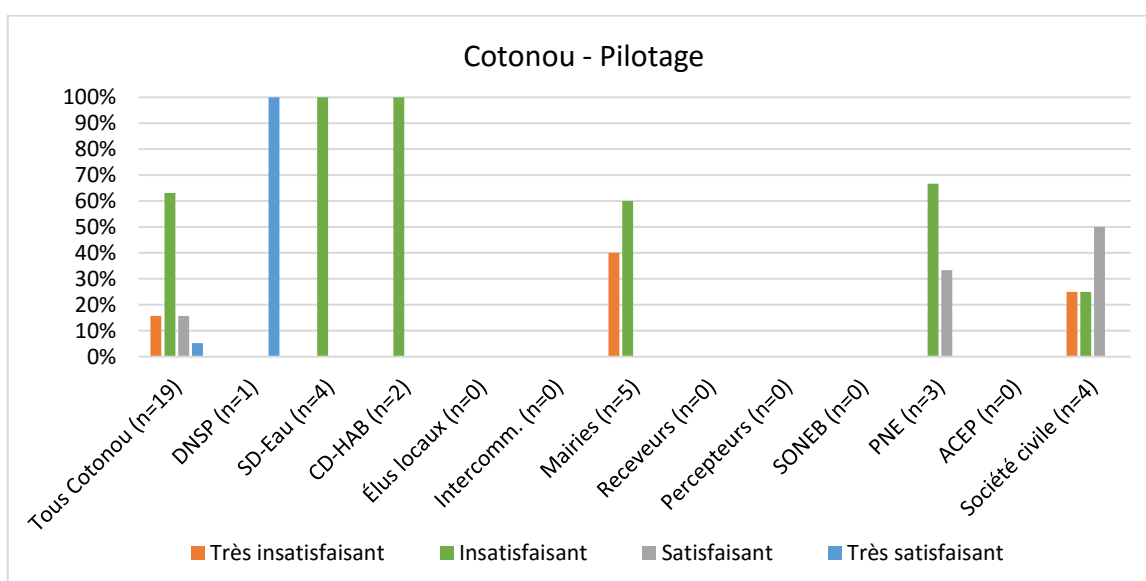
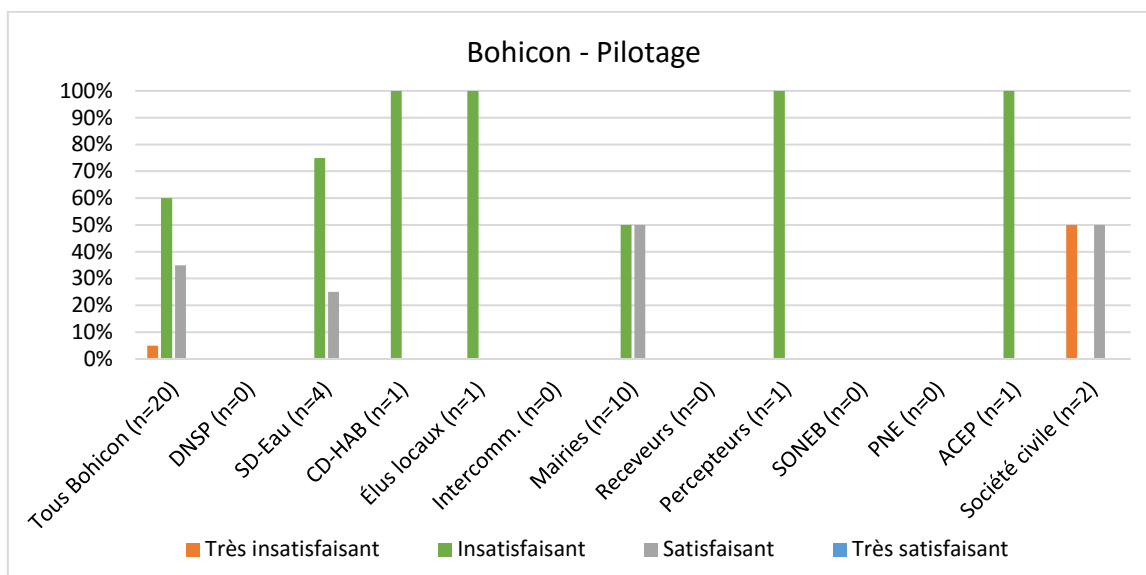
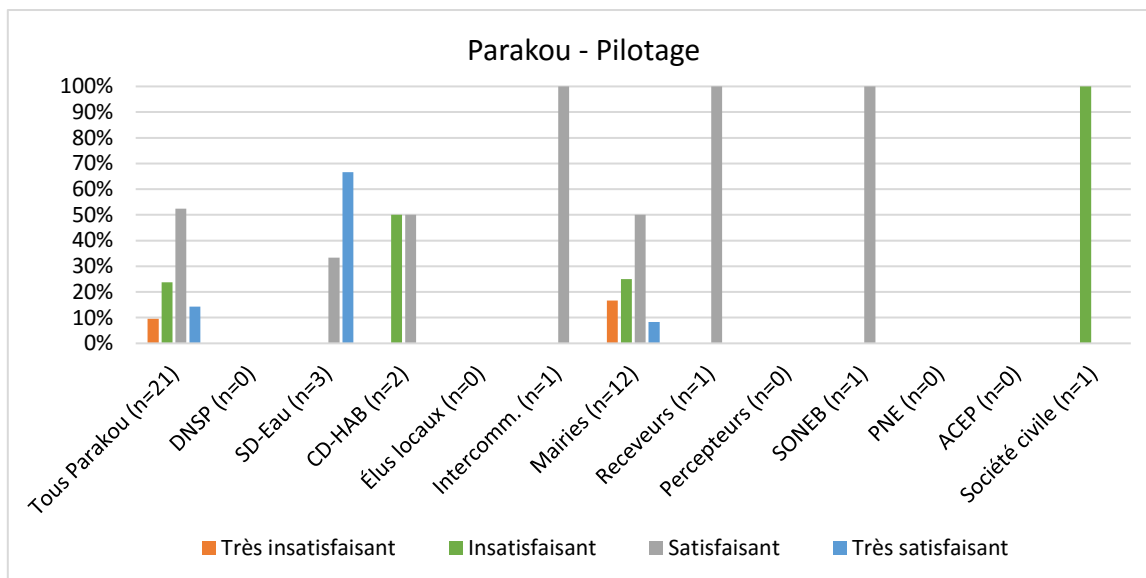


Figure A.8.10 Appréciation du pilotage du PPEA II

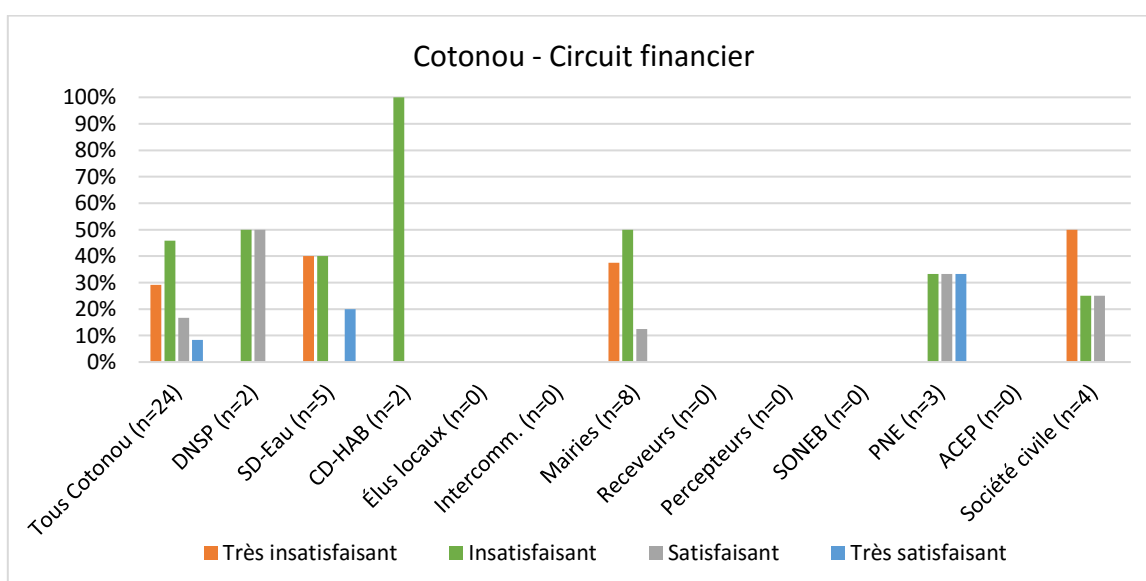
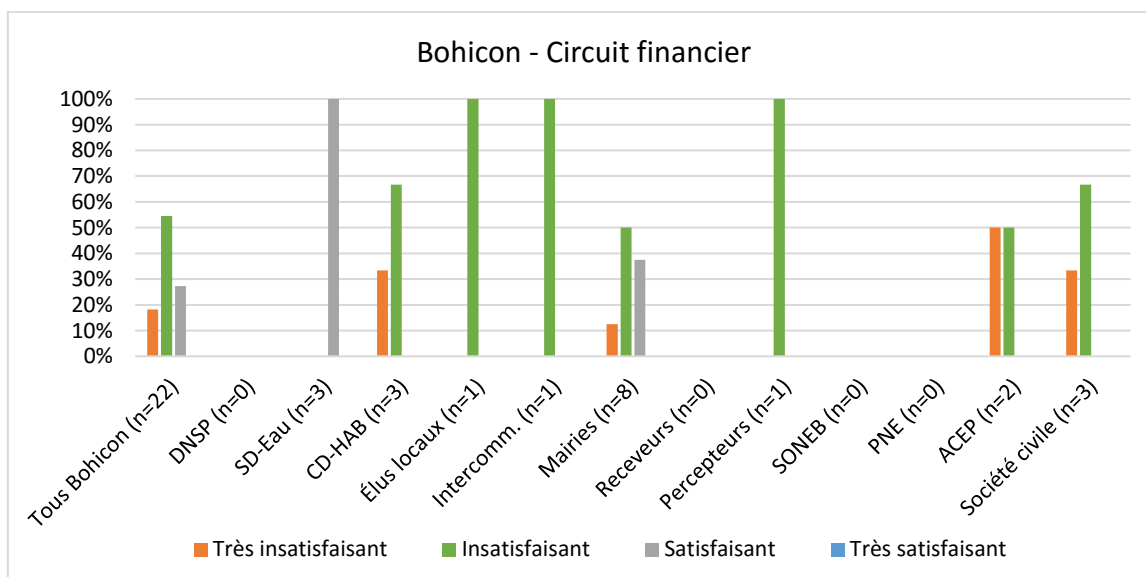
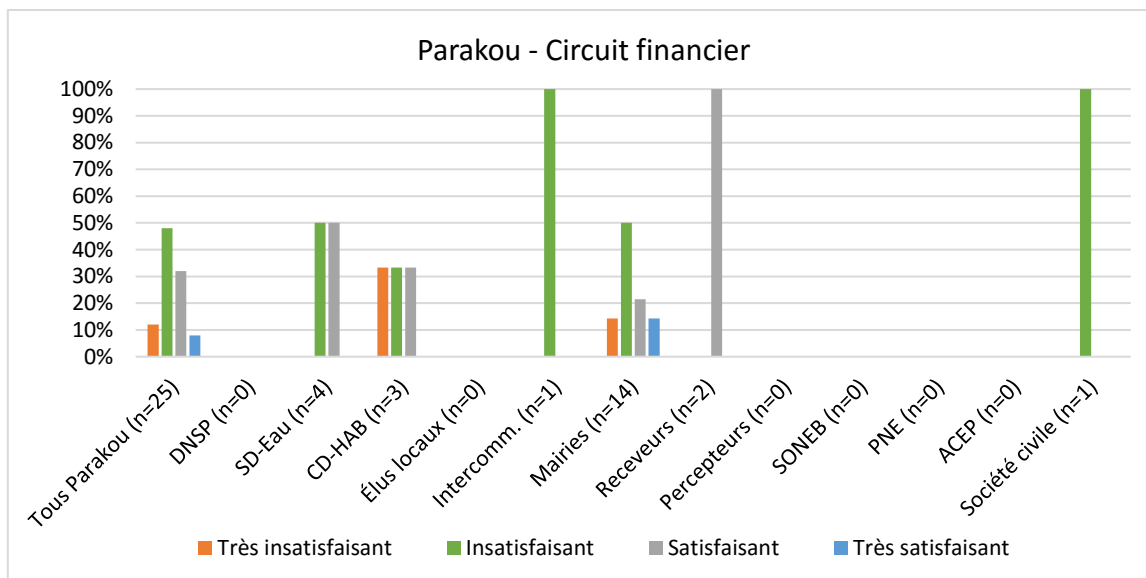


Figure A.8.11 Appréciation du circuit financier du PPEA II

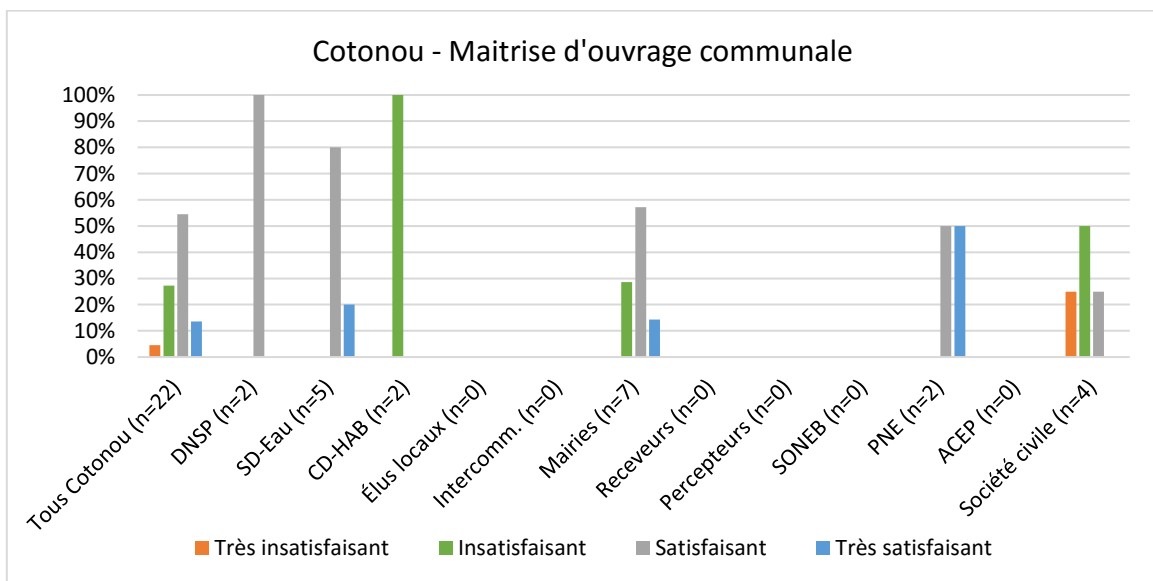
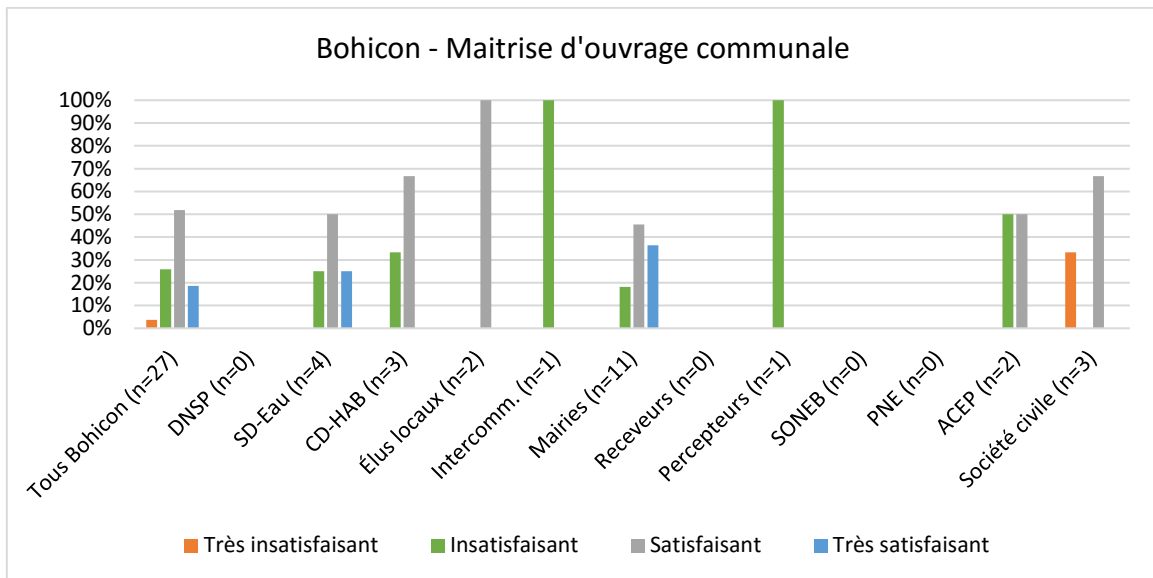
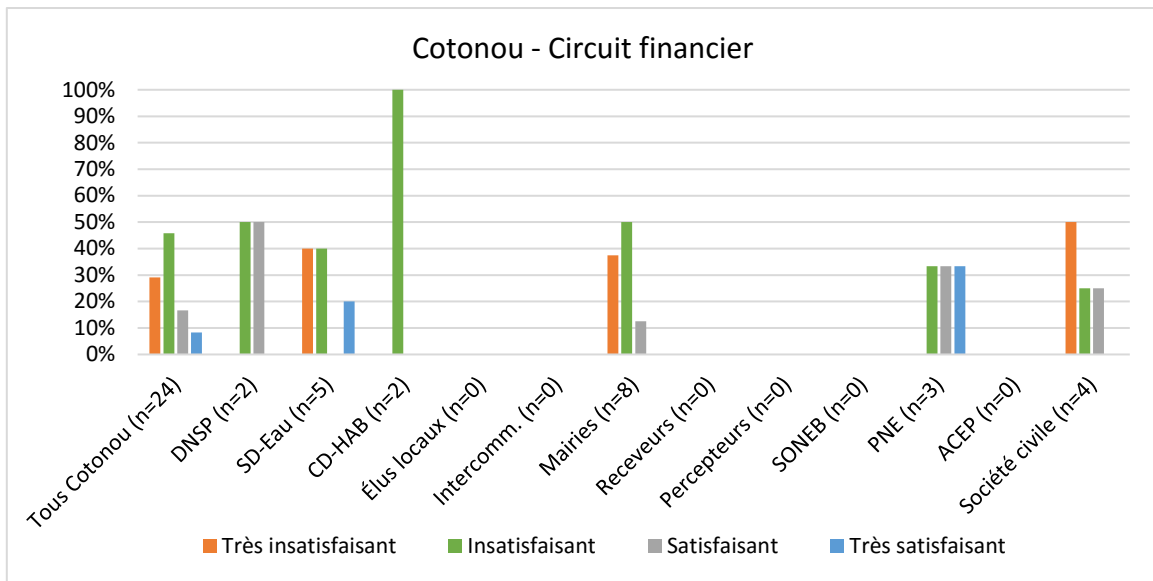


Figure A.8.12 Appréciation de la maitrise d'ouvrages communale du PPEA II

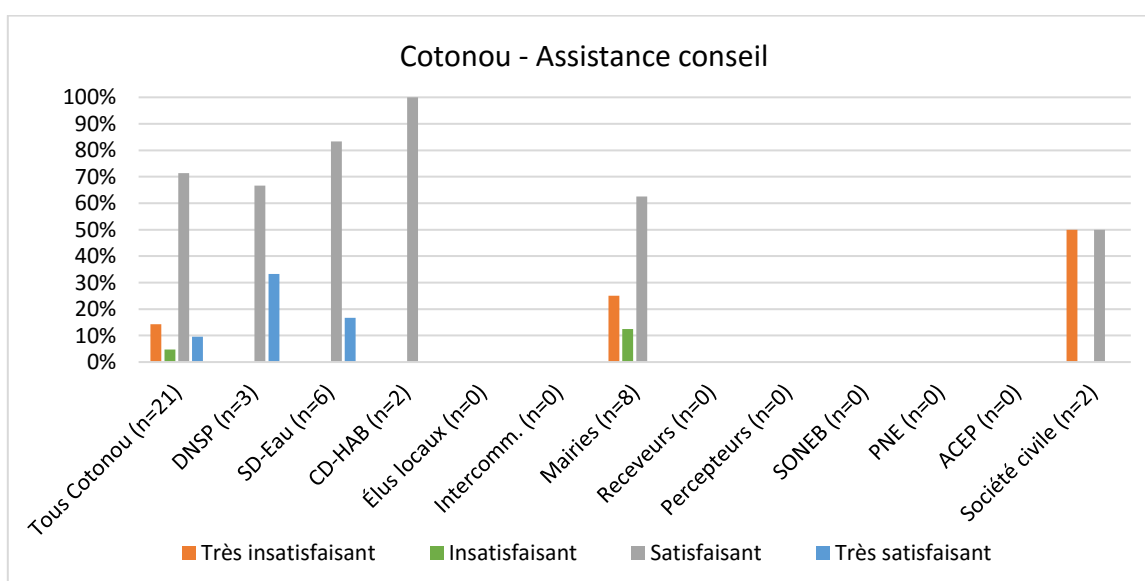
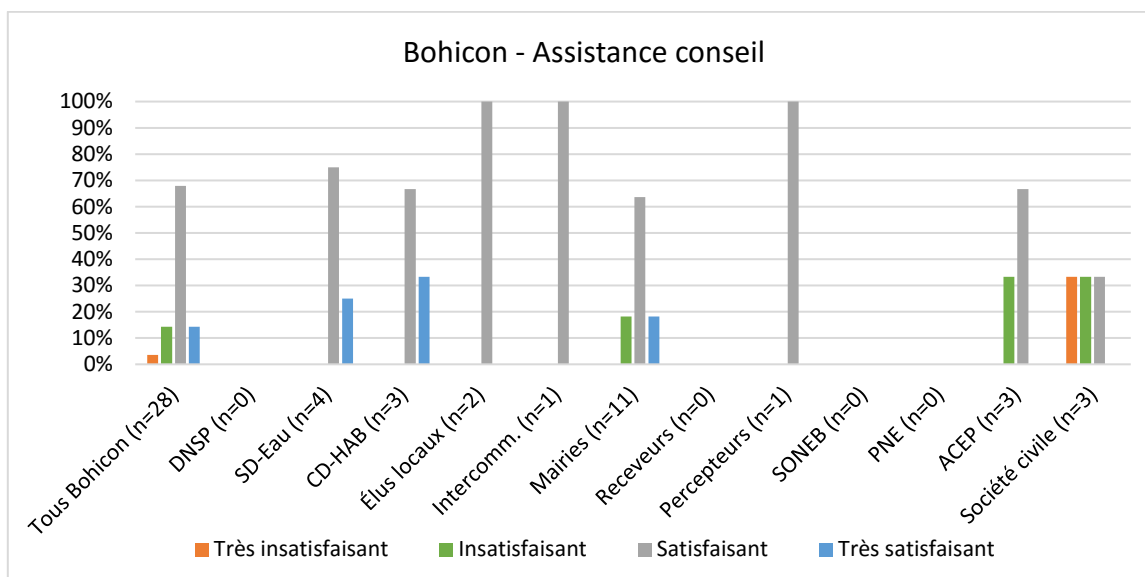
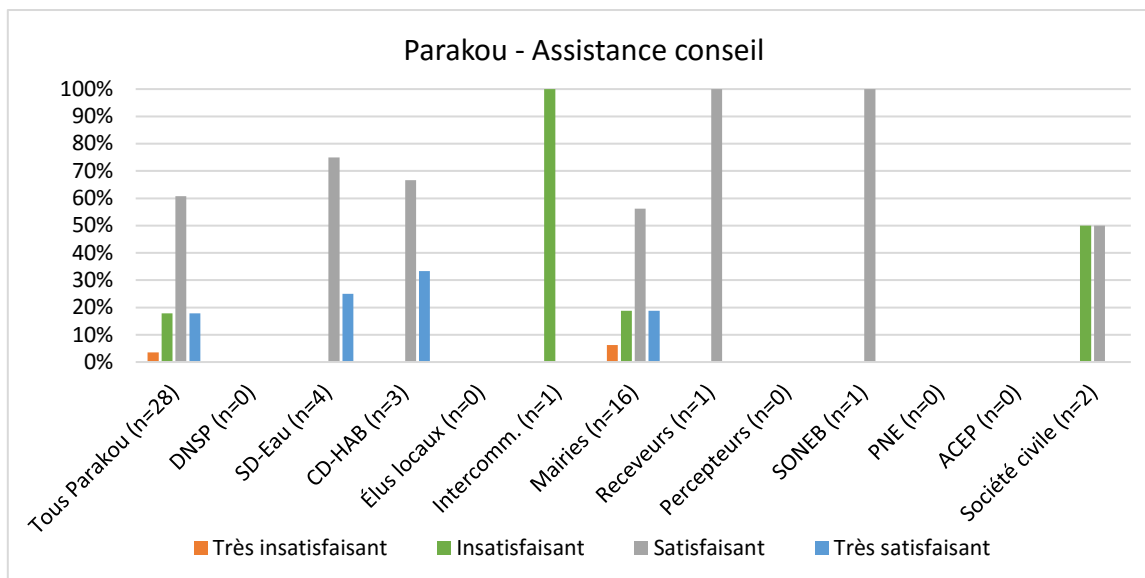


Figure A.8.13 Appréciation de l'assistance-conseil des services déconcentrés du PPEA II

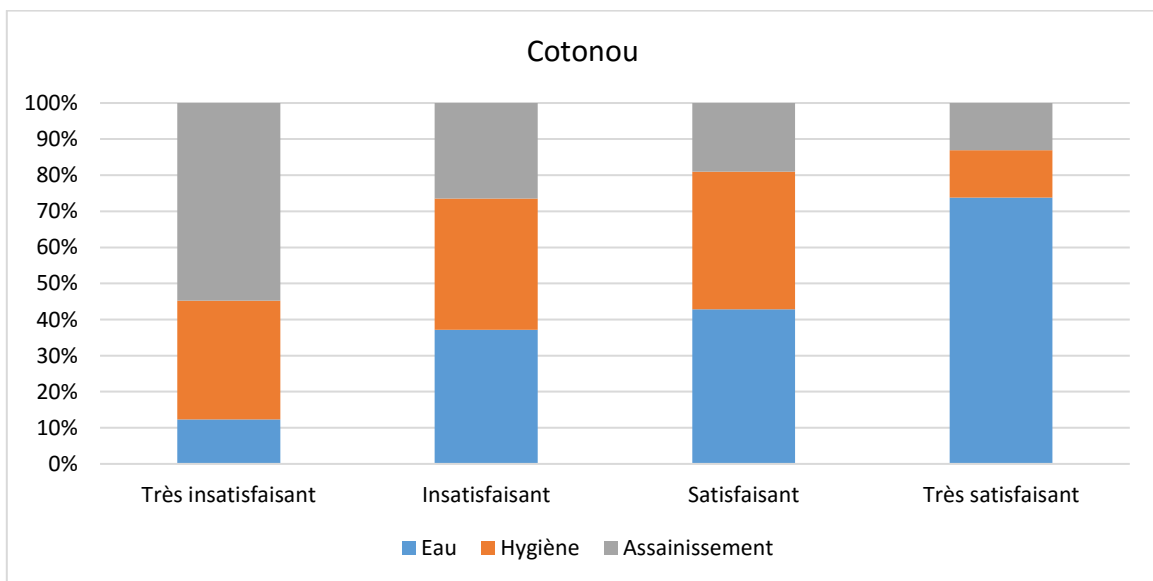
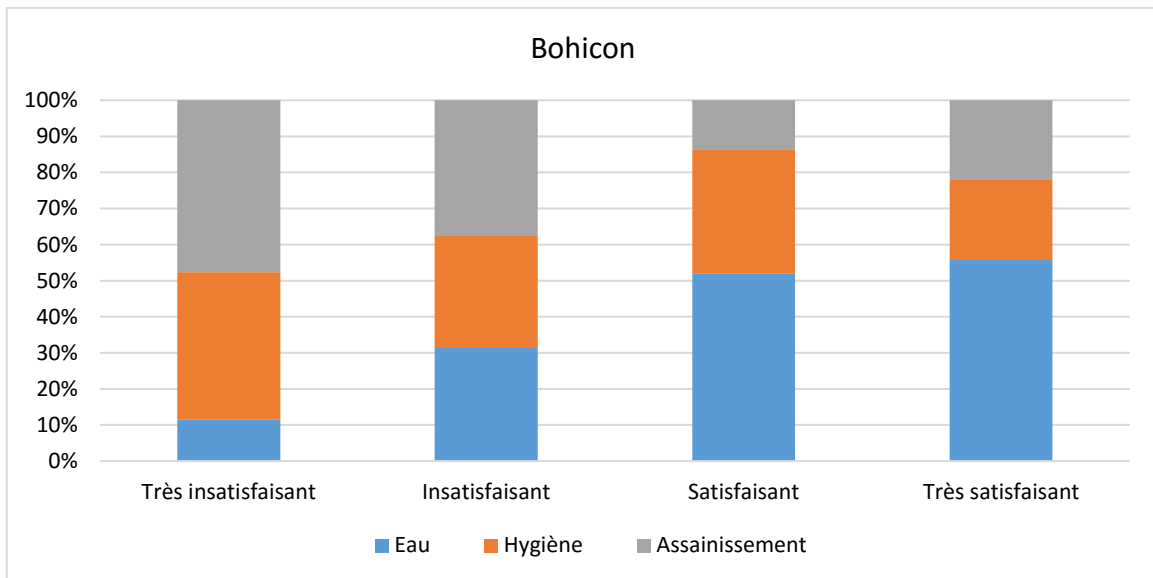
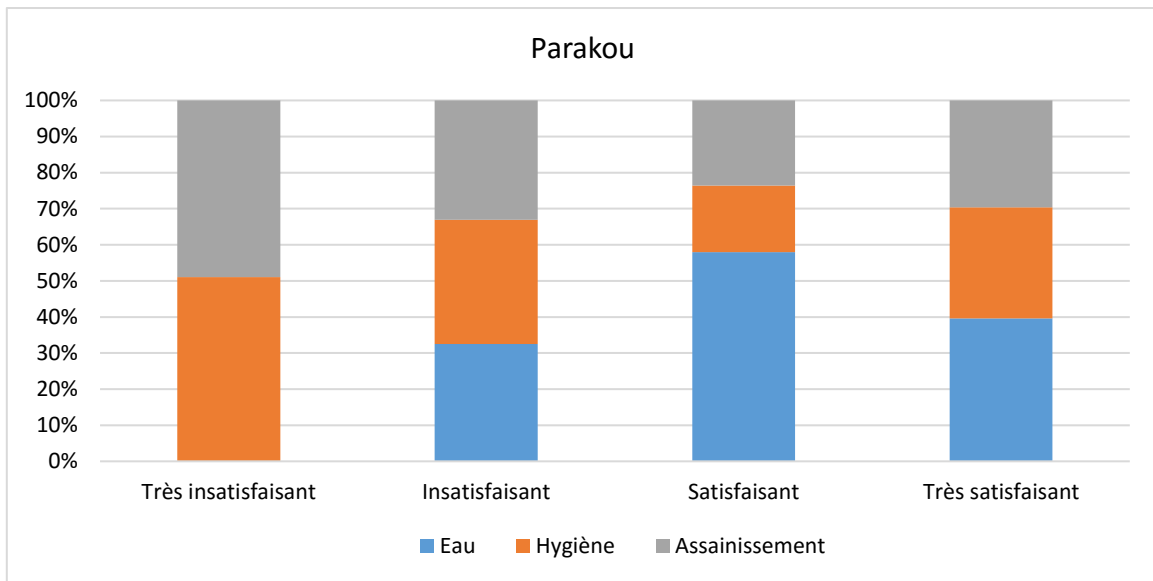


Figure A.8.14 Appréciation des secteurs eau, hygiène et assainissement, séparé par site d'atelier

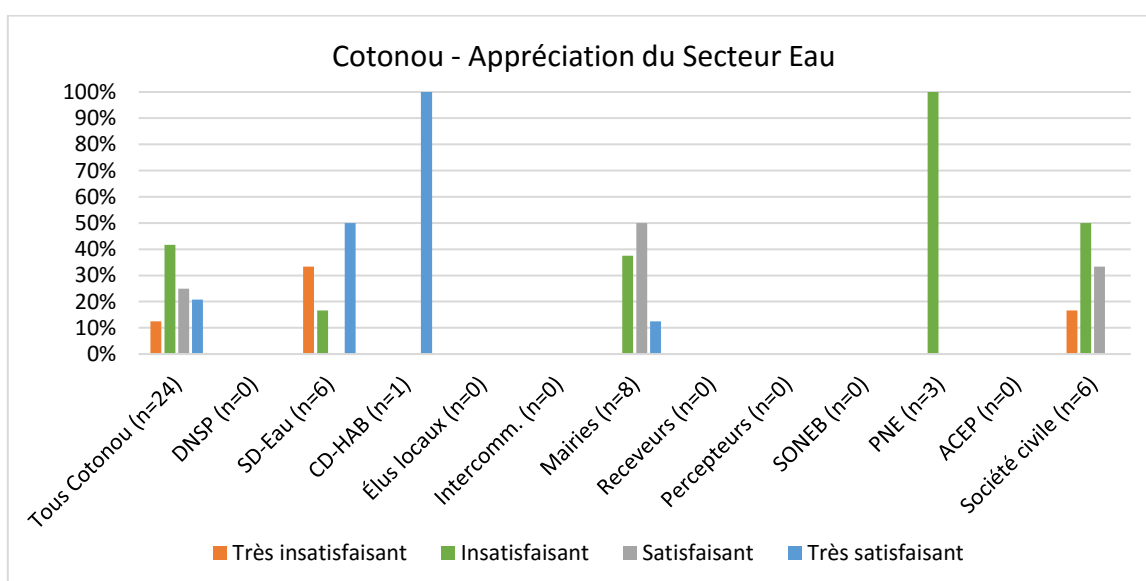
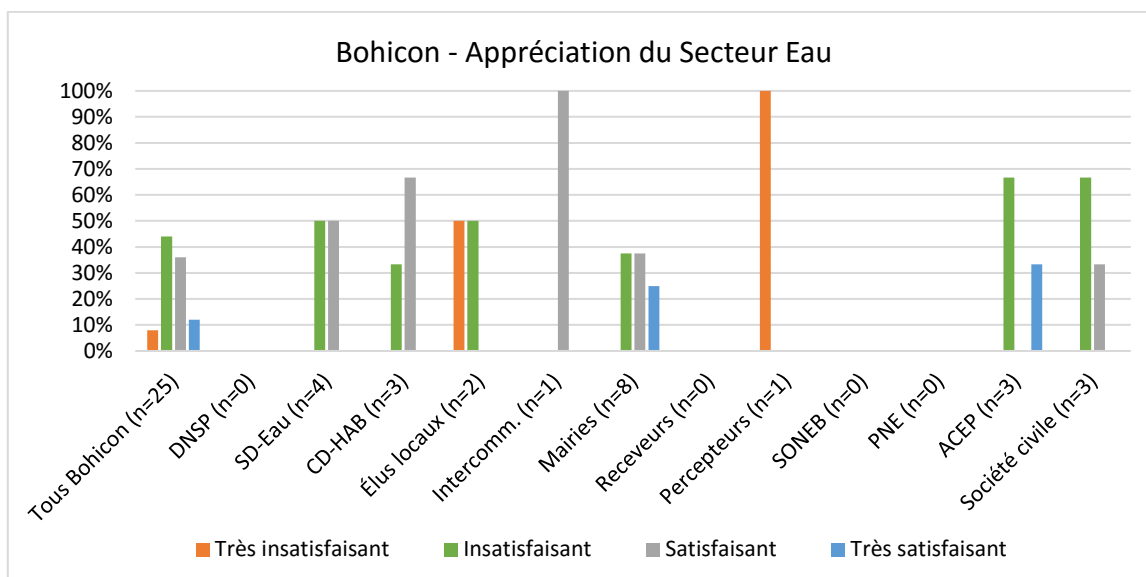
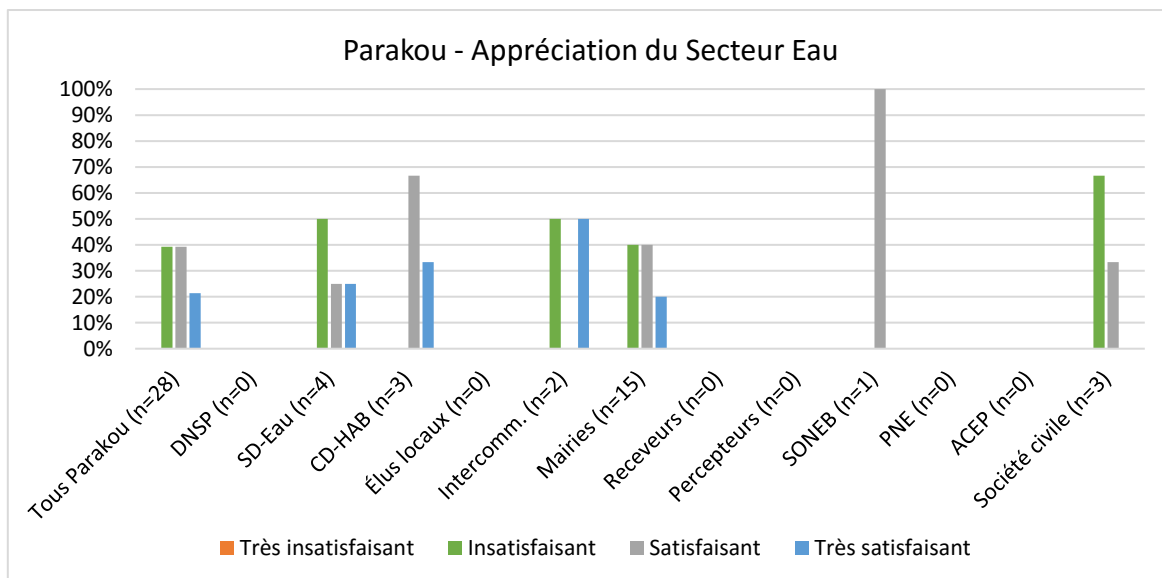


Figure A.8.15 Appréciation du secteur de l'eau

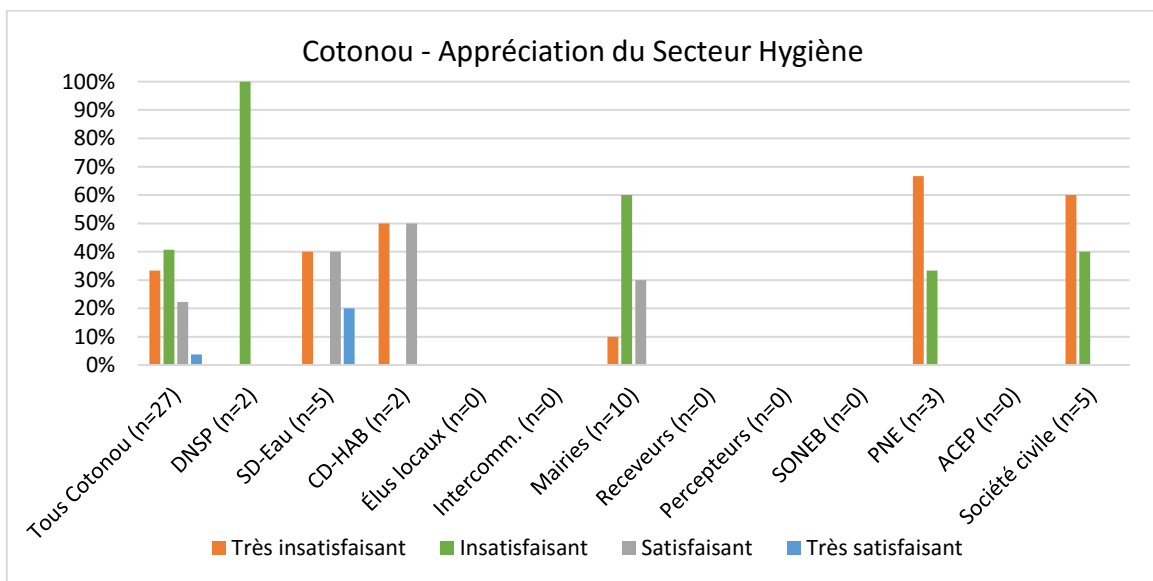
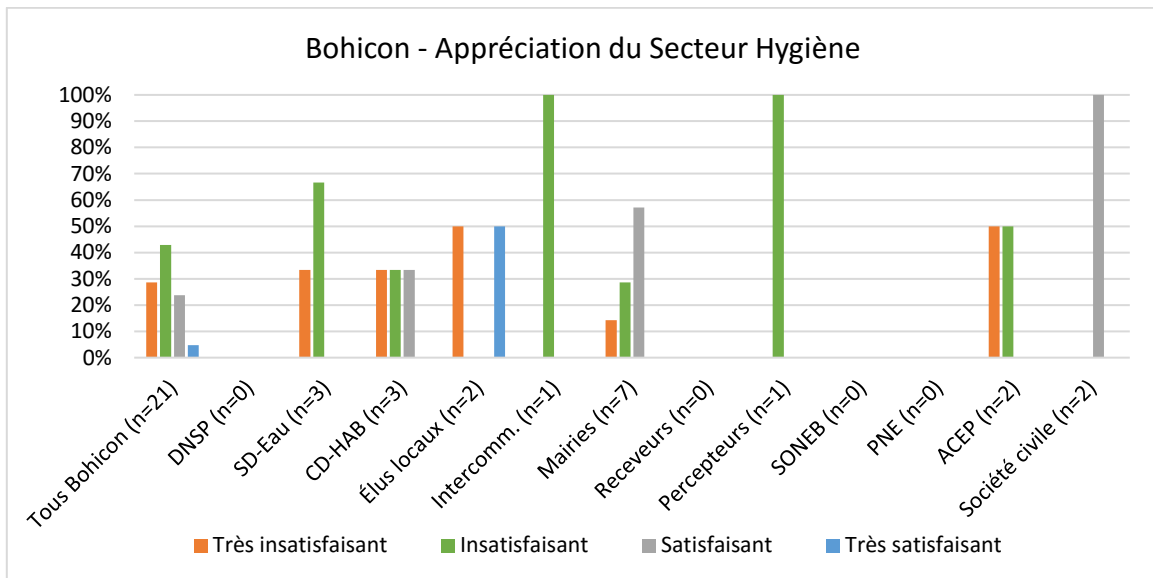
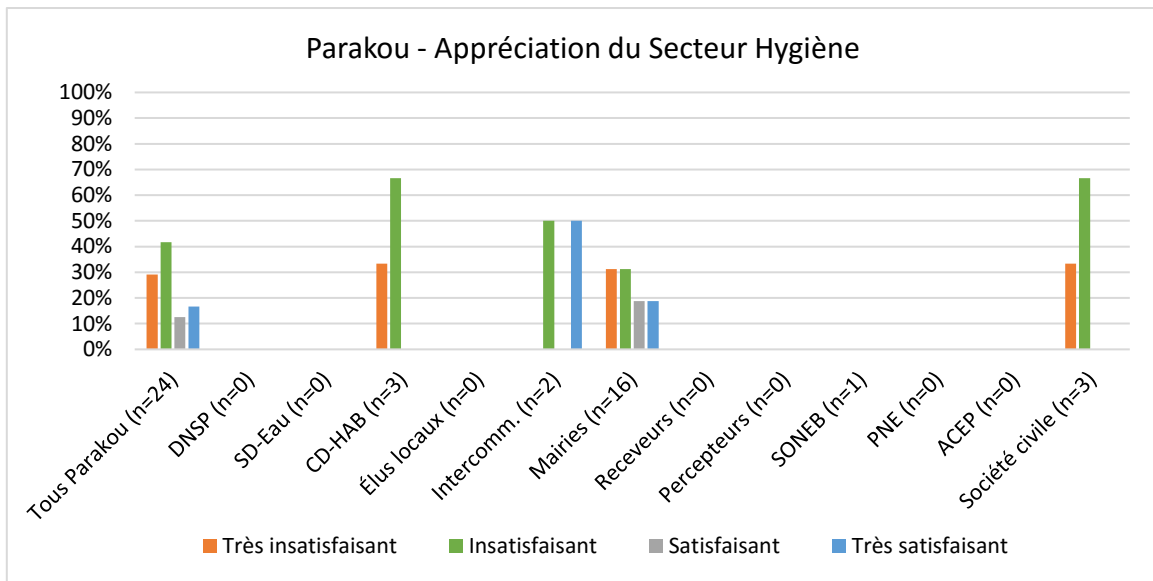


Figure A.8.16 Appréciation du secteur de l'hygiène

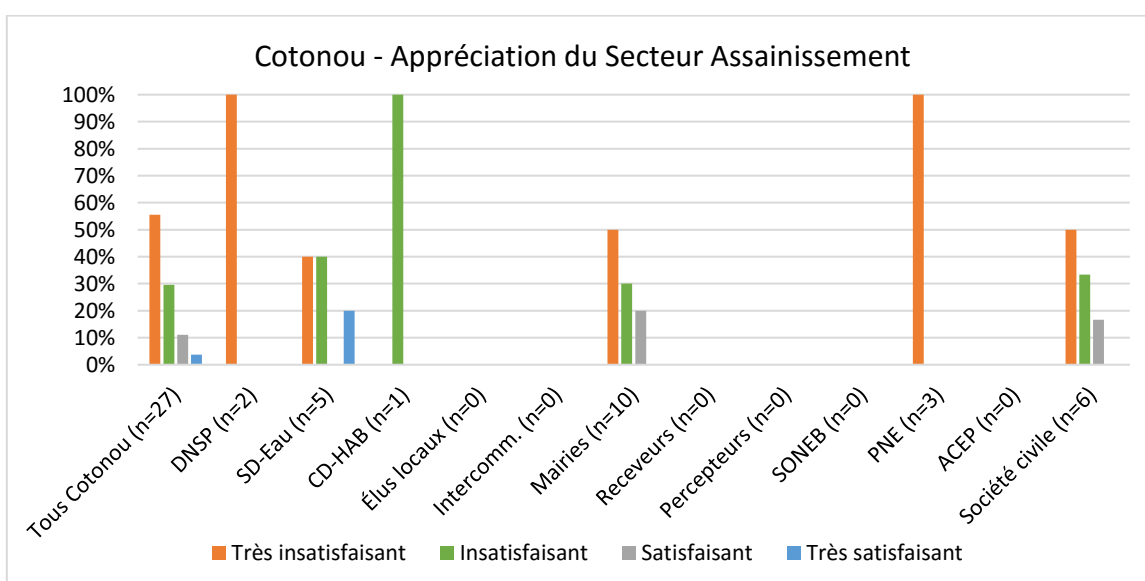
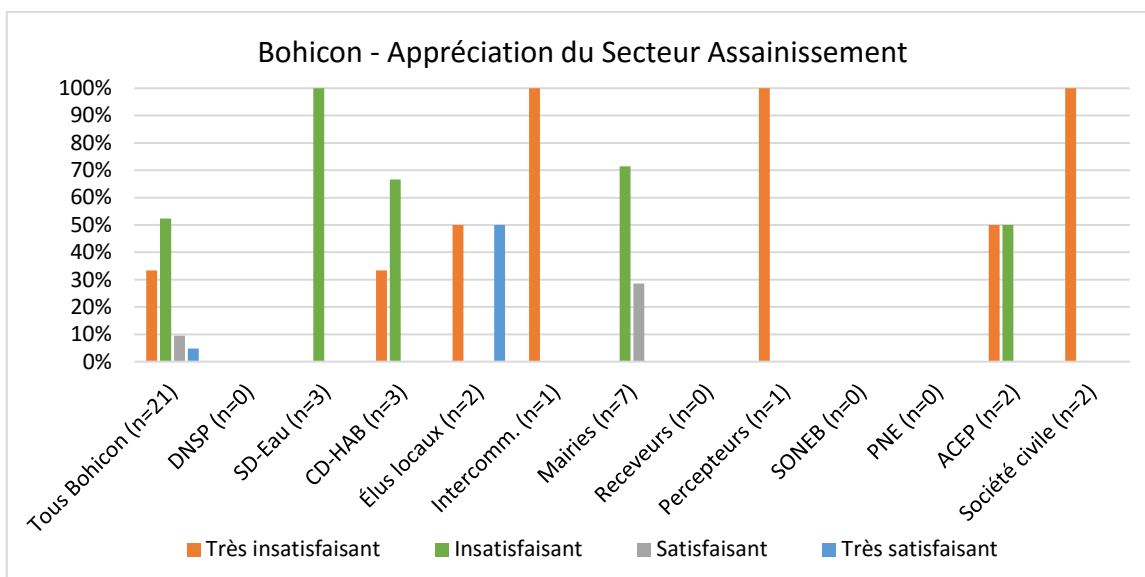
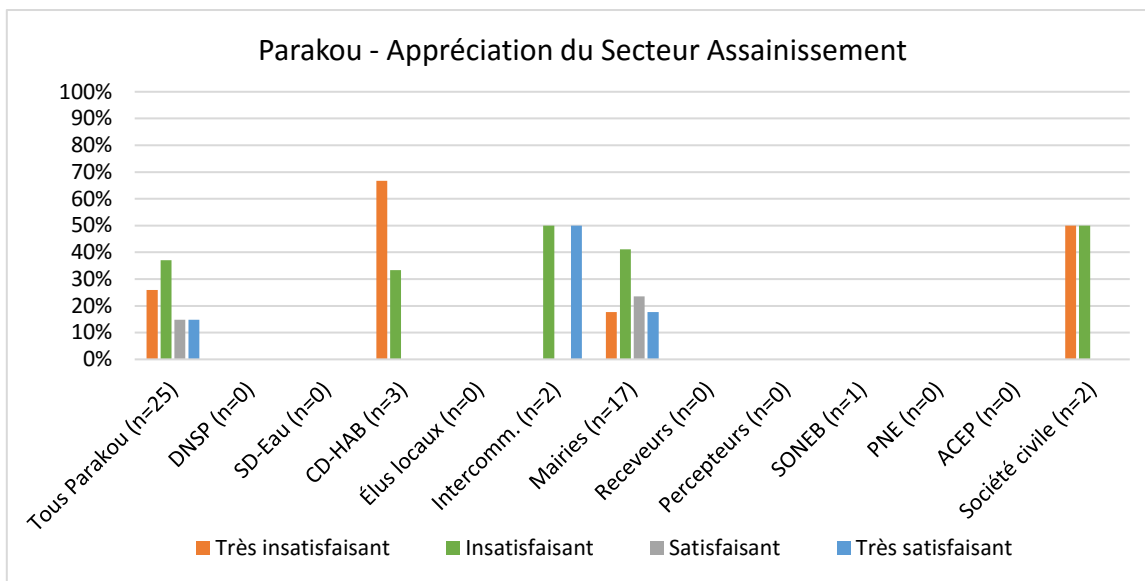


Figure A.8.17 Appréciation du secteur de l'assainissement

A.9.5. Résultats des travaux de groupe : Forces et Faiblesses du secteur

ATELIER PARAKOU, Groupe 1 (Finances, intercommunalités, sociétés civiles)

Néant

ATELIER PARAKOU, Groupe 2 (Techniciens)

Forces :

- Existence de la politique, des stratégies, des normes, des cadres, des plans (PHAC, PCEau, BPO)
- Décentralisation des fonds (transfert des fonds aux communes)
- Existence de cadres de concertation entre SDE et communes
- Le financement du secteur suit les procédures nationales (selon le CSEau)
- Pris en compte du financement de l'appui conseil par PPEA II
- Réalisation des travaux sur la base des PTA bien élaborés
- Financement du fonctionnement des directions techniques et services déconcentrés de l'Etat
- Amélioration de la gestion des ouvrages d'eau (complexes et simples)
- Appropriation des procédures de passation de marchés par les SDE et les communes
- Renforcement du système d'AEP en milieu urbain (Malanville.....)
- Renforcement des capacités des acteurs de la commune dans le cadre de l'élaboration du PDA-Parakou (PDA = Plan Directeur Assainissement)
- L'aspect genre

Faiblesses :

- Faible exploitation des différents documents de politique, stratégie,
- Forte implication du politique dans la technique
- Retard dans la notification du crédit aux communes et aux SDE (eau et assainissement)
- Lourdeur du circuit financier ; retard dans la réalisation des travaux
- Faible collaboration entre les communes et les SDE
- Outils de programmation (PCEau) pas toujours pris en compte par le gouvernement
- Cadres de concertation non fonctionnelle (selon certaines communes)
- Pas toujours pris en compte (l'aspect genre)
- Non suivi rigoureux de la destination des fonds mis à disposition au niveau national
- CEMOS mis en place, non opérationnel par manque de pièces de rechanges pour les pompes (Vergnet, AFRIDEV)
- Faible financement de l'AEP en milieu urbain
- Difficulté d'exécution de la supervision des travaux par le REHA et C/ST et de mise en œuvre des mesures d'accompagnement faute de moyens matériels de déplacement
- Financement PPEA non orienté vers les réhabilitations
- Insuffisance des délais prévus pour les formations

ATELIER BOHICON, Groupe 1 (Finances, intercommunalités, sociétés civiles)

Sujets principaux retenus :

- GIRE bassin versant du zou
- Maintenance - pas encore une bonne formule
- Manque des fournisseurs dans les pays de pièce de recharge
- Gestion de contrat (mairie – fermier)
- La gestion de la concurrence
- La maîtrise de l'eau (agricole, irrigation, nov. Plus d'eau)
- Assainissement – ouvrages pluviales /financement familial
- Hygiène
- Le suivi des activités
- Le circuit financier

Perspectives :

- Circuit de ressources des PTF directement aux collectivités territoriales
- Nécessité d'une AT rapprochée
- Beaucoup de contrôle à priori
- Mécanisme de caution entre cessionnaire et fontainier à mettre en place
- Contrat (forfait entretien compteur)
- Rôle ACEP pour contrôle compteur. Forces : formée. Faiblesses : fonctionnement, décision, communication avec mairie, politique, enregistrement comme association (sauf Bohicon), recherche d'opportunité financière
- Loi associative 1901 : concept de partenariat, démocratie de coresponsabilité du peuple, subvention tue le pouvoir de base (sans autonomie)
- Couplage décentralisation et eau
- Mentalité
- Redéfinir le rôle du fermier
- Le système d'électricité, voir territorialiser le service de l'eau potable
- Relation urbain rural
- Critères affectations de ressources financières
- Recruter le fermier avant la réalisation de l'ouvrage et le former selon les textes.

ATELIER BOHICON, Groupe 2 (Techniciens)

Éléments d'appréciation	Forces	Faiblesses
1- Mise en œuvre des rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des acteurs du programme renforcé • Existence de manuel de procédure PPEA 	<ul style="list-style-type: none"> • In appropriation du manuel de procédure (cas des nouveaux acteurs dans le secteur)
2-Passation de marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organes de passation des marchés fonctionnels (PMP) • Existence d'un code UEMOA de PMP 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans l'approbation des marchés par la tutelle des communes • Non-respect du code de passation des marchés (quelques clauses non respectées)
3-Suivi/contrôle des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de suivi et contrôle approprié pour la réalisation des ouvrages de qualité • Existence de budget fonctionnement des communes et SDE • Existence de BPO, PCEau, PHAC, PTA, PAI, PDC 	<ul style="list-style-type: none"> • Laxisme dans l'application des sanctions pour non-respect des clauses contractuelles • Manque de matériel roulant pour la supervision des travaux (communes) • Budget insuffisant et difficile à mettre en œuvre au niveau des communes (manque de précision sans l'utilisation du budget)

4-Travaux réalisés (conception, qualité, quantité)	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la réalisation des ouvrages • Existence des services techniques (et des cellules eau et Assainissement) • Existence du PIRC • Effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale • Beaucoup d'effort du PPEA dans la promotion de l'énergie solaire pour les AEV (mais non encore expérimenté) • Réalisation des latrines publiques par le PPEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans le paiement des factures des prestataires (niveau receveur) • PIRC pas encore opérationnel • Qualité in appropriée des latrines • Problème d'utilisation et d'entretien des latrines • Insuffisance de latrines, surcharge des ouvrages, problème d'entretien •
5-Suivi de la gestion des ouvrages		<ul style="list-style-type: none"> •
6-Disponibilité de ressources en eau		<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources en eau (difficilement accessible dans les zones de socle)
7-GIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la GIRE par le PPEA II 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité GIRE pas encore mise en œuvre
8-Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • existence de stratégie de surveillance de la qualité de l'eau (PGSSE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise qualité des eaux des ressources dans certaines zones, problème de contamination et de protection des ressources lié aux activités humaines • La stratégie de surveillance de la qualité de l'eau non encore appropriée par les communes
9-Maintenance des ouvrages et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des artisans réparateurs/CEMOS pour la maintenance des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de maintenance des ouvrages pas encore opérationnel • Les usagers n'ont pas partout la volonté de payer l'accès aux latrines publiques • CEMOS non fonctionnel par manque de pièces de rechange par FPM
10-Gestion de la base de données	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de base de données communales eau et aussi pour assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données-HA pas encore opérationnelle • Base de données eau non renseignée (CST trop chargé délégation aux REA, problème de maintenance des ordinateurs)
11-Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du « Genre » 	<ul style="list-style-type: none"> •
12-Dialogue/ communication entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance conseil des SDE aux communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Non fonctionnement régulier des cadres de concertation eau et assainissement communaux et départementaux (manque de financement, manque de volonté)

Implication société civile PPEA II :

Formulation :

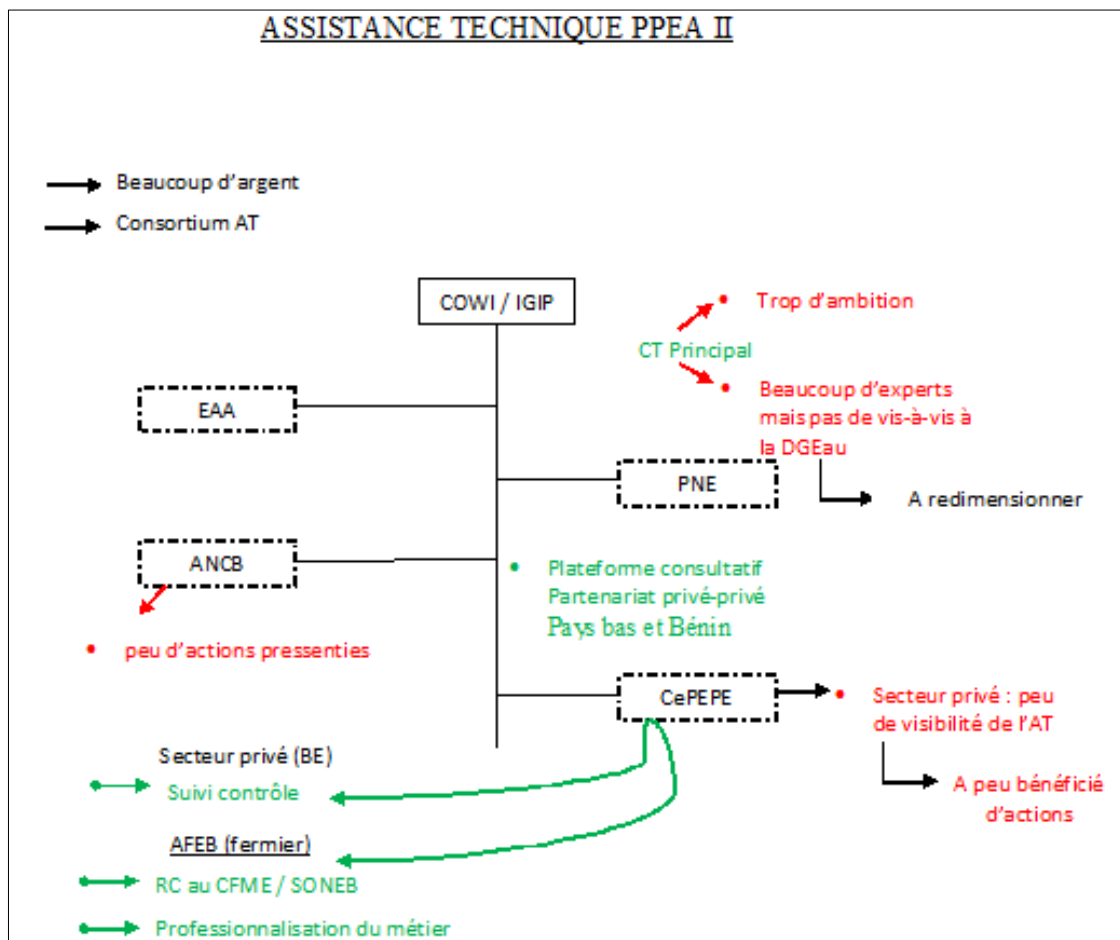
- ALCRER
- Social Watch
- PNE
- ACER (Pro Doc)

Exécution

- Implication de Particip (financé par les Pays- Bas)
 - ✓ Lien entre programme offre de compte
 - ✓ Participation Cos : dénonciation pas pris en compte
 - ✓ Pas de subvention
 - ✓ Quel rôle à clarifier ?
 - ✓ ATPNE : niveau national : (amélioration, capacité, intervention)

Assistance technique

- Beaucoup d'argent
- Consortium AT : COWI/IGIP
 - ✓ COWI : EAA ; ANCB (aucune action pressentie)
 - ✓ IGIP : PNE (plateforme consultatif, partenariat privé-privé pays Bas et Bénin), CEPEPE : Secteur privé(BE), suivi contrôle ; AFEB (fermier) ; RC au CFME/SONEB, professionnalisation du métier
- CT Principal : trop d'annulation, beaucoup d'experts mais pas de vis-à-vis à la DG Eau, redimensionner, secteur privé, peu de visibilité de l'AT, peu bénéficié d'actions



1- Mise en Œuvre des rôles

Positifs :

- Le rôle de chaque acteur est bien défini dans les outils
- Bonne et bien définie
- Bonne maîtrise des rôles par les acteurs (internalisation)
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes est progressif
- La mise à disposition des fonds par acteurs a permis à chacun des acteurs de jouer pleinement leur rôle
- Elaboration de PTA en l'année N-1
- Assistance conseils aux communes par les SDE
- Chaque acteur a une responsabilité bien attribuée

Négatifs :

- Profil des AT inapproprié
- Manque de précision dans la définition de certaines activités
- Confusion des rôles
- Mélange et confusion des rôles
- Les rôles ne sont pas respectés par les services départementaux
- Plusieurs dispositifs et confusion des attributs
- Difficultés dans la consommation des ressources financières par insuffisance dans le rôle des acteurs financiers.

2- Passation des Marchés

Positifs :

- Avec PPEA II, la maîtrise d'ouvrage communal devient de plus en plus une réalité
- Existence du CeFAL
- Procédure de passation des marchés béninois comme procédure du programme
- Déconcentration/décentralisation dans la procédure de passation des marchés
- Bonne expérience en passation des marchés avec des organes distincts
- Flexibilité de la procédure de passation des marchés car elle s'aligne sur la procédure nationale.

Négatifs :

- Insuffisance dans la mise œuvre de la procédure de passation des marchés
- PPEA s'alignant sur les procédures nationales, le code n'est pas suffisamment clair à certains endroits ce qui a permis des légèretés et a conduit au dérapage auquel nous assisté
- Influence de la politique dans le processus marchés publics
- Absence de Tengler Agent sur les dossiers techniques avant l'exécution des marchés afin d'éviter les erreurs dans les passations de marchés publics
- Retard pour avoir l'avis de la DNCMP
- Passation solitaire et frauduleuse des marchés (non implication des communes)
- Pas d'avis de l'ambassade du de l'assistance technique sur les DAO avant lancement
- Faible implication des services déconcentrés par les acteurs communaux
- Faible capacité des communes en matière de passation des marchés publics

3- Les travaux réalisés

Positifs :

- Autonomie progressive des communes pour la réalisation des travaux
- Bonne conception et dimensionnement des ouvrages bien réalisés suivant les règles de l'art
- Beaucoup d'ouvrages d'AEP réalisés

Négatifs :

- Non-respect des prescriptions (durabilité des ouvrages)
- Mauvaise qualité des ouvrages
- La qualité des ouvrages est douteuse
- Ouvrages directement par les Directions Départementales ou la DG-EAU
- Mauvaise qualité des ouvrages réalisés.

4- Supervision des travaux

Positifs :

- Ceci a permis de faire respecter les normes.

Négatifs :

- Une faible implication des différents acteurs dans le contrôle et la supervision des travaux
- Défaillance dans le contrôle et le suivi des travaux
- Faible supervision et manque de contrôle
- Il y a eu d'énormes difficultés à ce niveau. Les communes surtout, étant les maitres d'ouvrage, n'ont pas toujours impliqué les services déconcentrés.

5- Etat des ressources en eau

Positifs : RAS

Négatifs :

- Non promotion de la campagne de réalisation des forages en zone hydrologiquement difficiles
- Coupure intempestive de l'eau par la SONEB pour les extensions du réseau SONEB
- Transferts tardifs des fonds pour la réalisation des ouvrages AEP
- Disponibilité oui mais mobilisation et valorisation des ressources en eau surtout (GIRE)
- Faibles mobilisations des ressources en eau pour l'agriculture

6- Qualité de l'eau

Positifs :

- Mise en plan du PGSSE
- Le PPEAII a financé le PGSSE
- Le transfert des ressources pour la mise en place du PGSSE
- Miser en place progressive du PGSSE

Négatifs :

- Faible analyse de l'eau
- L'information sur la qualité de l'eau n'a pas circulé
- Le phénomène des PEA prive en forte croissance
- Prolifération des distributeurs privés d'eau de boisson de qualité douteuse
- Non-respect de périmètre de filtration
- Non élaboration des PGSSE
- Non analyse périodique des eaux des FPN et AEV
- Absence de l'analyse périodique (semestrielle ou annuelle) de l'eau
- Insuffisance suivi / surveillance de la qualité des eaux de surface souterraines
- Activités anthropiques sur les bassins versants (agriculture, élevage, pêche) qui contribuent à la dégradation de la qualité des eaux
- Les eaux ne sont pas analysées périodiquement

7- Réparation et maintenance des ouvrages

Négatifs :

- Manque de ressource pour la réparation des ouvrages
- Non transfert des ressources financières pour la réparation et la maintenance des ouvrages
- Le CEMOS n'a pas donné grand-chose en général pour la maintenance des ouvrages on n'a pas puis avoir des magasins ou des boutiques pour les pièces de rechange
- Inexistence d'un mécanisme de gestion des ouvrages d'assainissement dans les communes

8- GENRE

Positifs

- La prise en compte du genre dans tous les domaines

Négatifs

- Introduction tardive des aspects transversaux dont le Genre
- Faible représentation des femmes dans les instances de gouvernances du secteur
- Faible prise en compte du Genre dans la mise en œuvre

9- GIRE

Positifs :

- La GIRE a trouvé sa place dans l'administration de l'eau
- Avancées notables sur le plan de la GIRE
- Existence PANGIRE
- Autorités Bassins fonctionnelles
- Loi portant Gestion Ressources Eau Disponible
- Mise en œuvre de la GIRE
- Création de l'autorité du Bassin du Mono et des organismes de Bassins
- Implication de la société civile dans la GIRE
- Le cadre institutionnel GIRE est adopté
- La mise en œuvre du cadre institutionnel GIRE a commencée.

Négatifs :

- Non mise en œuvre du Fond National de l'Eau (FNE)
- Non coordination des actions au niveau des acteurs (PNE, DG-Eau, SHAB, Mairie)
- La GIRE ne demeure pas très connue de tous les acteurs
- La GIRE est embryonnaire
- La non maîtrise de la GIRE par les autorités et la population
- Les activités GIRE doivent descendre dans les départements.

10- Gestion des données

Positifs

- La conception des bases de données du secteur AEPHA
- Base AKVO réalisée dans certaines communes

Négatifs

- Non finalisation de AKVO dans certaines communes
- La BD est mal gérée et peu partagée
- Base de données non mise à jour et à arrimer avec ODD (nouvelle formule% déserte)
- Base de données HAB non fonctionnel
- Faible connaissance de la ressource eau (stations hydrométriques)

11- Concertation

Positifs

- Le PPEAII a mobilisé les énergies du secteur : facilitation du dialogue entre les acteurs sectoriels
- Rôle remarquable du PNE et DG Eau dans la concertation des acteurs et la gouvernance de l'eau
- Financement des cadres de concertations entre les acteurs pour éviter les doublons et permettre aux acteurs de travailler en synergie
- Effectivité du dialogue et fonctionnement du cadre de concertation

Négatifs

- Non considération des agents communaux, surtout pour la logistique lors des différents ateliers
- Non mise à disposition des fonds pour animer les cadres de concertation au titre de 2015 et 2016
- Grossièreté des agents du MMEE et DDEE lors des échanges et concertations
- Répartition des ressources aux communes ne prenant pas en compte des critères préétablis dans l'élaboration du projet
- Suivi et contrôle régulier aux communes mais inexistant au niveau des ministères sectoriels
- Conception des ouvrages ne tenant parfois pas compte des besoins réels

12- Audit :

Négatifs :

- La vision de l'auditeur PPEA c'est comment plonger la structure auditée
- L'auditeur PPEA intimide les structures auditées et les terrorise
- L'auditeur PPEA n'est plus conseil, mais l'auditeur cherche forcément à trouver des failles comme s'il est payé par faille trouvée
- L'auditeur PPEA ne ressort pas les performances des structures auditées
- L'auditeur PPEA n'aime pas restituer ses travaux aux structures auditées et ne prend pas en compte (presque pas) les éléments de réponse des structures auditées

- Sur le PPEA, l'audit est plutôt GENDARME au lieu d'être conseil comme sur DANIDA

13 Dispositif de Suivi-Evaluation

Négatifs :

- Défaillance du logiciel de suivi des AEV (Non fonctionnement)
- Manque ou insuffisance du mécanisme suivi évaluation car auront pu remarquer que les PTA ont été modifiés et tirer la sonnette d'alarme
- Absence du mécanisme de suivi évaluation des activités dû à un dysfonctionnement criard dont le détournement
- Insuffisance/inexistence du dispositif du suivi évaluation
- Suivi-évaluation quasi inexistant.

A.9.6. Résultats des travaux de groupe – Événements marquants du secteur

ATELIER DE PARAKOU, Groupe 1 (Finances, intercommunalités, sociétés civiles) : Modérateurs : Hilda, Alain, Paul						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations sont organisées au profit des acteurs (receveurs, C/SAF, CST dans les communes de l'Alibori) • Appui technique en gestion financière des AEV (BM) 14/09/12 • Appui aux communes pour la réalisation des programmations communales (2012 ; 2013 ; 2014) • Les ressources sont disponibles pour le paiement des prestations I et II chaque fois (2011 à 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement pour élaboration PDA de parakou • Réalisation et extension d'AEV en 2013 (bembèrèkè) • Reçu 35.000.000 dans le cadre de la réalisation du plan directeur d'assainissement PDA • Financement pour la réalisation des ouvrages d'eau • Mission d'une délégation de la mairie, SBEE, et le consultant PPEA II au Burkina dans le cadre de la réalisation du PDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions directes aux communes pour la réalisation des ouvrages 2013 ; 2014 • Recrutement du cabinet CEMOS pour l'analyse des bous de vidanges dans le cadre du PDA • Formation des agents IMS et fermiers (Août 2013) • En 2014 la commune de Djougou a reçu 253.800.000F pour réaliser deux AEV, des forages et suivi contrôle • Appui des communes pour le recrutement des ONG sur IMS • Renforcement de capacité sur BDI • Recrutement d'une structure du ministère de la santé pour des activités du PDA • Réalisation d'ouvrage positifs FPM • Réalisation de l'AEV de Sinaï ciré (Natitingou) • Réalisation des ouvrages (forage) 2013 ; renforcement des capacités ; IMS (PPEA II-2014) • Mise à disposition des fonds pour le traitement des REHA dans l'Atacora 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a l'eau (mauvaise décision du haut niveau) • Q1 salaires payés 	<ul style="list-style-type: none"> •
Négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la participation financière des populations • La non maîtrise des procédures financières par les auditeurs, ce qui a fait la suspension de parakou 	<ul style="list-style-type: none"> • Décide sans consulter la base (commune) 2013-2015 • AEV réalisée mais non mise en fonction, raison politique (Karimama) 10/2013 • Difficultés de la gestion des subventions dans certaines communes 	<ul style="list-style-type: none"> • AEV réalisée à Karimama mais non mise en service à ce jour • Prise en affermage d'une AEV réalisée par le PPEA II qui ne fonctionne pas pour raison de déficit d'eau dans le forage (Porga 2014) • Retrait de SIS depuis 2014 ; déc 	<ul style="list-style-type: none"> • Equité : campagne électorale puis 100 forages d'eau, non respect de l'arbitrage • Interruption du PPEA II, (agents REHA non payés) • Suspension du chef service eau de Bembèrèkè • Événement malheureux du détournement au 	<ul style="list-style-type: none"> • Service eau non existant à Karimama • AEV de yarra réalisée depuis 2008 non fonctionnel jusqu'en 2016

					<p>niveau de l'Etat des fonds du PPEA II</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'ouvrage non achevé FPM • Le scandale PPEA II au niveau de l'Etat central • En 2015, un financement a été gelé pour Djougou suite au scandale du PPEA II (financement latrines) 	
Observations	<p>OMD Communes 2Q transfert IMS en 2008</p>	<p>ODD Commune 2030</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Financement du service de l'eau par les 3T : • Taxe • Transfert XXXXX • Tarif XXXXXXX 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources pour la maintenance • Avenir du PPEA II • Gestion financière • Redevances (fermiers) • Qualité • Investissement sectoriel

ATELIER DE PARAKOU, Groupe 2 (Techniciens) : Modérateurs : Paul, Hélène, Madjid, Fatahi)

	<2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	•	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable de Malanville 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du plan d'assainissement de la ville de Parakou • Décentralisation de ressources 2013 • Mobilisation des acteurs pour la réalisation du PHAC • Transfert des ressources aux communes • Dotation des départements de tabo pour analyse Eau 2014 • Plaintes des agents enquêteurs sur le mode de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 : Très satisfaits de lire sur le visage des populations leur joie et satisfaction totale par rapport à la réalisation du FPM • 2014-2015 : Mauvaise qualité de latrines réalisées • 2014 et 2016 : Déçu du suivi et de l'entretien des latrines institutionnelles réalisées dans certaines localités • 2014 : satisfaction à l'atelier de validation du PDA • 2016 : satisfaction pour ménages d'eau réalisée à Malanville • 2014 : réalisation de latrines institutionnelles dans les EPP (Ecoles Primaires Publiques) pourvu déjà de latrines • 2014 : non achèvement des activités soft du secteur • 2014 : réalisation de plusieurs latrines VIP dans ma commune, merci PPEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Soulèvement des populations bénéficiaires des 5 FPM PPEA II non achevés n 2015 • Plaintes des populations bénéficiaires des ouvrages abandonnés • Surprise et consternation pour le détournement (mentionné 5 fois); regret fait à la réaction des pays bas par ORIO • Marché de protestation pour réclamer la poursuite des travaux • Envahissement des populations à la mairie • Arrêt du financement du PPEA II /2015 (mentionné 4 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction pour tous les ouvrages d'eau réalisée à Malanville) • Marche de protestation disant : on veut l'eau potable
Négatifs	•	•	•	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 : Arrêt des activités d'intermédiation social suivi de la suspension des salaires des agents IMS • Retard dans paiement entreprises (PPEA II) dû à non mise de ressources au RF Borgou-Alibori • Non-paiement des décomptes des prestataires • Non effectivité du CEMOS dans les communes par le PPEA II (2014) • Détournement des frais de formation des agents communaux à l'hôtel le bonheur par les cadres de la direction de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt PPEA II avec interdiction de toutes activités • Lettre des pays bas pour le retrait de leur financement du projet ORIO • Détournement de fonds PPEA II et arrêt brusque du projet (mentionné 17 fois) • Oisiveté et appauvrissement des acteurs du secteur • Conséquence : arrêt PPEA II ; non-paiement des prestations ; arriérés des 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de cadres de secteur de l'eau sont arrêtés • 2015 : détournement des fonds PPEA II • 2016 : non réalisation de l'AEV de BAGOU programmé en 2015 • 2015 : impunité des auteurs de mauvaise gestion et de détournement des fonds PPEA II • 2015 : pillage du secteur eau et détournement des

					frais de missions ; chantiers inachevés <ul style="list-style-type: none"> • Suspension du financement PPEA II • Réalisation et non achèvement des 5 FPM PPEA II • Abandon des enquêtes AKV.FLOW et non-paiement des frais des enquêteurs • Mauvais équipement des pompes FPM dans certaines localités dans plusieurs communes • Arrêt des travaux dont les contrats ont été signés sous financement de PPEA II • Accident mortel d'une mission de la DG/Eau alors qu'elle empruntait le véhicule d'un service déconcentré • Arrêt des travaux et abandon de chantier • Suspension de financement PPEA II 	frais de formation à Parakou
--	--	--	--	--	---	------------------------------

ATELIER DE BOHICON, Groupe 1 (Finances, intercommunalités, sociétés civiles) : Modérateurs : Hilda, Alain, Paul

	<2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	<ul style="list-style-type: none"> • La concrétisation de la mise en affermage des AEV 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi/contrôle des ouvrages • Mise en service des ouvrages réalisés 2011-2015 • 2012-2014 : la population rurale ne va plus chercher de l'eau au marigot 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'intercommunalité • 2013-2014 : 40 latrines dans les écoles • Subvention transférée pour la construction des latrines • Décision que tous les ouvrages simples doivent être délégués • Installation de l'ACEP pour la gestion ou service de l'eau • Gestion des AEV avec suprême • Gestion des AEV avec le system Mwater Manobi • Amélioration du circuit financier des fonds PPEA 	<ul style="list-style-type: none"> • 2014-2015 : amélioration du circuit financier des fonds PPEA • Renforcement de capacité des membres ACEP • 2014 : Création des ACEP pour le contrôle et la veille citoyenne dans le domaine de l'eau ; • 2015 : Formation des ACEP sur les outils de gestion des plaintes des consommateurs • Les ateliers du PPEA II surtout celui de la gestion des ressources humaines exo 2014 • Subvention des infrastructures d'assainissements (module de latrines) • Signature de la convention de concession d'exploitation de 3 AEV • Logiciel suivi de gestion des AEV formation 2014 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 forages 2014 mais réalisés en 2015 • Installation des AEV dans la commune de ZOGBODOMEY • Extension du réseau SONEB à Lissazounmè en 2015 • Lancement en décembre de la mise en service de bornes fontaines de Lissazounmè 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui conseil du service de l'hydraulique aux fermiers
Négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert avec retard des ressources PPEA I 2009 et de 2010 • Le retard accusé pour le transfert des fonds PPEA I (2009-2010) • La mise en affermage des AEV sans calculer ni analyser le seuil de rentabilité • Transfert de compétences aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi rapproché insuffisant 2011-2015 • Non-paiement de certains prestataires • Réticence d'autres partenaires à financer dans le secteur • 201-2016 : la non maîtrise de l'eau dans les nappes phréatiques (sonde) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réticence des inters communautaires à aller vers l'EPCI • Insuffisance dans la loi sur l'inter communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention PPEA II (Eau) n'emploie pas le canal FADeC • Le vol des fonds relatifs au PPEA II • Affaires détournement des fonds PPEA II • Non-respect des contrats • Absence d'équipements// forage 2014 • Enregistrement des ACEP bloqués pour raison de mauvaise gestion PPEA II 	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension de l'appui des pays bas au PPEA II • Non-paiement des factures de prestations du contrat de concession • Mauvaise gestion par le ministère de l'eau • La non-réparation des forages en panne dans la commune de Zogbodomey • Fonds annoncés pour la construction des AEV mais non transférés 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de l'eau est très coûteuse

	communes sans les mesures d'accompagnements	<ul style="list-style-type: none"> • 2011-2016 : la gestion des FPM 		<ul style="list-style-type: none"> • La non mise en service des extensions SONEB sur financement BAD jusqu'à ce jour • Les C/SAF ne sont pas trop impliqués dans la gestion des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des travaux d'extension à cause du PPEA II • Malversation au gouvernement de l'Etat au sujet des fonds PPEA II • Non concrétisation du projet solaire pour AEV 	
Observations					<p>Fin2015: changement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 préparatifs : la concession, PPP-8ans - 14 draft –contrat - 15 relancés <p>3 AEV (rentable, pas rentable, +/-rentable)</p> <p>2 étapes (connaître capacité sélection, concession)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes : respect des contrats, le paiement 	<p>Chaine des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre des acteurs : 1Xp/im • 1Xp/b mois • Rien • Ad hoc <p>La mairie : commune</p> <p>Propriété d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte et situation de l'eau • Urgence • L'unité, volonté politique • La solidarité, concession sociale <p>Nouveaux ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité+ fermier comme conseiller • L'élaboration d'AaO • Proposition+prix • contrats <p>La gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le fermier exécute le contrat • la population, l'eau • trouver un financement ailleurs • trouver des résolutions internes

ATELIER DE BOHICON, Groupe 2 (Techniciens) : Modérateurs : Paul, Hélène, Madjid, Fatahi)

	<2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	<ul style="list-style-type: none"> • Des subventions de 2008 arrivées en 2009 ont permis de construire des ouvrages d'assainissement bien utilisés à ce jour • 2011-2013-2014-2015 : la mise à disposition des fonds • Séparation du budget HAB du budget Eau • 2011-2013 : lancement officiel du programme au niveau des communes par le transfert des compétences totales en IMS • 2008 : annonce de transfert des ressources aux communes dans le secteur de l'assainissement • 2011-2015 : organisation du système de suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité du programme • Allocation ressources aux communes • Les subventions ont permis de réaliser 7 ouvrages hydrauliques (FPM) pour la commune • Participation à un atelier sur la formation en aspect « GIRE » à Lokossa par le PNE 	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2014 : transfert des compétences en maîtrise d'ouvrage public effectif aux communes pour les réalisations des ouvrages ; le transfert des ressources financières aussi • Financement réalisation des AEV • Expérimentation des PCEau • Allocation des ressources au zone sanitaire • Prise en compte de la GIRE dans les activités du PPEA II • Transfert de fonds aux zones sanitaires par l'assistance conseil • Renforcement des activités des agents communaux • Notification du transfert des ressources pour la réalisation d'un nombre important de cabine de latrine à ma commune • Réalisation de 5 FPMH dans ma commune ; formation des agents I.S • Transfert des crédits aux communes pour ouvrages simples 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement des structures déconcentrées • Mise en place de moyens adéquats aux services déconcentrés de l'eau • Le soutien de PPEA dans le secteur de l'eau et de l'hygiène jusqu'en 2014 • Recrutement agents IMS dans les communes sur fonds PPEA II • Réveil brutal du sous secteur HAB • Financement de la construction des ouvrages d'assainissement (latrines) • Construction des latrines institutionnelles ; réalisation des ouvrages simples FPM • Réalisation de FPM et de 3 AEV • Elaboration et validation du programme intégré de renforcement de capacité (PIRC) • Renforcement des moyens de suivi/supervision (activités HAB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Notification de ressources pour la réalisation d'un grand réseau d'adduction d'eau pour un arrondissement déshérité 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	<ul style="list-style-type: none"> • Motion d'une reconnaissance du secteur au PNE pour son appui à l'occasion de la revue sectorielle (plaidoyer, vote de la loi sur l'eau ; actions pilotes GIZ...) • PPEA I en 2011, les latrines ont été construites dans certains arrondissements et lieux publics • Expérimentation des actions pilotes GIRE sur le terrain • Construction des latrines publiques ; sélection des AIMS • PANGIRE ; implication dans l'élaboration PANGIRE • Contrat direct avec Ambassade pour mise en place PPEA1 • Exécution de plusieurs contrats eau-études • Construction de latrines publiques ; mise en œuvre de l'intermédiation sociale • Contrat d'affermage avec la mairie de Bonou sur trois réseaux d'AEV en 2011 à 2015 ; sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du PNE et ANCB comme opérateurs privés d'intérêt public dans la mise en œuvre du PPEA II • Formation des communes, des médias sur les thèmes liés à la GIRE • Mon quartier a bénéficié d'une installation d'eau potable en 2012 quartier Atikpéta (Iokossa) • 2011-2013 suivis des AEV par les AIMS • PPEA II en 2012 le plan d'hygiène et d'assainissement a été élaboré au profit de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à une formation technique organisée par CEPEPE (collaborateurs) • Formation des cadres OGEAU-DNSP-SONEB sur l'intégrité • Sté CLIMATEL 2013 PPEA II : contrat de travaux, réalisation AEV exécuté payé • PPEA II avec les fonds affectés ; les latrines sont construites dans les formations sanitaires et écoles en 2013 • 2013-2015 (secteur eau) marchés bien signés avec l'administration départementales et les mairies 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat travaux réalisation AEV avec commune réalisée et payée • Contrat d'affermage avec la mairie de RHA commune de kpomassè (2011) Formation dans l'amélioration des performances dans la gestion des AEV (2014+2015) • Contrat à Dangbo réseau de DEKIN tout va bien, toute la population consomme de l'eau potable pour éviter les maladies • Recrutement par la mairie d'un responsable eau hygiène et assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier technique et politique sur la MOL 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2016 : validation de la charte sur la gouvernance eau ; assainissement promu par PNE ; recommandation de la revue du secteur pour l'adhésion de tous les acteurs à la charte • L'implication de l'ONG APESSA dans le PPEA II-2016 pourrait améliorer la situation des jeunes et des adolescents sur la question de santé sexuelle

	deux réseaux la population consomme comme il le faut car ils n'ont pas des ressources alternatives					
Négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Non implication des mairies dans le forage des AEV 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des politiques dans la mise en œuvre des AEV ; problème dans la gestion efficace des AEV (2012-2013) • Rôle joué par PNE dans PPEA II • Départ de CAREL • Aucun renforcement de capacité n'a été organisé ni pour PPEA I et PPEA II, C/SAF mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • L'APESSA n'a pas été impliqué dans le PPEA II (2013-2015) • J'ai jamais participé aux formations ou signé des contrats avec PPEA 1 ni PPEA II (2011-2015) • Manque d'implication des C/SAF dans les procédures du PPEA • Difficultés de paiement des prestations dues au blocage par le circuit financier (receveur) • Certaines zones n'ont pas été couvertes en 2013 selon l'ANCB 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2015 (secteur eau) difficulté dans le paiement ; 2015 crise : détournement de fonds • Sur les réseaux de Zounguè et Akpamè dans la commune de Dangbo il n'y a que de découragement ; la population ne consomme pas et se dit que l'eau est chère • Remise en cause de la composante 2 du PPEA II, décision de reformulation à mi parcours du programme • Obtention du marché hygiène et assainissement dont le contrat n'est pas sorti après exécution des prestations et jusqu'à nos jours 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dialogue avec les acteurs comme PNE sur les activités à engager en 2016 • Abandon des AEV en construction • Contrat de travaux, réalisation AEV commune, travaux achevés mise en service mais pas soldé, la commune reste devoir • Les fonds notifiés pour permettre aux maîtres d'ouvrages de réaliser les ouvrages d'eau ne sont pas reçus ; les contrats signés avec les établissements ne sont plus exécutés • T1 2015 : Découvertes des irrégularités dans la gestion du PPEA II T3-T4 2015 : Gestion post crise par transparente (rapport d'audit et plan d'action non publiés) clôture chaotique du PPEA II Exclusion du PNE dans élaboration PANGIRE 2 version 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités des plaidoyers de veille du PNE et de formation des communes sur la GIRE non prise en compte dans le fonds de transaction

ATELIER DE COTONOU, Groupe 2 (Techniciens) : Modérateurs : Paul, Hélène, Madjid, Fatahi

	<2011	2012	2013	2014	2015	2016
Positifs	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de plusieurs bailleurs dans le secteur eau et assainissement • Démarrage effectif du transfert de compétence aux communes • Réalisation FPM par les communes • Transfert de l'IMS aux communes • Participation significative à l'amélioration du taux de desserte à l'échelle • Dotation des communes de matériels bureautiques • Renforcement capacité BDI • Adoption de la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin • Expérience du Dot commun • Campagne de réalisation de forages • Adoption de la GIRE comme mode de gestion de l'eau au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'ouvrage d'eau • Formulation du PPEA II • Phase de transition • Mise en place du CNE • Intervention de plusieurs bailleurs dans le secteur eau et assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'ouvrage d'eau potable • Intervention program inu PPEA dans le secteur • Prise des décrets d'application de la loi portant gestion de l'eau • Transfert de ressources pour l'entretien des participants aux différents ateliers dans le cadre de l'élaboration de du PHAC • Démarrage effectif du PPEA II • Démarrage du PPEA II • Validation et adoption des documents stratégiques du sous secteur H&A • Démarrage du PPEA II avec réalisation en maîtrise communale • Dotation moyens roulants aux S-Eau • Accroissement ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne implication de tous les acteurs • Diminution des maladies hydriques • Les projets ont impacté beaucoup la population et ont permis l'atteinte des OMD • Adoption des ODD avec priorité donnée au secteur de l'eau • Réalisation des ouvrages d'assainissement • Intervention program inu PPEA dans le secteur • Transfert des ressources financières pour la réalisation des latrines et autres • Réalisation de l'AEV de Okoun-Sèmè • Transfert de fonds pour la réalisation des actes de sensibilisation (JNHA, JMLM) et autres • Démarrage PPEA II • Réalisation des AEV par les communes • Transfert à 100% des compétences • Maîtrise d'ouvrage communal effective • Formation des acteurs 100% à la GIRE • Fort renforcement des capacités des acteurs par PPEA II • Elaboration de Plusieurs outils • Acquisition de matériel de travail : roulant, informatique etc. • Réalisation des ouvrages d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte globale des OMD • Atteinte des OMD • Prise de décret portant mise en place organes GIRE • Elaboration méthodologie mise en place organe de bassin • Transfert progressif de la réalisation des ouvrages mise en place BDI • Réalisation d'AEV, de PEA et de FPM ; appuis en matériels ; renforcement de capacité • Démarrage processus mise en place organes de bassin • Avancées considérables de la GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> •

				<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des ouvrages d'assainissement • Réalisation de plusieurs ouvrages d'assainissement dans les communes • Développement d'outils et instruments d'amélioration des performances (HAB) • Création de l'Institut National d'Eau • Adoption Cadre institutionnel GIRE 		
Négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Non implication des communes dans la sélection des bureaux d'études et entreprise pour la réalisation des infrastructures • Non transfert des ressources financières aux communes • Condition de formulation du prodoc du programme qui n'associe pas les parties prenantes • Retard dans le transfert des ressources aux communes • Non implication des communes dans la sélection des BE et Entreprises • Catastrophes naturelles (Inondation) • Beaucoup de panne sur les ouvrages • Mauvaise réalisation des ouvrages d'eau et voir non fonctionnelles • Non transfert des ressources aux communes • Imposition des services de l'eau et de l'assainissement 	•	<ul style="list-style-type: none"> • La mauvaise volonté de transfert de compétences aux communes (ressources aux communes) • Il n'y a pas eu suffisamment de concertation avec les acteurs qui sont à l'opérationnel du programme comme ce fut le cas de DANIDA • Abandon de chantier de forage Artésien • Imposition du choix d'ouvrages à réaliser et du nombre de forage dans les villages • Absence d'audits • Gestion de la composante eau et Sécurité alimentaire qui, de reformulation en reformulation n'a eu aucun résultat à la fin du projet • Le fait que le financement du PPEA passe par le budget national est une expérience qui a échoué • Il y a trop d'assistant techniques sur le PPEA mais on ne voit pas l'effet : AT 	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement des fonds destinés à l'eau • Beaucoup d'influence de l'Ambassade dans les projets • Politisation : mauvaise répartition des ouvrages (QQ Fois) • Le non paiement des frais de mission au personnel de l'hygiène et de l'assainissement de base • Les populations programmées pour avoir des ouvrages sont restés sans eau à ce jour • Grande lenteur dans les paiements sur le PPEA • Conflits de maîtrise d'ouvrage entre communes et services déconcentrés de l'Etat ; refus de transférer les plans des réseaux aux communes • Traitement dérisoire lors des ateliers • Mauvaise appréciation des compétences des communes • Procédure n'autorisant pas les études de faisabilité avant les travaux • Retard dans la mise en place des fonds par l'Etat béninois • Auditeurs nouvellement sortis de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt ou suspension du PPEA • Non prise en compte de la commune de sèmè podji dans le système AKVO FLOW • Suspension du PPEA II • Suspension de l'élaboration de la programmation communale Eau (PCEau), suspension de l'enquête AKVO FLOW • Difficulté d'évaluation des objectifs à cause de la suspension précoce du programme ; beaucoup de projet n'ont pas connu une fin heureuse • Mauvaise gestion des ressources PPEA II au niveau central, mauvais fonctionnement du logiciel de suivi des AEV • Arrêt prématuré du PPEA II ; pas d'évaluation des programmes mis en œuvre • Arrêt brusque du PPEA II • Non paiement des entreprises sur PPEA II • Délinquance financière des fonds PPEA II pour l'achat des matériels • Non paiement des prestataires 	•

	aux communes dans leurs choix		<p>finances, AT zone Sud, Nord, GIRE, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des cabinets inexpérimentés pour auditer les communes • Abandon de chantiers d'aménagement de forages artésien, jusqu'à ce jour 28/06/2016 • Non achèvement de l'élaboration du PHAC par le cabinet recruté par le santé pour le compte de Sèmè-Podji. 	<ul style="list-style-type: none"> • Imposition du nombre de forages à réaliser sans tenir compte des spécificités de chaque commune • Précipitation dans la mise en œuvre • Ignorance des textes et lois sur la décentralisation par les ministères sectoriels en l'occurrence les DDME • Traitement malsain des cadres des communes • Non implication des communes dans la sélection des structures d'exécution des infrastructures • Mauvaise gestion des biens (véhicules) du programme • Arrêt brusque du PPEA II • Révélation de la faiblesse du pilotage du secteur et du PPEA II à travers AUDITS • Réalisation pilotée par le S-Eau départemental de l'AEV de Okoun-Sèmè de la mairie • Non implication par le processus de recrutement de l'entreprise qui a réalisé les travaux • Non implication des acteurs communaux dans le choix des infrastructures communales • Les audits sont commandités au niveau des communes de façon régulière tandis qu'au niveau des ministères sectoriels, tout est rose. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais fonctionnement du crédit du programme PPEA II par l'administration • Arrêt brutal du PPEA II • Arrêt précoce PPEA II • Non règlement des entreprises ayant réalisé les travaux du PPEA II ; détournement des sous du programme ; réalisation des infrastructures fictives • Usage des sous pour des fins personnelles • Non paiement des entreprises adjudicataires des marchés pour faute de détournement des fonds • Suspension du PPEA II à tous les niveaux • Déficit de financement d'HAB • Détournement des fonds du PPEA II ; suspension des travaux en cours sur PPEA II ; réalisation des FPM sans informer les communes • Vitalité du secteur fortement tributaire des PTF • Blocage de tout le système (programme PPEA II) après la mauvaise gestion en 2015 • Hypocrisie de certains acteurs à répondre aux remarques des auditeurs ; auditeurs qui s'arrogent en Dieu et qui rendent visite sans prévenir 	
--	-------------------------------	--	--	---	---	--

Annexe 9 : Le circuit financier

Dans cette annexe nous décrivons en 3 points la forme de l'appui financier telle que prévue dans le ProDoc, ainsi que le dispositif de gestion des finances publiques en les comparant à la fonctionnalité dans la pratique, en nous appuyant sur les résultats de nos séances régionales de travail avec les participants :

1. NATURE ET FORME DE L'APPUI FINANCIER
2. LE DISPOSITIF DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU BENIN
3. Le CIRCUIT FINANCIER (*dans la pratique*)

1. Nature et forme de l'appui financier (Cité au Chapitre 8 du Prodoc-PPEA-II-Final)

« En continuité des appuis de la coopération néerlandaise dans le secteur Eau et Assainissement, l'appui financier sera un fonds de concours pluriannuel d'une période de trois ans de 2013–2015, avec une prévision pour la quatrième année, 2016 ».

Administrativement, l'appui sera réglé au moyen de deux contrats dont la plus importante sera un accord de financement entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour le compte de l'Etat béninois et le Ministère des Affaires Etrangères pour le compte du Royaume des Pays-Bas et représenté par l'Ambassade des Pays-Bas (APB), accord qui règle l'appui aux structures (semi-)étatiques y compris les communes et la SONEB. L'appui aux structures de l'Etat s'inscrit dans le CDMT. Il suivra par conséquent le cycle budgétaire annuel de l'Etat. Ledit accord de financement concerne tous les fonds d'investissement, de biens et services et de fonctionnement, désignés aux structures de l'Etat. Cela implique que la plus grande partie du financement néerlandais se fera par le canal du trésor, en alignement avec les procédures nationales.

Le deuxième contrat – à conclure entre l'Ambassade et le bureau d'études international, chef de file du consortium international, et attributaire de ce marché d'assistance technique (AT) après appel d'offres internationale - concerne un contrat de prestations de service pour l'assistance technique au programme (voir chapitre 7). La tâche principale de l'AT est le renforcement institutionnel des structures exécutives du programme.

Le cas échéant, un troisième contrat sera conclu entre l'Ambassade et un autre bureau d'étude internationale qui serait responsable pour la gestion d'un fonds de micro crédits dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, à établir auprès d'une banque commerciale, de préférence opérant des branches dans la majorité des chefs-lieux des communes. La décision d'effectivement établir le fonds de micro crédit dépendra notamment d'une évaluation au cours de l'année 2013 des expériences avec d'autres fonds similaires récemment démarrés. Bien que la prévision budgétaire soit actuellement un poste PM, l'Ambassade restera très intéressée dans cette option pour des commerçants, de petites/moyennes entreprises et éventuellement la population, d'acquérir un meilleur accès à des crédits. »

2. LE DISPOSITIF DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU BENIN

Mécanisme de transfert des ressources de l'Ambassade des Pays-Bas au Trésor public

1. Appel de fonds du Ministre de l'Economie et des Finances à l'Ambassade des Pays-Bas.
2. Approvisionnement par l'Ambassade des Pays-Bas des comptes PPEA II ouverts par le Trésor dans les écritures de la BCEAO.

Mécanisme de transfert des ressources des Pays-Bas de la CAA pour le compte de la SONEB

Conformément aux dispositions de la Convention, le DG/CAA au vu de la demande d'approvisionnement du compte projet à lui adressée par le Coordonnateur de projet, enclenche le processus d'approvisionnement dudit compte à partir du Compte Spécial ouvert à la BCEAO ou dans une banque primaire.

I. Prise de décision de mandatement

La procédure est la suivante :

1. Demande d'approvisionnement du compte projet adressée au DG/CAA par le Coordonnateur du projet ;
2. Prise par le DG/CAA d'une décision de mandatement du montant global réparti par tranche sur la base d'un plan d'opérationnalisation établi par le Coordonnateur du projet ;

3. Visa de la décision par le DCF installé auprès de la CAA ;
4. Ventilation de la décision par le DG/CAA comme suit :
 - RFD ;
 - Coordonnateur du projet ;
 - Ordonnateur Délégué (DRFM...) du ministère sectoriel ;
 - DCF installé auprès de la CAA ;
 - DCF installé auprès du Ministère concerné.

II. Mise à disposition des fonds

Elle se déroule comme suit :

1. Remplissage de la demande d'engagement, saisie des informations dans SIGFiP et édition du projet de fiche d'engagement par le Coordonnateur ;
2. Transmission par le Coordonnateur du dossier à l'Ordonnateur Délégué appuyé de la décision de mandatement, de la demande d'engagement et du projet de fiche d'engagement ;
3. Validation et édition du mandat de paiement par l'Ordonnateur Délégué et transmission du dossier au Contrôleur Financier ou au Délégué du Contrôle Financier (DCF) du Ministère concerné ;
4. Étude, visa et validation du mandat de paiement par le DCF et transmission à l'Ordonnateur Délégué ;
5. Ordonnancement et transmission du mandat de Paiement au RFD par l'Ordonnateur Délégué ;
6. Virement des fonds dans le compte du projet par le RFD.

III. Transfert des ressources aux communes

a) Procédure PPEA : (selon le Manuel intitulé Dotation directe des ressources aux communes)

Elle se résume comme suit :

La répartition des ressources à transférer est faite et validée au niveau central (DGEau et DNSP)

- Lettre de notification de ressources financières aux communes bénéficiaires par le ministère sectoriel avec indication des activités à mener à la fin du mois de novembre au plus tard.
- Budgétisation par les Communes des ressources financières annoncées dans leurs projets de budgets primitifs respectifs de l'année suivante
- Arrêté de transfert du Ministre sectoriel après le vote du budget et la notification des crédits aux Ministères sectoriels (ampliation de l'Arrêté aux acteurs concernés).
- Mandatement par l'Ordonnateur-délégué (DRFM) du ministère sectoriel et par département au profit du Receveur des Finances (RF) pour le compte des communes bénéficiaires.
- Visa du Délégué du Contrôleur Financier.
- Ordonnancement de la dépense, et transmission du dossier papier et électronique à la DGTCP, plus particulièrement à la RGF pour paiement de la dépense y relative.
- Mise en œuvre du transfert effectif des ressources financières aux Communes
- Transmission du BTR au Receveur Percepteur qui en informe la commune.
- Le Receveur Percepteur prend en charge le transfert au compte courant de la Commune ouvert dans les livres du Receveur Général des Finances puis assure le paiement des dépenses qui lui sont soumises après contrôle et acceptation des mandats de paiement correspondants.

b) Procédure FADEC

La procédure FADEC à la différence des périodes de notification (en novembre pour celle décrite et après le vote du budget pour FADEC) est identique à celle décrite ci-dessus. Le FADEC fait les transferts en Juin.

Risques : Retard dans la notification des ressources, retard dans le transfert réel des ressources, retard dans le paiement, baisse de consommation des fonds affectant leur performance ;

Solutions : (i) mettre des RH à disposition du FADEC pour l'AT à l'accélération du transfert des ressources aux communes, pour les contrôles (a priori et a posteriori) et les audits réguliers ; (ii) voir la possibilité d'accompagner l'autonomisation de la CONAFIL/FADEC

c) Délégation de crédits aux départements

La mise à la disposition des ressources financières du Budget National par le niveau central aux structures déconcentrées, s'effectue par la procédure délégation-engagement de crédits qui se résume comme suit :

- Dès la notification des crédits, l'Ordonnateur Délégué du Ministère à charge des crédits à déléguer procède à la délégation de la totalité des crédits vers les structures déconcentrées.
- Transmission des exemplaires de la fiche de délégation de crédits au Préfet concerné en sa qualité d'Ordonnateur Secondaire pour ventilation.
- Sur la base de la fiche de délégation, le gestionnaire des crédits procède à l'exécution des dépenses suivant la procédure nationale des dépenses publiques. L'exécution des crédits délégués de fonctionnement est encadrée par les mêmes principes et règles de gestion qu'au niveau central. Les dépenses exécutées au niveau déconcentré suivent les mêmes procédures et appellent l'intervention des mêmes catégories d'acteurs comme au niveau central.

Risque : Faible taux de consommation des crédits du fait du retard qu'accuse la délégation des crédits aux structures déconcentrées.

Mesure en cours : Après le délai d'un mois à partir de la notification des crédits, le Directeur Général du Budget procédera automatiquement, en lieu et place des Ordonnateurs Délégués, à la délégation des crédits concernés pour éviter le grand retard souvent accusé dans l'envoi des crédits vers les structures déconcentrées, cause de la sous-consommation des crédits et du mauvais fonctionnement des services.

d) Réallocation de crédits budgétaires (demande de réallocation)

Les demandes de réallocation de crédits budgétaires dûment justifiés doivent être signées par le Ministre de tutelle ou celui à qui il a donné délégation de signature. Celles qui portent sur les ressources extérieures doivent être appuyées de l'avis de non objection du ou des partenaire(s) au développement.

e) Exécution des dépenses publiques

A. PRINCIPES ET PROCEDURE

Au nombre des principes budgétaires, il convient de rappeler ce qui suit :

- a) Les crédits ouverts au Budget Général de l'Etat sont spécialisés par nature qu'il convient de respecter rigoureusement. Ainsi par exemple, les crédits ouverts pour les dépenses de personnel ne sauraient servir à exécuter des dépenses de matériel et vice versa ;
- b) Les dépenses non programmées lors de l'élaboration du Budget de l'Etat ne peuvent être financées en cours de gestion à l'exception des fonds de concours.
- c) Les consommations de crédits dans la limite des dotations budgétaires inscrites par nature de dépenses doivent être rigoureusement respectées.
- d) Elaboration d'un plan de travail : Il est fait obligation aux ministères et Institutions de l'Etat de mentionner dans la colonne « observations » de leur Plan de Travail Annuel (PTA), la destination où la localisation des acquisitions de biens et services ou de réalisations d'infrastructures retenues pour y être exécutées par commandes publiques. Ledit plan qui, constitue désormais un préalable à l'exécution de toutes dépenses publiques, doit être dûment visé du Délégué du Contrôleur Financier, signé conjointement par le Ministre ou un responsable du cabinet ayant reçu délégation, le DRFM et le DPP puis transmis à la Direction Générale du Budget au plus tard à la fin de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2016.
- e) Risques : Modification des PTA par des acteurs indelicats, modification des dotations budgétaires initiales et réalisations des dépenses non prévues au budget.

Mesures de réduction des risques :

- **Par rapport au PTA :** Il est fait obligation aux ministères et Institutions de l'Etat de mentionner dans la colonne « observations » de leur Plan de Travail Annuel (PTA), la destination ou la localisation des acquisitions de biens et services ou de réalisations d'infrastructures retenues pour y être exécutées par commandes publiques. Ledit plan qui constituait un préalable à l'exécution de toutes dépenses publiques, devrait dûment être visé du Délégué du Contrôleur Financier, signé conjointement par le Ministre ou un responsable du cabinet ayant reçu délégation, le DRFM et le DPP puis transmis à la Direction Générale du Budget au plus tard à la fin de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2016.

- **Par rapport à la modification des dotations initiales** : Les demandes de réallocation de crédits budgétaires dûment justifiées sont signées par le Ministre de tutelle ou celui à qui il a donné délégation de signature. Celles qui portent sur les ressources extérieures sont appuyées de l'avis de non objection du ou des partenaire(s) au développement.

B. PROCEDURE D'EXECUTION DES DEPENSES

La Procédure normale

Suivant la procédure normale, les dépenses publiques sont exécutées en quatre étapes que sont :

- a) L'engagement ;
- b) La liquidation ;
- c) L'ordonnancement et ,
- d) Le paiement.

L'engagement de la dépense

- L'engagement de la dépense procède d'une série d'opérations effectuées par des Agents publics à savoir, le Gestionnaire de crédits, le Directeur des Ressources Financières et du Matériel, le Contrôleur Financier pour ce qui concerne la délégation-engagement.
- Le Gestionnaire de crédits initie la dépense en exprimant ses besoins à travers une demande d'engagement accompagnée de trois factures pro forma ou trois devis reçus de trois fournisseurs différents ou de contrat de travaux ou de services qu'il adresse au Directeur des Ressources Financières et du Matériel.
- Le Directeur des Ressources Financières et du Matériel centralise les demandes d'engagement des Gestionnaires de crédits de son Ministère, étudie et choisit l'une des trois factures pro forma ou devis, fait saisir les données par son Agent, vérifie les données saisies, valide et édite la fiche d'engagement de même que l'original du bon de commande et transmet le dossier au Contrôleur Financier ou à son délégué.
- Le Contrôleur Financier ou son délégué étudie le dossier, le valide ou le rejette selon le cas. Dans l'un ou l'autre cas, le dossier est transmis au Directeur des Ressources Financières et du Matériel. Le Contrôleur Financier ou son Délégué peut différer son visa pour complément d'information. Dans ce cas, le dossier est retourné à l'Ordonnateur Délégué concerné accompagné de la lettre de notification du différé pour satisfaction.
- Le Directeur des Ressources Financières et du Matériel contresigne le bon de commande visé par le Délégué du Contrôleur Financier et le notifie au fournisseur qui s'exécute en livrant la commande au Gestionnaire de crédits ou à son représentant.
- Le Gestionnaire de crédits réceptionne la commande, procède à la certification des factures et transmet le dossier au Directeur des Ressources Financières et du Matériel.

La liquidation de la dépense

- La liquidation de la dépense consiste à attester la réalité de la dette et l'exactitude de son montant et à apposer au verso des factures les mentions prévues à cet effet, dûment complétées et signées par le Directeur des Ressources Financières et du Matériel du Ministère.
- Pour le faire, le Directeur des Ressources Financières et du Matériel signe au verso des factures (pièces justificatives) et appose le cachet "liquidation" après avoir vérifié les calculs. Il saisit les informations dans SIGFiP et édite le mandat de paiement qu'il transmet, accompagné des pièces justificatives, au Contrôleur Financier ou à son Délégué.
- Le Contrôleur Financier ou son Délégué effectue les contrôles réglementaires, vise le mandat, diffère son visa ou le rejette, puis le transmet par bordereau au Directeur de l'Administration.

L'ordonnancement de la dépense

- Au niveau de la phase de l'ordonnancement, l'Ordonnateur Délégué vérifie l'existence du visa du Contrôleur Financier sur le mandat, le signe, procède à son ordonnancement dans SIGFiP et le transmet au Trésor Public accompagné d'un bordereau de transmission édité de SIGFiP.

- Il appose le cachet « ordonnateur » aussi bien sur le mandat de paiement que sur le bordereau des titres ordonnancés.

Le paiement

- Au Trésor Public, le comptable à l'issue des contrôles réglementaires prend en charge les mandats réguliers, rejette ceux refusés ou diffère son visa pour complément d'information. Les mandats réguliers sont mis en paiement et la dépense est réglée, soit à vue, soit par chèque Trésor, soit par virement bancaire ou postal soit par transfert.
- Les bordereaux de transmission au Trésor des titres de paiement devront être émis par nature de dépense.
- Tous les Directeurs des Ressources Financières et du Matériel sont invités à engager les dépenses de fonctionnement uniquement par la procédure normale d'exécution des dépenses publiques.

Risques internes au Ministère

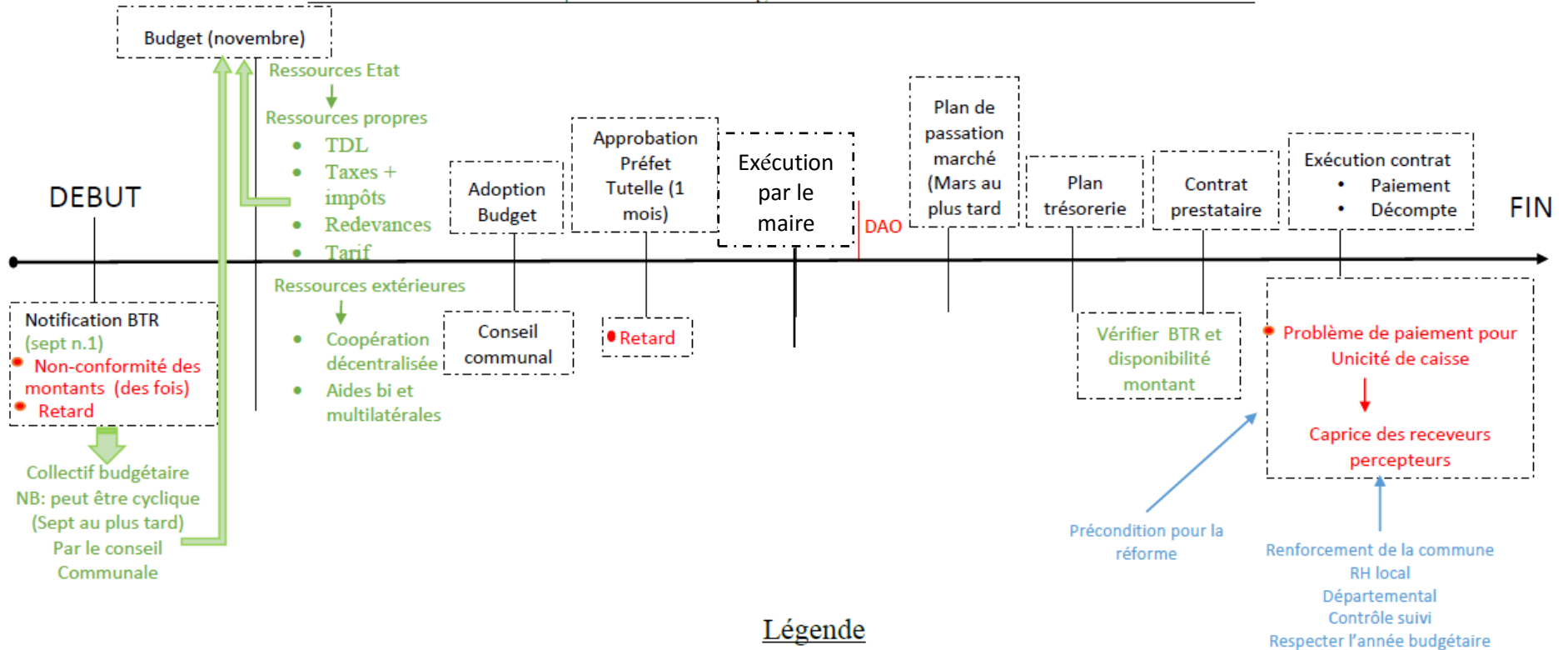
- lourdeur au niveau de la mise en œuvre des procédures par les acteurs du circuit financier interne au niveau des acteurs de la chaîne des dépenses publiques
- non-respect des dispositions du code de passation des marchés publics

IV La Reddition des comptes

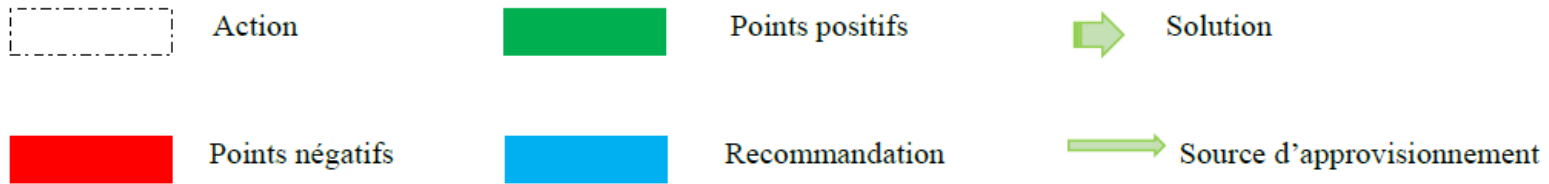
- Structure responsable : la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Documents de base pour la reddition des comptes :
 - le compte administratif élaboré par chaque ministère sectoriel
 - le compte de gestion élaboré par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Le Trésor public élabore annuellement les comptes administratifs et de gestion qui intègrent aussi bien en recettes qu'en dépenses les ressources du PPEA II ceci en application de la fongibilité des ressources des PTF
- Après élaboration, le compte de gestion est transmis à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême pour contrôle administratif et juridictionnel puis validation par une Déclaration de conformité.
- Après la Déclaration de conformité, le gouvernement transmet à l'Assemblée un projet de loi de règlement portant approbation du compte de gestion de l'année concernée.
- Au niveau communal, le Conseil communal élabore le compte administratif qu'il soumet à la tutelle pour approbation.
- Les Receveurs Percepteurs élaborent les comptes de gestion qu'ils transmettent à la DGTCP accompagnés du compte administratif approuvé par la tutelle.

CIRCUIT FINANCIER dans la pratique de la Maîtrise d’Ouvrage Communale avec assistance Services Déconcentrés

CIRCUIT FINANCIER | Maîtrise d’Ouvrage Communal / Services Déconcentrés de l’Etat



Légende



Suggestions :

- 1) Circuit intermédiaire entre PTF et prestataires
- 2) Concertation entre SDE et Mairie
- 3) Intégrité dans le futur programme
- 4) Intégrité dans le futur
- 5) SC : implication dans la formulation, l'exécution et suivi évaluation ; niveau central ; niveau décentralisé
- 6) Le lien entre programme de demande de compte et l'offre de compte
- 7) Renforcement des ACEP
- 8) PNE contrat direct avec bailleurs
- 9) Promouvoir l'entrepreneuriat
- 10) AT : fermier : mieux planifier
- 11) Redimensionner l'AT
- 12) Secteur privé renforcé : lourd, éviter le trésor, changement d'itinéraire suivi exécution au niveau RP
- 13) Appui direct MOC
- 14) Il faut une formation des C/SAF
- 15) Forte implication des ONG qui travaillent dans le domaine de l'eau et d'assainissement pour un meilleur rendement de PPEA II
- 16) Mise en place d'une structure (programme) pour améliorer la formule de prise en charge des réalisations de concert avec les mairies
- 17) Le circuit de règlement des entreprises doit être revu pour être directement exécuté par les communes pour mieux contrôler
- 18) Il faudra nommer dans chaque mairie un AT PPEA afin de valider les factures

Annexe 10 : L'assistance Technique (AT)

L'engagement d'un consortium pour la fourniture des services d'assistance technique a été un investissement signifiant du programme PPEA-II. L'objectif d'un accompagnement opérationnel avec l'optique d'une diffusion large des résultats en vue d'une appropriation collective et généralisée a été très ambitieux. Est-ce que cette stratégie et la forme d'assistance technique par un consortium de bureaux d'études internationaux et d'autres organisations nationales a été efficace et efficient ? Vu que la réponse à cette question est importante dans la vision d'une formulation d'un nouveau programme, nous donnons dans cette annexe :

1. Une courte description du but de déploiement de l'AT dans le PPEA II ;
2. Les points majeurs de sa réalisation (en utilisant le rapport de capitalisation de COWI, mars 2016) ;
3. L'aspect financier ;
4. L'analyse ;
5. La fonctionnalité dans la pratique, en nous appuyant sur les résultats de nos séances régionales de travail avec les participants du niveau décentralisé et déconcentré.

1. La place de l'AT dans le PPEA-II

Une assistance technique internationale a été recrutée sur Appel d'Offres au dernier trimestre 2012 permettant la signature d'un contrat de prestation de services le 12 décembre 2012 et la mise en place de l'AT dès le mois de janvier 2013. Cette Assistance Technique était composée d'un ensemble de partenaires dont certains étaient imposés par le Dossier d'Appel d'Offres (l'Institut National de l'Eau, le Partenariat National de l'Eau et l'Association Nationale des Communes du Bénin). Pour sa part, le groupement COWI/IGIP a fait appel à plusieurs partenaires dont les spécialités sont en lien avec les objectifs du programme (Eau et Assainissement pour l'Afrique, DHI, PRACTICA, le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises). Le groupement a été rejoint en cours d'exécution de programme par la fondation AKVO, META-META et UNESCO-IHE. Ce premier point montre déjà la complexité de ce programme qui dès le démarrage de l'Assistance Technique mettait en place un fort pool d'expertises, très variées, allant de la société civile aux centres d'expertises et de recherche scientifique. On remarquera aussi que 7 nationalités d'experts étaient représentées et que le pourcentage d'expertise féminine était de 15%.

Une équipe permanente de 5 experts était en place dans les structures d'exécution du programme au niveau central (deux internationaux à la DNSP, DG-Eau et SONEB) et au niveau déconcentré (Parakou pour les 4 départements du Nord et Abomey-Bohicon pour les départements du Sud).

Un ensemble d'experts nationaux et aussi internationaux de courte durée a permis de répondre « à la demande » aux besoins des structures et du programme en général. Au total, 7.809 jours d'experts nationaux et internationaux (hors ANCB, PNE et INE et hors activités) ont été nécessaires pour mener cette mission à bien. Pour mémoire, la prévision dans l'offre du groupement était de 7.689 jours.

2. Résultats obtenus par composante

Le détail des principaux résultats est décrit dans les chapitres 5 à 10 du rapport de capitalisation de COWI, mais également dans la synthèse du Rapport d'achèvement du Programme que le rapport de capitalisation a complété. Il a été rappelé, qu'au-delà de l'appui à la réalisation des investissements pour accroître la qualité de la desserte en eau et les conditions d'hygiène et de vie des populations du Bénin, les principaux efforts de l'Assistance Technique structurelle ont porté sur le renforcement des capacités et l'évolution institutionnelle du secteur.

Composante 1 : GIRE

La GIRE, encore mal positionnée en 2013 au Bénin, a pu s'imposer comme une tâche régaliennne du Ministère en charge de l'eau avec les points forts suivants :

- i) Création et opérationnalisation du Conseil National de l'Eau, qui a tenu des sessions régulières au cours des deux premières années du PPEA II, mais aucune en 2015 compte tenu des difficultés sectorielles ;
 - ii) Etudes de faisabilité et d'opérationnalisation de l'Agence du Bassin de l'Ouémé et du Fonds National de l'Eau. Les deux ont reçu un avis favorable du Conseil National de l'Eau marquant ainsi une avancée institutionnelle importante pour le secteur ;
 - iii) Création de la Commission Interministérielle de l'Eau et enfin,
 - iv) Evaluation et actualisation du PANGIRE pour les 5 prochaines années qui lui aussi a reçu un avis favorable du Conseil National de l'Eau et donne ainsi au Ministère de l'Eau un important outil de programmation et d'orientation du secteur ;
- De manière plus indirecte, mais toujours à verser au résultat du PPEA II, le Plan Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC) élaboré dans le cadre de la Composante 1 a été l'instrument d'orientation de l'AOF du nouveau Ministère de l'Eau. Il a permis

de consacrer deux Directions Générales au sein de ce Ministère : la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) mettant en valeur la fonction gestion de la ressource en eau, et la Direction Générale du Service Public de l'Eau Potable et de la Régulation (DGSPEPR) pour la fonction usage de l'eau relative à l'eau potable. C'est une évolution importante dans la vision du secteur qui devrait permettre aux Partenaires Techniques et Financiers de prendre davantage en considération le développement de la GIRE au Bénin.

Composante 2 : Eau pour la Sécurité Alimentaire (ESA)

L'Eau pour la Sécurité Alimentaire a souffert de trois contraintes majeures : (i) la nécessité de reformuler ses objectifs et sa vision au démarrage du programme ; (ii) les difficultés de contractualisation entre l'INE (nouvellement créée) et la Direction Générale de l'Eau et enfin (iii) l'arrêt du PPEA II au moment où l'INE démarrait tardivement les activités liées à cette composante.

Composante 3 : Approvisionnement en Eau Potable en Milieu rural

L'AEP en milieu rural s'est résolument engagée dans la décentralisation et la déconcentration en positionnant fortement les communes dans leur rôle de Maître d'Ouvrage (la totalité des fonds d'investissement devaient être transférée aux communes en 2015) et en recentrant les activités des Services départementaux de l'Eau sur l'Assistance-conseil et la régulation. Les montants transférés aux communes pour la réalisation des travaux d'investissements sont passés de 500 millions de FCFA en 2013 à 2,8 milliards de FCFA en 2014 avec un taux de satisfaction des auditeurs de 70% ce qui constitue une performance remarquable même si l'on est conscient du travail de renforcement des capacités qu'il reste à faire. Entre 2013 et 2014, 268.000 nouvelles personnes ont eu accès à l'eau potable.

Composante 4 : Hygiène et Assainissement de Base

La promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base a permis de finaliser d'importants outils stratégiques et de gestion du secteur, en particulier un accent fort a été mis sur les Plans d'Hygiène et d'Assainissement Communaux (PHAC) et les outils d'opérationnalisation des stratégies et de gestion durable des infrastructures (latrines institutionnelles et publiques). Les efforts constants de l'AT ont convergé vers deux objectifs de base qui étaient un emploi harmonieux et cohérent des moyens considérablement accrus mis à la disposition du sous-secteur et une amélioration des mécanismes d'engagement des fonds et de restitution de leur emploi.

On retiendra particulièrement le travail effectué sur les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), rendus obligatoires pour tous les producteurs d'eau potable au Bénin, y compris la SONEB, et qui nécessitent une collaboration entre les Services déconcentrés du secteur et les communes. Un mode et un rythme de collaboration étroite devront également être trouvés entre les services déconcentrés des deux sous-secteurs (Eau potable et Assainissement) afin d'introduire cet instrument au niveau de toutes les AEV et d'en faire un gage de bonne gestion du SPE par la commune.

Tous les documents et instruments, produits pendant le PPEA I puis II, visent à doter le sous-secteur des textes cadres de mise en œuvre par l'ensemble des intervenants, en particulier :

- le document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement ;
- le document de Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural (SNPHAB) ;

Et plusieurs textes essentiels qui sont en passe d'être finalisés dont :

- la loi portant hygiène publique récemment introduite en conseil des ministres ;
- le statut de police sanitaire de niveau national en cours d'introduction dans le circuit ;
- l'esquisse de statut de brigade d'hygiène publique de niveau communal (à la suite de la police sanitaire).

Composante 5 : Approvisionnement en eau potable, évacuation et traitement des eaux usées en zone urbaine

Pour l'AEP et la gestion des eaux usées en milieu urbain, l'essentiel des investissements a été consacré à la sécurisation de l'AEP des grands centres urbains : la ville de Cotonou, à travers des investissements structurants (captage, refoulement, réseau primaire et sécurisation de la capacité de stockage) en lien avec les financements de l'Union européenne, de la BEI et de la KfW, mais aussi d'autres centres urbains comme Comè, Grand-Popo, Malanville, Kétou et Banté avec un avancement de 100%, portant essentiellement sur des linéaires de conduites (71 km) et un château d'eau de 300 m³ à Kétou.

Par ailleurs, la Commune de Parakou a validé son Plan Directeur d'Assainissement (PDA) avec l'appui de l'AT et des services déconcentrés de l'Etat. La commune a entièrement joué son rôle de Maître d'Ouvrage et son PDA lui permet aujourd'hui de discuter avec de potentiels partenaires financiers.

L'appui au Centre de Formation pour les Métier de l'Eau (CFME) n'a pas encore tenu toutes ses promesses et plusieurs activités n'ont pas pu totalement se dérouler. A l'actif, il faut considérer le travail démarré sur les curricula du CFME et l'acquisition de matériel.

Composante 6 : Aspects Transversaux

Les missions AMAQ (Appui au Monitoring et à l'Assurance Qualité) ont permis de mettre en avant les principes de durabilité s'imposant au secteur. Le Plan Intégré de Renforcement des Capacités a été validé, ainsi que son plan de formation, et a servi de base à la réorganisation du sous-secteur de l'eau. En effet, comme déjà dit précédemment, l'arrêt du PPEA II a eu pour conséquence immédiate la création d'un Ministère de l'Eau consacrant deux Directions Générales, la DG des Ressources en Eau et la DG du Service public de l'Eau Potable et de la Régulation. Le Ministère de la Santé a commencé récemment la prise en compte des recommandations du PIRC.

Le Genre a été l'attention d'ateliers et de principes allant jusqu'à son intégration dans les Plans de Travail Annuel et les dossiers de consultations. Les services centraux et déconcentrés ont désigné leurs points focaux. Mais cette problématique nécessite encore un effort soutenu pour entrer durablement dans les mentalités.

Enfin, la gouvernance a toujours été au centre du programme mais l'aspect contrôle « a priori » n'étant pas dans le mandat de l'AT, il était très difficile d'imposer des contraintes aux services de l'Etat dans un programme monté dans l'esprit d'un appui budgétaire sectoriel. Il est prouvé qu'il y a effectivement eu des cas de malversations suffisamment graves pour justifier de l'interruption du programme. Il reste que les pesanteurs administratives et autres contraintes sont parfois telles qu'elles peuvent conduire des agents à mettre en œuvre des procédures non conformes en vue d'atteindre les résultats attendus (par exemple les fractionnements visant à réduire les délais d'attribution des marchés ou le démarrage de travaux avant la signature des contrats). Un renforcement des capacités en gestion de marchés et un suivi rapproché de la mise en œuvre des procédures pourraient contribuer à prévenir une certaine tendance à la banalisation de ces dérives.

Ces dérives ont aussi mis en difficulté le secteur privé béninois qui porte, dans une certaine mesure, sa part de responsabilité dès lors qu'il entre dans ce « jeu » tout en sachant qu'il n'est pas conforme aux procédures.

3. Bilan financier de l'Assistance Technique

Au budget du programme gouvernemental s'ajoute le montant global du contrat entre l'Ambassade des Pays-Bas et l'AT COWI/IGIP qui était de 8,570 millions d'euros comprenant des honoraires (51,6%), des activités liées aux composantes (21%) et des frais remboursables (16%), les autres postes du contrat étant le financement de l'INE, de l'ANCB, du PNE et de la plateforme Pays-Bas/Bénin.

Le montant du contrat a été consommé à hauteur de 88,8% dégageant un reliquat de 959.863 euros qu'il est prévu d'utiliser durant une année de transition (2016).

Les honoraires ont été consommés à hauteur de 101% en termes de jours mais de 97% en termes de fonds ce qui sous-entend une moindre-utilisation de l'expertise internationale au bénéfice des experts nationaux. Il est entendu que l'arrêt anticipé du programme y a contribué. C'était aussi un des objectifs du programme que de renforcer l'expertise béninoise et sous régionale.

Les budgets des activités liées aux composantes ont été largement utilisées, 101% également, ce qui semble démontrer l'intérêt de ce dispositif qui a permis de travailler sur des thématiques pilotes/innovantes qu'il aurait été difficile de mener efficacement dans le contexte des procédures nationales.

Les frais remboursables ont par contre été utilisés à hauteur de seulement 55%, le programme a été plutôt économe. Une partie de ces frais remboursables a été transformée, avec l'accord des Pays-Bas et à la demande de l'administration, en activités liées aux composantes.

L'arrêt prématuré du PPEA II aura, en fait, peu pénalisé les partenaires du consortium, même s'ils ne sont pas arrivés d'une manière générale au bout de leur contrat. Les consignes internes avaient été claires et en adéquation avec un retrait progressif de l'Assistance Technique. Il fallait terminer les activités liées aux composantes avant le mois de juillet 2015. Si, bien entendu, du retard a été pris par les partenaires, cette consigne aura permis de ne pas laisser « en chantier » un trop grand nombre d'activités.

Le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE) a terminé l'ensemble de ses prestations dès le mois de février 2015. L'INE aura plus que doublé son enveloppe du fait du financement d'un certain nombre d'activités (Plan Delta, SNI-Eau, ESA) à travers le contrat de l'AT en raison de la difficulté de contractualiser directement ces prestations avec l'administration de l'Eau.

Coût des prestations du consortium d'assistance technique (en termes de budget et de dépenses réelles), en Euro :

							1 Euro =	655,957	XOF
Composantes	Dépenses AT, en €			Dépenses Composantes, en €			Coût de l'AT, en % du budget et en % des réalisations effectives		
	Budget	Réalisé	Taux de réalisation, %	Budget	Réalisé (hors réserves / limitations)	Taux de réalisation, %	Budget AT / Budget Composante	Réalisations AT / Réalisations Composante	
C1	2.124.090	2.516.017	118,5%	8.799.357	723.243	8,2%	24,1%	347,9%	
C2	1.509.501	419.001	27,8%	1.780.604	0	0,0%	84,8%	-	
C3	1.410.704	1.219.175	86,4%	25.353.976	10.635.860	41,9%	5,6%	11,5%	
C4	1.403.642	1.467.238	104,5%	9.886.318	5.557.193	56,2%	14,2%	26,4%	
C5	873.133	714.735	81,9%	13.606.075	11.928.350	87,7%	6,4%	6,0%	
Aspects transversaux	1.249.811	1.274.852	102,0%	914.694	914.694	100,0%	136,6%	139,4%	
Secrétariat Technique				228.674	258.227	112,9%			
Total	8.570.881	7.611.018	88,8%	60.569.698	30.017.568	49,6%	14,2%	25,4%	

4. Analyse

4.1 Analyse globale de la mise en œuvre du programme

L'arrêt anticipé du PPEA II par l'Ambassade des Pays-Bas à la suite des audits ayant révélé une gestion frauduleuse des fonds du programme a sérieusement désorganisé le secteur en montrant ses faiblesses. En effet, le PPEA II finançait à ce moment près de 60% du BPO « Eau et Assainissement » en donnant les moyens aux SDE d'intervenir sur le terrain. Les pratiques de « facilitation » qui avaient sans doute pour objectif de conclure des contrats dans les contraintes de l'année budgétaire ont montré toute la limite de l'exercice. Il conviendra de revoir, pour un futur programme, les modalités de mise à disposition des fonds mais aussi et surtout la gestion des audits en combinant les audits a posteriori avec des audits en cours d'exercice à but éducatif dont le premier pourrait se tenir 3 mois après le transfert ou la délégation des fonds

Le pilotage du programme, bien qu'efficace sur le papier, a été trop lourd pour les structures. L'hypothèse était que le suivi commun et intégré des 5 composantes du programme pouvait être bénéfique pour chacun. Les sessions du Comité de Pilotage, trop chargées pour être tenues en une journée, apparaissaient comme des doublons des Comité d'Orientation et de Suivi sans véritable prise de position des structures.

4.2 Analyse du positionnement de l'Assistance Technique

Le caractère structurel d'une AT appuyant l'ensemble du secteur et pas seulement les activités du PPEA-II, a été globalement apprécié et porteur de plus de résultats que si elle s'était cantonnée aux seules activités financées par le programme. L'AT a contribué aux nombreuses réflexions pour le développement du secteur eau et assainissement avec les autres partenaires. Elle a cherché à faciliter la synergie des interventions des PTF opérant bien souvent avec d'autres approches non alignées sur les procédures du Bénin. L'AT a en particulier été fortement impliquée dans la vie institutionnelle du secteur, en particulier dans les réunions du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA) et dans la préparation et mise en œuvre de la Revue Sectorielle.

Au niveau local, les services déconcentrés et les communes ont toutefois trouvé que la contribution de l'AT de proximité aurait été plus efficace si elle avait été mieux dimensionnée. En effet, deux ATN pour l'ensemble des communes du Bénin a été jugé largement insuffisant alors que leur action a été largement saluée.

4.3 Tirer les leçons pour l'avenir

L'accident du PPEA-II ne doit, en aucune manière, occulter les nombreux acquis dans le développement d'un secteur Eau et Assainissement efficace et capable de relever les défis des Objectifs de Développement Durable. De tels acquis n'auraient pas été possibles sans un programme structurant et véritablement sectoriel.

Il semble, en première leçon, qu'il est important de promouvoir une véritable approche programme. Le processus BPO pourtant initié dans le secteur depuis quelques années n'a pas encore pris corps. Or la faible cohérence et l'inefficacité actuellement constatées ne peuvent se résoudre sans un cadre programmatique clair et suivi par les principaux partenaires du secteur. Il est fondamental de consolider les acquis de la décentralisation. La décentralisation ne pouvant se concevoir sans déconcentration, l'appui devra aussi s'étendre aux services techniques déconcentrés pour consolider leurs aptitudes en matière d'appui-conseil aux communes et développer l'exercice de la régulation. Il faut accompagner durablement le développement des outils sectoriels. Le développement du service public de l'eau potable et de l'assainissement au niveau local doit être encadré et suivi au moyen de stratégies et d'instruments sectoriels qui eux-mêmes méritent d'être régulièrement mis à jour. La poursuite d'un appui au niveau central ciblé sur ces thématiques paraît essentielle.

L'Appui Budgétaire Sectoriel du PPEA-II ne doit pas être considéré comme un échec en soi. Il est regrettable que les dérives d'un nombre limité de personnes au sein du système entraînent une remise en cause profonde de ce type d'appui. Un meilleur suivi des dépenses de l'Etat et des « garde-fou » sont toutefois nécessaires. Cependant, pour le court et moyen termes il convient de chercher des solutions intermédiaires qui donneront satisfaction aux partenaires techniques et financiers, aux structures de l'Etat et aux communes.

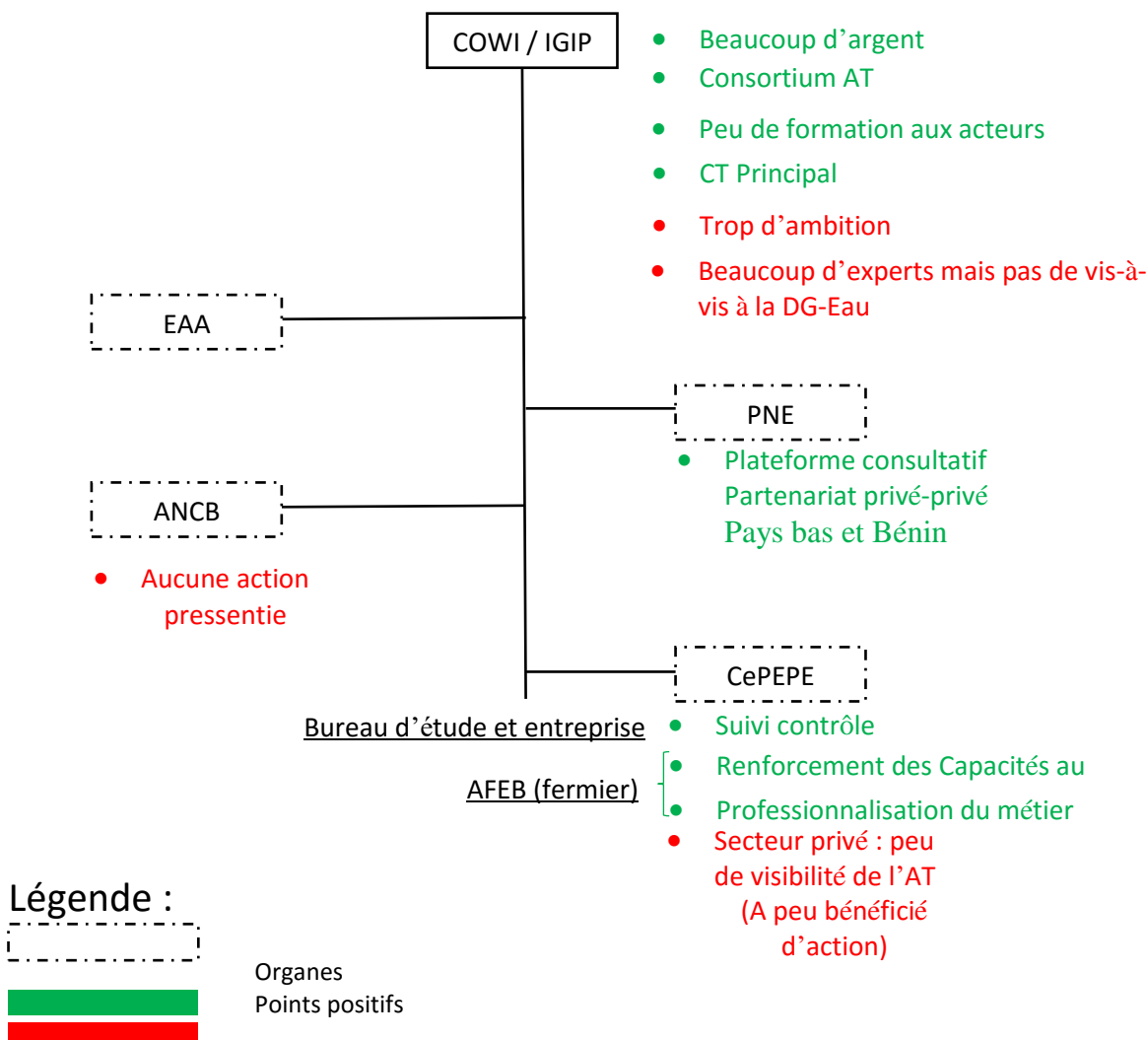
4.4 Appui aux structures de l'Etat et aux communes

Il convient d'apporter un appui au secteur qui peine à trouver ses positions dans un contexte où la majorité des Partenaires Techniques et Financiers tend à privilégier l'approche projet qui a montré ses limites en termes de durabilité.

Une première option pourrait être de poursuivre le processus de responsabilisation des structures nationales. Toutefois, tirant les leçons du PPEA-II, il y a lieu de réaliser au préalable un audit approfondi du dispositif de gestion, en particulier comptable, au sein des structures concernées afin d'identifier les domaines de renforcement immédiat à apporter et les points de contrôle à surveiller régulièrement.

La seconde option pourrait être de considérer effectivement un appui projet avec ou sans contrôle à priori externe mais ce serait valider un échec de l'Appui Budgétaire Sectoriel alors que le PPEA II a, durant cette période, été prolifique pour le secteur. Les communes sont à la fois les gagnants et les perdants de ce programme. Celui-ci aura révélé, au-delà de ce que l'on attendait, la capacité des communes à gérer le service public de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire avec des budgets importants d'investissement de l'ordre de 200 millions de FCFA par commune et par an. Malheureusement l'arrêt du PPEA II risque de refroidir certains partenaires s'ils ne sont pas suffisamment informés des résultats obtenus par le PPEA-II au niveau des communes.

5. ASSISTANCE TECHNIQUE PPEA II dans la pratique



Annexe 11 : Les objectifs de développement durable

Le 25 septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda de développement pour l'après-2015. Les ODD se fondent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Agenda qui a été poursuivi de 2000 à 2015 au niveau mondial. Ils orienteront jusqu'en 2030 les actions relatives au développement durable à l'échelle mondiale. Les ODD sont un motif de réjouissance pour les gouvernements locaux et régionaux dans le monde entier. Avant même la confirmation des 17 objectifs définis, la nature inclusive du processus pour l'après 2015 représentait déjà à elle seule une grande victoire pour toutes les parties prenantes. L'ONU a effectué la plus grande consultation de son histoire pour la création de son Agenda pour l'après-2015.

Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux.

ASSURER L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT (ODD n° 6) incombe généralement aux gouvernements locaux. Ces services reposent sur une gouvernance locale, une gestion des ressources naturelles et un urbanisme efficaces. Les enjeux peuvent varier énormément au niveau infranational, en particulier entre zones urbaines et rurales.

Cibles pertinentes pour les gouvernements locaux :

- i. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'EAU POTABLE, À UN COÛT ABORDABLE ;
- ii. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'ASSAINISSEMENT et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;
- iii. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en RÉDUISANT LA POLLUTION, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en AUGMENTANT CONSIDÉRABLEMENT à l'échelle mondiale le RECYCLAGE et la RÉUTILISATION SANS DANGER de l'eau ;
- iv. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES EN EAU dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce, afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;
- v. D'ici à 2030, mettre en œuvre UNE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU A TOUS LES NIVEAUX, y compris au moyen de la coopération transfrontalière comme il convient ;
- vi. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;
- vii. Soutenir et renforcer la PARTICIPATION DE LA POPULATION LOCALE à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Comme conséquence de l'adoption par le Bénin des ODD, l'intégration de l'approche fondée sur les droits humains se dégage comme une thématique émergente à considérer au titre des aspects transversaux. Le changement de paradigme qu'elle introduit (les usagers ou bénéficiaires deviennent des détenteurs de droits, les pouvoirs publics les débiteurs d'obligations et non plus des bienfaiteurs) a un fort potentiel en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la durabilité des actions.

Annexe 12 : Personnes rencontrées au niveau Central

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION /STRUCTURE	CONTACT
AMBASSADE DES PAYS BAS			
1	Jaap-Jan Speelman	Chef de Coopération	
2	Michiel SMET	Premier Secrétaire / Expert Eau	97 97 23 31
3	Camille DANSOU	Expert Eau & Ass.	97 97 23 53
4	Germain ZINSOU	Expert Eau & Ass.	97 97 23 54
MINISTERES - INSTITUTIONS – PTF – Assistance Technique			
5	Thierry Helsens	CP COWI/IGIP	95 21 09 09
6	Idelphonse Elègbè	AT Sud Consortium COWI/IGIP	97 14 37 39
7	Martial COCO	SSP/DRSP - DG-Eau	95 13 90 03
8	Adrien S. SODOKIN	DRSP - DG-Eau	97 6760 32
9	Dégbey DJIDJI	Coll. DGSPEPR	95 56 42 97
10	Arnauld TENIOLA	DRSP - DG-Eau	95 12 52 92
11	Armel C. PANDA	DGSPEPR	96 96 92 84
12	Charles R. AHOUCANDJINO	DG-Eau	
13	Sarafatou ATORO OKE	DGSPEPR	96 43 97 94
14	Aurélien KOUFFADOLI	C/SAATT	97 29 40 22
15	Bani OROU MOH	DGSPEPR	97 54 20 99
16	Olivier AZONNAKPO	DG-Eau	
17	Jean-Claude GBODOGBE	SGM, Ministère de l'eau	97 48 02 46
18	Arnaud B. ZANNOU	DGRE	97 60 38 05
19	David BABALOLA	DG SONEB	95 42 97 65
20	Honorat GBONDJINO	DDPE SONEB	95 86 98 76
21	Olivia ALLADAKAN	DPEG/DDPE SONEB	65 67 04 32
22	Jules OGUE	DC/DF SONEB	95 86 99 15
23	Yvette AGOSSOU	DDPE SONEB	94 92 95 81
24	Aziz DAMIEN	DDPE SONEB	61 61 05 75
25	Sylvain M. ADOKPO	Chargé Prog. Banque Mondiale	97 97 20 67
26	Guy CLÉGBAZA	ProSEHA/GIZ	96 71 44 77
27	Rodrigue DOSSOU	ProSEHA/GIZ	97 87 03 35
28	Dr. Helga FINK	CP - ProSEHA/GIZ	95 40 93 17
29	Ousmane A. B. CHABI	DOIP / Ministère Finances	97 28 61 11
30	Jean-Michel KLICAN	CFME SONEB	95 86 99 00
31	Dr. Christian Boni I. CHAFFA	SG– Ministère Santé	95 42 15 90
32	Dr. Lucien TOKO	Ministère de la Santé	95 81 06 81
33	Ambroise C. YAYI	DGAER / Porto-Novo	97 61 91 78
34	Wim DEKKERS	AMBERO/ Chef de Mission de PDDC/ GIZ	67 35 38 54
35	Pie DJIVO	DNSP	66 84 21 83
36	Achille KANGNI	DNSP	96 84 50 51
37	Akis ADJINDA	DNSP	66 44 06 62
38	Élias POGNON	Laboratoire/DDS	

39	Corneille AHOUANSON	chef du projet MEKROU	94 64 67 35
40	Abel AFOUDA	GWP Burkina Faso	
41	Coffi Guy OBENAS	C/Serv. Adj. Usine SONEB Godomey	97 09 69 66
42	Marcel KOUKOU	C/Service Comptabilité DG-Eau	
43	Richard OUSSOU	DNBP	95811083
44	Muriel ZANKLAN	Direction de l'informatique /DGB	97470621
45	Calixte Sossou	DPF – Ministère du Plan	95 05 78 10
46	Thierry Sohoto	DPP – Ministère de l'Eau	97 38 15 22
47	Jean-Claude Hountondji	DPP – Ministère de l'Eau	96 43 97 94
48	Bani Orou Moh	DGSPEPR	90 01 97 75
49	Gervais Atahouet	AT Nord COWI/IGIP	97 11 19 78
50	Léontine Michaiï	CTSP – MEEM	97 39 58 65
51	Innocent Bossou	DGIFD – Ministère du Plan	97 11 31 74
52	Lucien Ahlonsou	SG - Ministère du Plan et du Dév.	
53	François GBEKPON	Directeur Informatique - DGB	97393150
54	Pacôme Dossa	DGIFD – Ministère du Plan	95 60 68 06
NIVEAU DEPARTEMENTAL			
55	Martinien Dhossou	ProSEHA – Mono/Couffo	95 28 30 56
COLLECTIVITE TERRITORIALE			
56	Casimir SOSSOU	Maire commune d'Aplahoué	97 33 22 23
57	Guerra SACCA	SG Mairie Gogounou	97 51 27 54
58	Marius IDOHOU	SG Mairie Bantè	96 16 43 97
59	Ghislain ALLASI	Chef service Eau Mairie Bantè	97 74 90 29
60	Pamphile Nombimè	Chef de village	
61	Marc Nonhouimè	Chef village de Zado/Zogbodomey	
62	Secrétaire général	Mairie Dangbo	
63	Resp. Eau & Ass.	Mairie Dangbo	
64	Chef service technique	Mairie Dangbo	
65	Chef service aff. Financières	Mairie Dangbo	
66	Bertin KPAKPA	Mairie d'Abomey	95 71 27 35
67	Ségla Lihoussou	Point Focal Eau /ANCB	97 08 72 55
69	Guillaume HOLLO	SG Mairie Abomey	97 05 81 03
70	Bernadin DAGA	C/ST Mairie Abomey	
71	Joseph Josué MEHOU	SG Mairie Bohicon	97 39 94 31
72	Paulin KPATENON	C/ST Mairie Bohicon	95 18 22 77
73	Achakè KOTEY	C/SAF Mairie Bohicon	97 24 57 84
74	Rosalie ADJASSOHO	SG Mairie Zogbodomey	
75	Boris HOUESSINON	C/ST Mairie Zogbodomey	66 45 59 98
76	Solange SEHOUETO AGBETOU	C/SAF Mairie Zogbodomey	95 71 36 06
77	Martin KPOMASSE	C/SBDI DG-Eau	
78	Moussa TOKO	Ex C/Service Progr. et Part. DG-Eau	95724128
CABINET D'AUDIT			
79	Jacques SOGBOSSI	Cabinet FCG	95941407
80	Boris ZOUNOU	Cabinet FCG	97587333
ASSOCIATION / ONG			

81	Aurore BOKOU	Resp. formation PNE-Bénin	97 22 27 48
82	André ZOGO	Coordonateur national PNE	95 33 84 78
83	André TOUPE	Président PNE Bénin-Bénin	95 86 06 36
84	Rachard M. ALIM	Membre CTE/PNE-Bénin	95 95 14 26
85	Arnauld ADJAGODO	Chargé prog. / PNE-Bénin	95 96 03 51
86	Martin ASSOGBA	ONG ALCRER	97 08 71 92
SECTEUR PRIVE			
87	Fidèle Marc KOUADOUA	Concessionnaire Zogbodomey	97 38 27 06
88	Abdoulaye MAMA	Exploitant Concessionnaire CoGeFI - Gogounou	97 45 20 51
89	Odilon TOLY	AFEB	96 36 90 90
90	Dorothe GOUNOU	DG CePEPE	97 11 33 33
91	Anzize RADJI	DGA CePEPE	97 26 22 57
91	Marius Claude KOUCHOELO	R/DEM CePEPE	97 18 77 29

Annexe 13 : Références Bibliographiques

Documents de projet

PRODOC : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II 2013 – 2016 (PPEA-II) – Document de Programme ; version pré-finale. République du Bénin et Royaume des Pays-Bas, 27 juin 2012.

Convention de délégation de gestion des fonds du PPEA II entre UE – APB, janvier 2014

Accord COTO116321 entre Ministre Néerlandais du Commerce Extérieur et de la Coopération au développement et le Ministre des Finances et de l'Economie du Bénin pour le PPEA II, décembre 2012

Manuel de procédures : Manuel de procédures de gestion des ressources financières du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Pour le Ministère d'État Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique ; Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau ; Ministère de la Santé ; MDGLATT

Offre technique COWI pour Assistance Technique au PPEA II, novembre 2012

Convention entre COWI/IGIP et le CePEPE pour assistance technique aux acteurs du secteur privé intervenant dans les différentes composantes du PPEA II

Convention entre COWI/IGIP et l'ANCB pour (i) accompagner l'ensemble des appuis en direction des communes dans les domaines de l'AEPHA et de la GIRE (capacitation à la maîtrise d'ouvrage, transfert des ressources, réglementation communale, gouvernance) et (ii) appui à la mise en œuvre de la reddition de compte (comptabilité analytique, remontée des informations, information du public, etc.)

Reformulation ESA : Mission de Reformulation de la Composante «Eau et Sécurité Alimentaire» du PPEA II; Rapport provisoire. E. Agbossou, L. Sintondji, R. Alimi, C. de Fraiture, F. van Steenberg, et C. Borgia. Mai 2014.

Note sur la dotation directe de ressources financières du PPEA aux Communes du Bénin, janvier 2008

PRODOC PPEA I, document de programme révisé pour la période 2010 – 2011, version finale, juin 2009

Rapport de capitalisation du PPEA I, COWI, juin 2013

Rapport de mission d'évaluation du programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (2004 – 2006), version finale, juin 2006

Rapports et comptes rendus du comité de pilotage et des comités d'orientation des composantes

Rapport de la session budgétaire du CdP pour le PTA 2015 du PPEA II, Août 2014

Compte rendu de la session ordinaire du CdP sur le PPEA II, avril 2014

Compte rendu de la deuxième session du Comité d'Orientation et de Suivi de la composante n°1 GIRE du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (COS/PPEA-II)

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2014 DU COMITE D'ORIENTATION ET DE SUIVI DE LA COMPOSANTE 5 DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'APPUI AU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT, mars 2014

COMPTE RENDU DE LA 2^{IE}ME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION ET DE SUIVI (COS) DE LA 4^{IE}ME COMPOSANTE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'APPUI AU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (PPEA2), février 2014

Compte rendu de la deuxième session du Comité d'Orientation et de Suivi de la composante n°3 du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (COS/PPEA-II), mars 2013

Compte rendu de la session budgétaire du CdP sur le PPEA II, juillet 2013

Comité de Pilotage du PPEA II, règlement intérieur

Projet d'Arrêté interministériel portant création, attributions, composition et fonctionnement des organes de pilotage du Programme Pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA)

Rapports annuels, d'achèvement et de capitalisation du PPEA II

Rapport annuel de 2014 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II ; Rapport annuel janvier à décembre 2014 ; Composante 1 GIRE. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau. Janvier 2015.

Rapport annuel de 2014 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II ; Rapport annuel janvier à décembre 2014 ; Composante 2 Eau pour la sécurité alimentaire. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau.

Rapport annuel de 2014 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II ; Rapport annuel janvier à décembre 2014 ; Composante 3 Approvisionnement en eau potable en zone rurale. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau.

Rapport annuel de 2014 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II ; Rapport annuel janvier à décembre 2014 ; Composante 4 Hygiène et assainissement de base. Ministère de la Santé. Février 2015.

Rapport annuel de 2014 : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II ; Rapport annuel janvier à décembre 2014 ; Composante 5 Approvisionnement en eau potable et gestion des eaux usées en milieu urbain et péri urbain. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau.

Rapport d'achèvement (synthèse) : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II (PPEA-II) ; Rapport d'achèvement, Synthèse du Secrétariat Technique. Ministère du Développement Économique, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ; Direction Générale des Investissements et du Financement du Développement ; Direction de la Prospection des Financements. Novembre 2015

Rapport final de la Composante 1 : Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase II (PPEA-II) ; Rapport final anticipé, janvier 2013 – 6 mai 2015 ; Composante 1 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau ; Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau ; novembre 2015.

Rapport final de la Composante 2 : Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase II (PPEA-II) ; Rapport final anticipé, janvier 2013 – 6 mai 2015 ; Composante 2 : Eau pour la Sécurité Alimentaire. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau ; Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau, novembre 2015.

Rapport final de la composante 3 : Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase II (PPEA-II) ; Rapport final PPEA II ; Composante 3 : Approvisionnement en Eau Potable en Zone Rurale. Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau.

Rapport final de la composante 4 : Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase II (PPEA-II) ; Rapport final PPEA II, janvier 2013 au 06 mai 2015 ; Composante 4 : Hygiène et assainissement de base. Ministère de la Santé, Direction Nationale de la Santé Publique, Octobre 2015.

Rapport final de la composante 5 : Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase II (PPEA-II) ; Rapport final PPEA II, 01 janvier 2013 au 06 mai 2015 ; Composante 5 : Approvisionnement en eau potable et gestion des eaux usées en milieu urbain et périurbain. Ministère de l'eau, Société Nationale des Eaux du Bénin, Octobre 2015.

SDAGE : Réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Ouémé (SDAGE), Volume 1 : Rapport Général, version finale. Pour le Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau. Studi International et System-Bénin Ingénieurs-Conseils. Avril 2013.

SDAGE : Réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Ouémé (SDAGE), Volume 2 : Annexes – Données et simulations hydrologiques ; version finale. Pour le Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau. Studi International et System-Bénin Ingénieurs-Conseils. Avril 2013.

SDAGE : Réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Ouémé (SDAGE), Volume 3 : Annexes – Évaluation environnementale et sociale ; version finale. Pour le Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ; Direction Générale de l'Eau. Studi International et System-Bénin Ingénieurs-Conseils. Avril 2013.

Rapport COWI/IGIP : Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Phase II (PPEA-II) ; Rapport de capitalisation de l'assistance technique structurelle 2013-2015 ; version finale mars 2016. COWI A/S, et IGIP (Rapport de capitalisation par composante du PPEA II)

Rapport COWI/IGIP : PPEA II ; Appui à la gestion des AEV en zone rurale et à la mise en place d'une réforme de régulation, janvier 2015

Rapports financiers

Rapport d'audit : Rapport de synthèse – Audit technique, financier et de performance de clôture du PPEA II / 2013-2015. FCG. Novembre 2015. (+ listes des ouvrages réalisés dans le cadre du PPEA II)

Documents généraux sectoriels

Rapport d'évaluation des Partenariats public privé novateurs au service de la durabilité de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin– Etude de cas, Banque Mondiale, mars 2016

Rapport d'évaluation d'impact des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au Bénin : les risques d'effets éphémères, Ministère néerlandais des affaires étrangères et BMZ, 218 pages

Statuts des Associations des Consommateurs d'Eau Potables (ACEP) + annexes

Rapport d'état des lieux exhaustif de l'affermage des AEV au Bénin – Projet Pluriannuel Eau et Assainissement Phase 2, ESSOR CONSEILS, version finale, février 2013

Rapport d'évaluation du processus de professionnalisation de la gestion des AEV du Bénin- Projet N°610-1139 Banque Mondiale WSP, FICHTNER, juin 2010

Rapport d'évaluation de l'approche « ASSAINISSEMENT TOTAL PILOTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ (ATPC) », UNICEF MADAGASCAR, rapport final, août 2014

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO - RENCONTRE DU CADRE DEPARTEMENTAL DE CONCERTATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'EAU & ASSAINISSEMENT (CDCEA) DU MONO – COUFFO, LOKOSSA, le 17 JUIN 2016

Evaluation des Risques Fiduciaires dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (AEPA) au Burkina Faso, KfW, septembre 2010

Cadre de Gestion des Risques pour l'Appui Budgétaire préparé pour l'Atelier de Formation pour les Ordonnateurs Territoriaux des PTOM, Commission UE, décembre 2013

Rapport de l'atelier bilan de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, COWI/IGIP, Consultants Equipe PIRC, novembre 2013

Rapport d'atelier itinérant sur les défis de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, juin 2014

Rapport de la revue sectorielle exercice 2015, ANCB, mai 2016

Rapport de la revue sectorielle exercice 2015, exécution du budget programme par objectif (BPO) de l'hygiène et assainissement de base, DNSP

Rapport de revue sectorielle exercice 2015, exécution du BPO gestion 2015 de l'AEP en milieu rural et de la GIRE, DG-Eau

Rapport de revue sectorielle exercice 2015, exécution du BPO gestion 2015 de l'AEP en milieu urbain, SONEB

Rapport de revue sectorielle exercice 2015, contribution des organisations de la société civile au développement du secteur eau et assainissement en 2015

Document du CGLU sur les Objectifs du Développement Durables (ODD 2016 - 2030) – ce que les Gouvernements Locaux doivent savoir, 28 pages

Appui de la composante 3 AEP Rural à l'élaboration du BPO 2015 – 2017, COWI/IGIP, décembre 2014

Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) de la commune des Aguégoué, financement PPEA II, 2015

Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux. Mars 2012.

Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux ; fiches d'actions. Mars 2012.

Plan Intégré de Renforcement de Capacités Institutionnelles (PIRC) des structures du secteur eau et assainissement, volume 1 : analyse du cadre organisationnel et institutionnel des acteurs du secteur eau et assainissement, DNSP, financement Royaume des Pays-Bas, Août 2014

Plan Intégré de Renforcement de Capacités Institutionnelles (PIRC) des structures du secteur eau et assainissement, volume 2 : réajustements organisationnels et institutionnels des structures cibles : propositions d'amélioration et modalités de mise en œuvre, DNSP, financement Royaume des Pays-Bas, Août 2014

Plan Intégré de Renforcement de Capacités Institutionnelles (PIRC) des structures du secteur eau et assainissement, volume 3 : plan de renforcement des capacités des structures du secteur eau et assainissement : stratégies de renforcement des capacités, mise en œuvre et suivi-évaluation, DNSP, financement Royaume des Pays-Bas, Août 2014

Fiche synthèse AP GIRE Lagune de Porto-Novo/ PNE, juillet 2016

Guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Guide N°0 Information de base pour l'élaboration des PGSSE ; Version 1. Octobre 2013.

Guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Guide N°1 Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine (FPM) ; Version 1. Octobre 2013.

Guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Guide N°2 Poste d'Eau Autonome (PEA); Version 1. Octobre 2013.

Guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Guide N°3 Adduction d'Eau Villageoise (AEV) et Adduction d'Eau Potable (AEP) ; Version 1. Octobre 2013.

Guide d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Guide N°4 Installations de Conditionnement d'Eau ; Version 1. Octobre 2013.

Rapport de l'atelier de validation des guides d'élaboration des PGSSE, Grand-Popo, septembre 2016

Rapport général de l'atelier de dissémination et de formation des formateurs sur la stratégie nationale de surveillance de la qualité de l'eau et outils de mise en œuvre, Parakou novembre 2013

Rapport de formation sur le thème « comptage de l'eau et gestion des compteurs d'eau » des membres de l'Association Fédérative des Gestionnaires privés de réseaux d'eau, CFM/SONEB, novembre 2014

Rapport d'exécution du plan prévisionnel de développement de l'entreprise(PPDE) et du contrat-plan Etat - SONEB, exercice 2015, mai 2015

Contrat-Plan Etat-SONEB 2014 – 2016

Compte de résultats prévisionnels 2016 – 2020 de la SONEB

Rapport annuel N°1 de la composante 5 du PPEA II, période janvier à décembre 2013, SONEB,

Stratégie Nationale de Surveillance de la Qualité de l'Eau de Consommation au Bénin. Ministère de la Santé ; Direction Nationale de la Santé Publique. Aout 2012.

Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base 2013 – 2017 (SNPHAB), DNSP, juillet 2013

Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural du Bénin 2005 - 2015, janvier 2005

Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu Urbain du Bénin 2005 - 2015, janvier 2005

Document de Mise en Œuvre de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA), DHAB, juillet 2006

Politique Nationale de l'Eau, approuvée par le Gouvernement, juillet 2009

World Health Organisation (WHO), 2011. Guidelines for Drinking-water Quality, 4th Edition. WHO, Geneva, Switzerland.

Textes légaux

Arrêté 2016 N°4 portant Attribution, Organisation, Fonctionnement des Directions Départementales de l'Eau

Arrêté 2016 N°3 portant Attributions, Organisation, Fonctionnement de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)

Arrêté 2016 N°2 portant Attributions, Organisation, Fonctionnement de la Direction Générale du Service Public de l'Eau potable et de la Régulation (DGSPER)

Décret No. 2001-094 20 février 2001 fixant les normes de qualité d'eau potable en République du Bénin.

Décret N°2011-574 du 30 août 2011 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Eau (CNE)

Décret N°2015-552 du 6 novembre 2015 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau

Décret N°2011-573 du 30 août 2011 portant instauration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Loi N° 84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires.

Loi N° 87-015 du 21 septembre 1987 portant Code d'Hygiène Publique.

Loi N° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement.

Loi N° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin.

Arrêté N°4567/MS/DC/SGM/CTJ/DHAB/SA du 8 Aout 2008 fixant les règles de conditionnement et de mise en consommation des eaux minérales et des eaux de boisson conditionnées.

Loi No 2009-02 du 07 aout 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin.

Décentralisation et déconcentration

Manuel de procédures du FADeC, édition de juillet 2015

Rapport d'activités de la CONAFIL/FADeC, gestion 2014, juin 2015

PONADEC : Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration. Document cadre de politique. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire. Juin 2009.